

Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles – Capitale de 2026 à 2031

G. Carlier, S. Coppenolle, E. Lecuivre et N. Nerinckx,
Sous la direction de H. Bogaert

CERPE – Septembre 2026

Department of Economics
Working Papers
Série Politique Économique
N°127-2026-06
Document téléchargeable sur : <https://defipp.unamur.be/cerpe>
Contact : cerpe@unamur.be



Résumé

Ce rapport du Centre de recherches en Économie Régionale et Politique Economique (CERPE) se décline en deux parties. La première analyse l'évolution des budgets de la Région bruxelloise 2024 (initial) et 2026 (initial)¹. La seconde présente ses perspectives budgétaires pour la période 2026-2031. Ces perspectives ont pour point de départ le *budget 2026 initial* de la Région de Bruxelles-Capitale.

Partie I : Évolution de la situation budgétaire entre 2024 et 2026

Paramètres aux budgets

Tableau 1 : paramètres macroéconomiques

Budget	2024 initial	2026 initial
Date d'estimation des paramètres	Septembre 2023	Septembre 2025
Taux de fluctuation de l'indice moyen des prix à la consommation	4,10%	1,40%
Taux de fluctuation de l'indice santé	4,30%	1,50%
Taux de croissance réelle du PIB	1,07%	1,10%

Sources : exposés généraux des budgets 2024 et 2026.

Le budget 2024 initial était basé sur les paramètres macroéconomiques de septembre 2023 du Bureau fédéral du Plan tandis que le budget 2026 initial, était basé sur ceux du budget économique de septembre 2025 du Bureau fédéral du Plan. Néanmoins, pour le budget 2026 initial, il est important de mentionner que les recettes provenant de la Loi Spéciale de Financement (LSF) sont fixées avec le budget économique d'après, soit celui de février 2026, tout comme les paramètres démographiques.

Évolution des recettes

Le modèle macrobudgétaire développé par le Centre de recherches en Économie Régionale et Politique Economique (CERPE) reprend l'ensemble des postes de recettes figurant sur les documents budgétaires. Ces postes sont ensuite regroupés en fonction de l'origine des recettes. Ainsi, nous distinguons les recettes provenant de l'État fédéral, les recettes propres de la RBC levées via l'impôt ainsi que les recettes venant d'autres sources : UE, Agglomération, ... Le tableau 2 présente les recettes de RBC selon cette optique. La part dans le total 2026 (3^{ème} colonne) se fait sur les recettes hors produit d'emprunt à plus d'un an du budget 2026 initial. Le taux retenu pour calculer le taux de croissance réel (sans l'effet de l'inflation) entre les deux

¹ Nous comparons le budget 2026 initial avec celui de 2024 initial étant donné que celui-ci est le dernier à avoir été élaboré par un gouvernement de plein exercice. Le budget 2025 étant sous le régime de douzièmes provisoires.

budgets se base sur les taux d'inflation enregistrés aux budgets initiaux, soit 1,9% en 2025 et 1,4% en 2026.

Tableau 2 : évolution des recettes de la RBC

Milliers EUR	2024 initial	2026 initial	% total 2026 ini (hors emprunts à + d'un an)	Cr.nom. 2024 ini - 2026 ini	Cr. Réelle 2024 ini - 2026 ini
Transferts du Pouvoir fédéral	1.810.833	1.836.193	30,98%	1,40%	-1,86%
Recettes fiscales	2.804.622	2.958.038	49,90%	5,47%	2,07%
Transfert en provenance de l'Agglomération	290.599	311.351	5,25%	7,14%	3,69%
Recettes en provenance de l'UE	283.606	203.942	3,44%	-28,09%	-30,40%
Recettes sur Fonds organiques	571.474	455.329	7,68%	-20,32%	-22,89%
Autres	63.888	162.618	2,74%	154,54%	146,34%
Produits des emprunts à plus d'un an	1.500.000	2.000.000		33,33%	29,04%
Recettes totales (hors produits d'emprunt > 1 an)	5.825.022	5.927.471	100%	1,76%	-1,52%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Entre les budgets initiaux 2024 et 2026, les recettes totales (hors produits d'emprunts à plus d'un an) augmentent de 1,76% en termes nominaux, mais diminuent de 1,52% en termes réels. Cette évolution masque des dynamiques contrastées entre les différentes catégories de recettes.

Les transferts du Pouvoir fédéral, qui constituent près de 31% des recettes, progressent seulement de 1,40% en termes nominaux, soit une baisse réelle de 1,86%. Cette évolution s'explique notamment par la baisse importante des montants perçus par le mécanisme de solidarité nationale, consécutive à l'amélioration de la clé IPP de la Région par rapport à sa clé population. Elle s'explique également par la diminution du montant perçu sur le mécanisme de transition qui s'éteint petit à petit, année après année. Par ailleurs, la non-indexation de certaines dotations, combinée à la faible croissance réelle de l'économie sur la période, contribue à ralentir la progression des recettes provenant du Pouvoir fédéral, ce qui se traduit finalement par une croissance réelle négative.

Les recettes fiscales, qui représentent près de la moitié des recettes totales (hors produits d'emprunt > 1 an) en 2026 (49,90%), enregistrent une croissance nominale de 5,47%, correspondant à une croissance réelle de 2,07%. Cette progression est notamment portée par les additionnels à l'IPP, grâce au renforcement de la base fiscale de la Région, ainsi que par les impôts régionaux, soutenus par la hausse des droits de donation à la suite de la réforme portant sur l'allongement de la période suspecte.

Les autres catégories de recettes représentent ensemble 19,11% des recettes totales (hors emprunts à plus d'un an) en 2026. Les transferts en provenance de l'Agglomération (additionnels de l'Agglomération relatifs au précompte immobilier) progressent de 3,69% en termes réels, tandis que les recettes européennes et les recettes sur fonds organiques diminuent respectivement de 30,40% et 22,89% en termes réels. Enfin, les autres recettes enregistrent une forte progression réelle de 146,34%, principalement liée à l'inscription de 50.000 milliers EUR de recettes provenant de Beliris pour qui un montant de dépenses correspondant est inscrit.

Évolution des dépenses

Dans les documents budgétaires, notamment l'Exposé général et le Budget des dépenses, les montants à charge de la *Région* sont répartis par mission. Chaque mission regroupe plusieurs programmes, eux-mêmes composés d'articles budgétaires, auxquels sont affectés les crédits en fonction de leur utilisation.

Le tableau 3 présente les dépenses régionales par mission en distinguant les dépenses courantes des dépenses de dette pour les exercices 2024 initial et 2026 initial, en milliers EUR courants. Il présente également la part de chaque chapitre dans le total des dépenses du budget initial 2026, ainsi que les croissances nominale et réelle des montants entre le budget 2024 initial et le budget 2026 initial.

Tableau 3 : évolution des dépenses de la RBC

Milliers EUR	2024 initial	2026 initial	% total 2026 ini (hors dépenses de dette)	Cr.nom. 2024 ini - 2026 ini	Cr. Réelle 2024 ini - 2026 ini
Mission 34. Chancellerie	90.287	87.355	1,26%	-3,25%	-6,36%
Mission 35. Fonction publique	84.139	88.141	1,27%	4,76%	1,38%
Mission 36. Finances, Budget et Fiscalité	1.007.672	1.245.089	5,65%	23,56%	19,58%
<i>Dont dépenses de dette (intérêts et amortissements)</i>	645.113	854.006		32,38%	28,12%
Mission 37. Services IT	105.088	90.677	1,31%	-13,71%	-16,49%
Mission 38. Régie foncière et achats de Biens & Services	87.403	69.983	1,01%	-19,93%	-22,51%
Mission 39. Planifications régionales et relations extérieures	293.574	315.018	4,55%	7,30%	3,85%
Mission 40. Affaires intérieures	1.065.699	1.073.957	15,51%	0,77%	-2,47%
Mission 41. Environnement et Énergie	592.236	488.054	7,05%	-17,59%	-20,24%
<i>Dont dépenses de dette (intérêts et amortissements)</i>	223	223		0,00%	-3,22%
Mission 42. Mobilité	1.481.001	1.622.706	23,44%	9,57%	6,04%
Mission 43. Développement territorial & Logement	763.202	762.851	11,02%	-0,05%	-3,26%
Mission 44. Économie et Économie sociale, Emploi et Recherche et Innovation	1.335.316	1.194.683	17,26%	-10,53%	-13,41%
Mission 45. Social - Santé	734.941	739.332	10,68%	0,60%	-2,64%
Total dépenses primaires (hors dépenses de dette)	6.995.222	6.923.617	100,00%	-1,02%	-4,21%
<i>Dépenses de dette</i>	645.336	854.229	12,34%	32,37%	28,11%
Total des dépenses	7.640.558	7.777.846	112,34%	1,80%	-1,48%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Entre 2024 et 2026, les dépenses primaires hors dépenses de dette passent de 6.995.222 milliers EUR à 6.923.617 milliers EUR, soit une diminution de 1,02% en crédits nominaux et de 4,21% en crédits réels. Cette évolution globale recouvre toutefois des mouvements contrastés entre les différentes missions.

De manière générale, cette diminution réelle entre les deux budgets s'explique par des économies dites transversales réalisées sur l'ensemble des missions du budget. Des mesures portant sur le personnel, telles que le moratoire sur les recrutements et le non-remplacement des départs en 2026 (50.000 milliers EUR), des économies structurelles sur les frais de fonctionnement et les dépenses IT (environ 100.000 milliers EUR), ainsi que la réduction de subsides considérés comme facultatifs (25.000 milliers EUR), contribuent notamment à expliquer la croissance réelle négative entre les deux budgets. À cela s'ajoutent des mesures d'économies spécifiques à certaines missions, qui contribuent également à cette décroissance. Il s'agit notamment de la suppression de la dotation régionale à Vivaqua (mission 41), ainsi que de la rationalisation et du recentrage sur les missions essentielles de certains organismes, tels que citydev, visit.brussels et hub.brussels.

Ces économies sont toutefois tempérées par des hausses de crédits liées notamment à la série d'investissements prévus pour l'entretien des voiries régionales et des espaces publics (+40.000 milliers EUR, mission 42), ainsi qu'à l'augmentation des dotations d'investissement et de fonctionnement de la STIB (mission 42) et à la réforme de la dotation générale aux communes (+10.000 milliers EUR, mission 40).

En termes de poids dans les dépenses primaires de 2026, les missions les plus importantes sont la Mobilité (23,44%), l'Économie, Économie sociale, Emploi, Recherche et Innovation (17,26%), les Affaires intérieures (15,51%), le Développement territorial et Logement (11,02%) et le Social-Santé (10,68%). À elles seules, ces cinq missions représentent près de 78% des dépenses primaires hors dépenses de dette.

Enfin, les dépenses liées à la dette constituent le principal facteur de hausse du budget global : elles passent de 645.336 milliers EUR en 2024 à 854.229 milliers EUR en 2026, soit une augmentation de 32,37 % en crédits nominaux et de 28,11 % en termes réels. Cette hausse s'explique par l'augmentation importante des charges d'intérêts (+135.393 milliers EUR entre les deux budgets), liée à l'accumulation successive des déficits de l'entité ainsi qu'à la hausse des taux d'intérêt.

Dès lors, malgré la baisse nominale et réelle des dépenses primaires, le total des dépenses progresse de 7.640.558 milliers EUR à 7.777.846 milliers EUR, soit +1,80% en nominal et -1,48% en réel.

Résultats synthétiques

Sur la base des montants de recettes et de dépenses présentés précédemment, le modèle macrobudgétaire consacré à la Région bruxelloise permet de calculer différents soldes : le solde primaire, le solde net à financer et le solde de financement SEC consolidé.

Le **solde primaire** est calculé comme la différence entre les recettes totales (hors produits d'emprunts) et les dépenses primaires totales (hors dépenses de dette). En soustrayant les charges d'intérêt totales (estimées de façon endogène) ainsi que diverses opérations internes du solde primaire, nous obtenons le **solde net à financer**.

Enfin, le modèle calcule le **solde de financement SEC consolidé**. Ce dernier sert de cadre de référence pour évaluer l'importance de la contribution des entités fédérées à la réalisation des objectifs imposés à la Belgique par le Pacte de stabilité et de croissance européen. Pour passer du solde net à financer au solde de financement SEC, plusieurs corrections doivent être prises en compte dont l'inclusion du solde SEC des organismes administratifs autonomes (OAA).

Tableau 4 : évolution des soldes et de l'endettement de la RBC

En milliers EUR	2024 initial	2026 initial	Cr.nom. 2024 ini - 2026 ini	Cr. Réelle 2024 ini - 2026 ini
Recettes totales (hors endettement ²) (1)	5.662.002	5.791.519	2,29%	-1,01%
Dépenses primaires (hors dépenses de dette) (2)	6.995.222	6.923.617	-1,02%	-4,21%
Solde primaire (3) = (1)-(2)	-1.333.220	-1.132.098	-15,09%	-17,82%
Charges d'intérêts totales (4)	335.087	470.480	40,41%	35,88%
Opérations internes (R-D) (5)	1.094	1.856	69,65%	64,19%
Solde net à financer (6) = (3) - (4) - (5)	-1.669.401	-1.604.434	-3,89%	-6,99%
Opérations financières comprises dans les budgets (code 8) (7)	-329.001	-394.382	19,87%	16,01%
Solde de financement SEC (8) = (6)-(7)	-1.340.400	-1.210.052	-9,72%	-12,63%
Solde de financement SEC OAA (9)	19.423	218.484	1024,87%	988,66%
Sous-utilisation (10)	240.000	35.000	-85,42%	-85,89%
Solde de financement SEC consolidé (11) = (8)+(9)+(10)	-1.080.977	-956.568	-11,51%	-14,36%
Dette brute consolidée au 31/12/t	14.474.183	17.810.131	23,05 %	19,09%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Le solde primaire de l'entité propre passe de -1.333.220 milliers EUR au budget initial 2024 à -1.132.098 milliers EUR au budget initial 2026, soit une amélioration de 201.122 milliers EUR. Cette évolution correspond à une diminution nominale du déficit primaire de 15,09%, soit 17,82% en termes réels.

Ce redressement s'explique principalement par une progression des dépenses primaires nettement inférieure à celle des recettes de la Région. La réduction des dépenses primaires

² Hors codes 9 (nous ajoutons donc ici les produits d'emprunts à moins d'un an aux produits d'emprunts à plus d'un an), soit 2.135.952 milliers EUR au budget 2026 initial.

résulte, de manière générale, des importantes économies dites transversales réalisées sur le personnel, les frais de fonctionnement et d'IT ainsi que sur diverses subventions et d'autres mesures spécifiques à certaines missions.

La progression relativement modérée des recettes propres de l'entité, négative en termes réels (-1,01%), vient toutefois atténuer les effets des économies réalisées sur les dépenses primaires. Entre les deux budgets, les transferts en provenance du Pouvoir fédéral, qui représentent presque un tiers des recettes de la Région, enregistrent une baisse réelle de 1,86%. Cette évolution s'explique principalement par la faible progression de certaines dotations, elle-même liée au ralentissement de la croissance réelle de l'économie belge par rapport aux années précédentes. À l'inverse, les recettes fiscales, qui représentent 49,90% des recettes de l'entité, progressent de 2,07% en termes réels, principalement sous l'effet de l'évolution des additionnels à l'IPP et de certains impôts régionaux (droits de succession et de donation). Cette dynamique permet de compenser en partie la baisse réelle des transferts fédéraux.

L'amélioration du solde primaire est toutefois largement atténuée par la forte augmentation des charges d'intérêt entre les deux budgets (+135.393 milliers EUR). En conséquence, **le solde net à financer** s'établit à -1.604.434 milliers EUR au budget initial 2026. Son amélioration est donc moins marquée que celle du solde primaire, avec une diminution réelle du déficit de 6,99%, contre 17,82% pour le solde primaire.

Il convient ensuite de retrancher du solde net à financer l'ensemble des opérations relevant des codes 8. Celles-ci sont considérées, du côté des recettes, comme des remboursements de crédits et, du côté des dépenses, comme des octrois de crédits ou des prises de participation dans des organismes du périmètre de la RBC. Les participations dans différents organismes, tels que Vivaqua, la SLRB ou Kanal, sont dès lors neutralisées et n'affectent donc pas le solde SEC. Au budget initial 2026, le montant total de ces corrections s'élève à 394.382 milliers EUR. **Le solde SEC de l'entité propre** s'établit ainsi à -1.210.052 milliers EUR au budget initial 2026, contre -1.340.400 milliers EUR au budget initial 2024. Il en résulte une amélioration de 130.348 milliers EUR, correspondant à une réduction réelle du déficit de 12,63%.

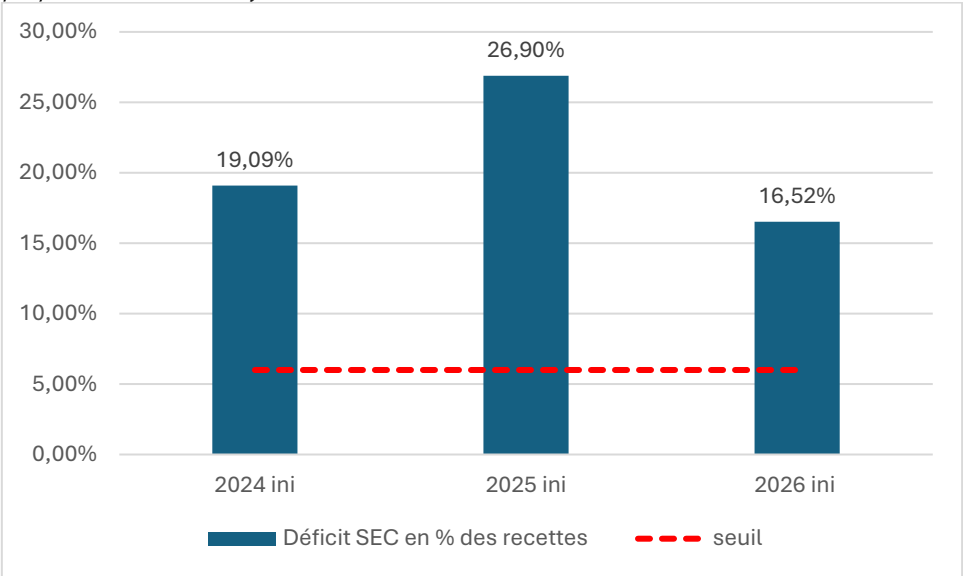
À ce solde s'ajoutent **le solde SEC du périmètre (OAA)**, qui s'élève à 218.484 milliers EUR au budget initial 2026, ainsi que les sous-utilisations de crédits. **Le solde de financement SEC consolidé** (11) de l'entité atteint ainsi -956.568 milliers EUR, contre -1.080.977 milliers EUR au budget initial 2024.

Au 31 décembre 2024, **la dette brute consolidée de l'entité** s'élève à 14.474.183 milliers EUR. Deux ans plus tard, nous estimons qu'elle atteindra 17.810.131 milliers EUR, soit une augmentation nominale de 23,05% et une hausse réelle de 19,09%. Cette progression s'explique principalement par l'aggravation des déficits successifs des dernières années. Elle résulte également de la hausse des taux d'intérêt, qui a renchéri le coût du financement de celle-ci.

Pour résumer, on peut donc dire que **le solde primaire** de l'entité s'améliore grâce aux mesures d'économies transversales mises en œuvre, même si cette amélioration est tempérée par la faible progression des recettes. **Le solde de financement SEC consolidé**, quant à lui, ne

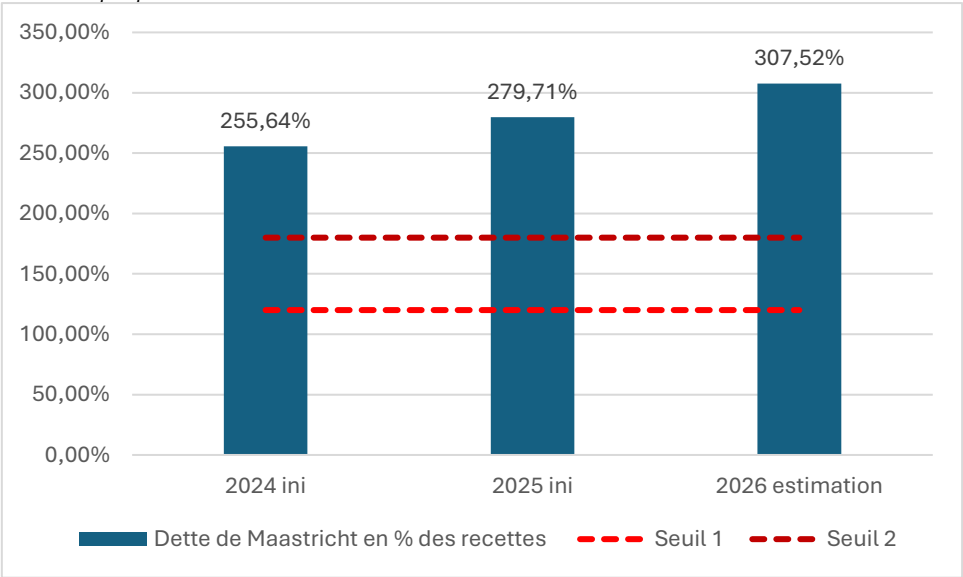
s’améliore pas dans les mêmes proportions que le solde primaire, en raison de la progression des charges d’intérêts entre les deux budgets.

Graphique 1 : évolution du déficit SEC de la RBC entre 2024 et 2026 (en % des recettes, hors endettement)



Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Graphique 2 : évolution de la dette Maastricht de la RBC de 2024 à 2026 (en % des recettes)



Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Partie II : Perspectives budgétaires de 2026 à 2031

Paramètres et hypothèses des perspectives

Précisons tout d’abord les paramètres sur lesquels sont basées nos perspectives. En effet, on intègre dans notre modèle un budget « 2026 CERPE » calculé par le CERPE, qui comprend les corrections intervenues entre le budget initial 2026 et juin 2026. Ces corrections peuvent être

d'ordre macroéconomique suite à l'actualisation du modèle avec les paramètres macroéconomiques les plus récents, c'est-à-dire ceux de juin et qui sont différents de ceux qui prévalaient lors de la confection du budget 2026 initial. Ainsi, l'intégration de ces corrections permet de constituer un meilleur point d'ancrage pour nos perspectives.

En principe, ces perspectives sont réalisées à décision inchangée, c'est-à-dire sans aucune nouvelle décision future à caractère budgétaire. Seules les mesures ayant été formellement adoptées sont retenues, dans la mesure où leur mise en œuvre est juridiquement acquise. Toutefois, pour la Région de Bruxelles-Capitale, nous avons également intégré certaines mesures qui, bien que n'ayant pas encore été votées, disposent d'un degré de précision suffisant quant à leurs modalités de mise en œuvre et dont les effets budgétaires peuvent être estimés de manière robuste. Cette approche permet de présenter des perspectives qui reflètent davantage les orientations budgétaires négociées par le gouvernement. À défaut, seules un nombre très limité de mesures auraient pu être intégrées pour l'entité bruxelloise, ce qui aurait considérablement réduit la pertinence de l'exercice pour l'analyse et le débat publics. Les mesures n'ayant pas été prises en compte dans nos perspectives sont celles qui répondent à minimum un des critères cités ci-dessous :

- Informations insuffisantes sur la mesure, son rendement potentiel et sa crédibilité.
- Mesure qui ne relève pas de la compétence exclusive de la RBC.
- Effet retour.

Le module reprend, pour ce qui concerne l'inflation, l'indice santé, la croissance économique et le taux d'intérêt, les estimations du Bureau fédéral du Plan (BfP) dans ses perspectives économiques 2026-2031 publiées en juin 2026. Quant aux paramètres démographiques, leur projection s'appuie sur les perspectives démographiques 2025-2071, publiées en février 2026.

Les valeurs de ces paramètres pour les années 2026 à 2031 sont les suivantes :

Tableau 5 : projections des paramètres macroéconomiques

	2026 ini	2026 CERPE	2027	2028	2029	2030	2031
Indice des prix à la consommation	1,40%	3,40%	2,90%	2,30%	1,80%	1,70%	1,70%
Indice santé	1,50%	3,20%	3,10%	2,20%	1,80%	1,80%	1,70%
Croissance réelle du PIB	1,10%	1,07%	1,10%	1,20%	1,40%	1,30%	1,20%
Taux d'intérêt à long terme	3,30%	3,50%	3,60%	3,50%	3,40%	3,30%	3,20%
Clé IPP Région bruxelloise	8,56%	8,56%	8,54%	8,51%	8,46%	8,44%	8,41%

Sources : BfP et calculs CERPE

Perspectives des recettes

Tableau 6 : perspectives des recettes de la RBC

Milliers EUR	2026 initial	2026 CERPE	2027	2028	2029	2030	2031	Croissance moyenne annuelle
Transferts du Pouvoir fédéral	1.836.193	1.842.974	1.943.098	1.962.407	1.999.166	2.029.457	2.059.786	2,25%
Recettes fiscales	2.958.038	2.958.038	3.129.908	3.175.380	3.273.401	3.327.795	3.405.776	2,86%
Transfert en provenance de l'Agglomération	311.351	311.351	323.519	334.855	345.601	356.032	366.360	3,31%
Recettes en provenance de l'UE	203.942	203.943	63.236	52.136	45.507	22.402	34.005	-30,11%
Recettes sur Fonds organiques	455.329	455.329	484.307	491.214	496.197	499.020	503.162	2,02%
Autres	162.618	162.618	155.616	160.364	162.164	163.645	164.981	0,29%
Produits des emprunts à plus d'un an	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	0,00%
Recettes totales (hors produits d'emprunt > 1 an)	5.927.471	5.934.253	6.099.685	6.176.356	6.322.036	6.398.351	6.534.070	1,94%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Les recettes totales (hors produits d'emprunts à plus d'un an) progressent de 5.927.471 milliers EUR en 2026 à 6.534.070 milliers EUR en 2031, soit une croissance moyenne annuelle de 1,94%. Cette évolution repose principalement sur la progression des transferts fédéraux (+2,25% par an), des recettes fiscales (+2,86%) et des transferts de l'Agglomération (+3,31%). Les transferts fédéraux évoluent essentiellement selon les mécanismes prévus par la LSF et les paramètres macroéconomiques, tandis que les recettes fiscales intègrent l'impact des différentes réformes fiscales³. Les recettes provenant de l'Agglomération (additionnels de l'Agglomération au précompte immobilier) dépendent de la croissance réelle et du taux de croissance de l'IPC prévus.

³ Notons principalement le tax shift bruxellois (doublement de la prime BeHome, la réduction de 1 point de pourcentage des additionnels à l'IPP), la réforme fiscale fédérale (augmentation de la quotité exemptée d'impôt), le prolongement de la période suspecte des droits de donation.

Les recettes sur Fonds organiques progressent également (+2,02% par an), notamment grâce à de nouvelles recettes liées à la responsabilité élargie des producteurs et à la réforme des tarifs des examens et permis de conduire. Les autres recettes restent globalement stables (+0,29 %).

À l'inverse, les recettes provenant de l'Union européenne diminuent fortement sur la période, principalement en raison de l'arrivée à échéance des programmes liés au RRF.

Globalement, la trajectoire des recettes progresse légèrement mais est limitée par l'impact des réformes fiscales fédérales et régionales.

Perspectives des dépenses

Tableau 7 : perspectives des dépenses de la RBC

Milliers EUR	2026 ini	2026 CERPE	2027	2028	2029	2030	2031	Croissance annuelle moyenne
Mission 34. Chancellerie	87.355	87.562	82.482	80.871	78.955	80.373	81.804	-1,35%
Mission 35. Fonction publique	88.141	88.742	64.279	55.687	46.959	47.979	48.983	-11,21%
Mission 36. Finances, Budget et Fiscalité	1.245.089	1.245.405	1.313.626	1.387.381	1.428.489	1.585.118	1.599.699	5,13%
Dont dépenses de dette (intérêts et amortissements)	854.006	854.006	969.695	1.048.595	1.093.800	1.314.599	1.326.658	9,21%
Mission 37. Services IT	90.677	90.701	88.742	88.491	88.791	90.309	91.851	0,25%
Mission 38. Régie foncière et achats de Biens & Services	69.983	70.060	55.444	48.385	44.630	45.417	46.213	-7,98%
Mission 39. Planifications régionales et relations extérieures	315.018	315.165	148.849	144.374	130.502	132.252	134.023	-15,72%
Mission 40. Affaires intérieures	1.073.957	1.074.040	1.099.360	1.121.363	1.142.416	1.164.226	1.186.449	2,01%
Mission 41. Environnement et Énergie	488.054	488.054	485.733	494.943	469.186	476.822	484.820	-0,13%
Dont dépenses de dette (intérêts et amortissements)	223	223	223	223	223	223	223	0,00%
Mission 42. Mobilité	1.622.706	1.623.012	1.635.411	1.563.653	1.479.412	1.500.176	1.520.690	-1,29%
Mission 43. Développement territorial & Logement	762.851	763.133	722.405	727.484	731.309	651.804	662.124	-2,80%
Mission 44. Économie et Économie sociale, Emploi et Recherche et Innovation	1.194.683	1.194.829	1.218.116	1.234.923	1.252.330	1.272.873	1.293.757	1,60%
Mission 45. Social - Santé	739.332	749.332	769.364	786.194	799.931	813.530	827.360	2,00%
Total dépenses primaires (hors dépenses de dette)	6.923.617	6.935.805	6.693.895	6.664.933	6.578.885	6.546.055	6.650.893	-0,84%
Dépenses de dette (intérêts et amortissements)	854.229	854.229	969.918	1.048.818	1.094.023	1.314.822	1.326.881	9,21%
Total Dépenses	7.777.846	7.790.034	7.663.813	7.713.750	7.672.907	7.860.877	7.977.774	0,48%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Les dépenses primaires (hors dépenses de dette) diminuent de 6.923.617 milliers EUR en 2026 à 6.650.893 milliers EUR en 2031, soit une baisse moyenne annuelle de 0,84%. Cette trajectoire

repose principalement sur des mesures transversales d'économies portant sur les dépenses de personnel, de fonctionnement et d'IT, permettant de réaliser entre 50.000 et 75.000 milliers EUR d'économies supplémentaires par an à partir de 2027. Des mesures spécifiques contribuent également à cette baisse, notamment la fin de la déductibilité fiscale des titres-services, la réforme des primes Renolution et les économies liées à l'intégration d'Hydria au capital de Vivaqua.

Ces économies sont toutefois partiellement compensées par certaines mesures de l'accord de gouvernement, notamment le doublement de la prime Be-Home, le suivi du plan pluriannuel d'investissement de la STIB et les investissements dans les voiries régionales. Les projections tiennent également compte de l'évolution de l'inflation, des coûts salariaux et des contrats de gestion.

Les dépenses de dette augmentent fortement, passant de 854.229 milliers EUR en 2026 à 1.326.881 milliers EUR en 2031 (+9,21% en moyenne annuelle). Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des charges d'intérêts, qui passent de 470.480 milliers EUR à 718.132 milliers EUR, sous l'effet des déficits successifs de la Région et de la remontée des taux d'intérêt. Cette progression tempère ainsi la baisse des dépenses primaires et porte la croissance moyenne annuelle des dépenses totales à 0,48%.

Résultats synthétiques

Tableau 8 : les perspectives des soldes et d'endettement de la RBC

En milliers EUR	2026 ini	2026 CERPE	2027	2028	2029	2030	2031	Croissance annuelle moyenne
Recettes totales (hors endettement ⁴) (1)	5.791.519	5.798.300	5.966.159	6.042.830	6.188.510	6.264.825	6.400.544	2,00%
Dépenses primaires (hors dépenses de dette) (2)	6.923.617	6.935.805	6.693.895	6.664.933	6.578.885	6.546.055	6.650.893	-0,84%
Solde primaire (3) = (1)-(2)	-1.132.098	-1.137.505	-727.736	-622.103	-390.375	-281.230	-250.348	-26,12%
Charges d'intérêts totales (4)	470.480	470.480	536.169	590.069	640.350	681.073	718.132	8,83%
Opérations internes (R-D) (5)	1.856	1.856	1.910	4.503	4.584	4.662	4.742	20,63%
Solde net à financer (6) = (3) - (4) - (5)	-1.604.434	-1.609.841	-1.265.815	-1.216.675	-1.035.309	-966.965	-973.222	-9,58%
Opérations financières comprises dans les budgets (code 8) (7)	-394.382	-394.382	-258.454	-252.862	-254.835	-31.428	-18.952	-45,51%
Solde de financement SEC (8) = (6)-(7)	-1.210.052	-1.215.459	-1.007.362	-963.813	-780.474	-935.537	-954.270	-4,72%
Solde de financement SEC OAA (9)	218.484	218.484	218.484	218.484	218.484	218.484	218.484	0,00%
Sous-utilisation (10)	35.000	35.000	35.000	35.000	50.000	49.750	50.547	7,63%
Solde de financement SEC consolidé (11) = (8)+(9)+(10)	-956.568	-961.975	-753.878	-710.329	-511.990	-667.302	-685.238	-6,56%
Dette brute consolidée au 31/12/t	17.810.131	17.815.539	19.128.591	20.377.380	21.416.421	22.385.297	23.360.510	5,57%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Le solde de financement SEC consolidé (11) de la Région bruxelloise s'améliorerait de -962 à -685 millions EUR entre 2026 CERPE et 2031, soit un gain de 277 millions EUR, principalement sous l'effet de l'évolution favorable du solde primaire.

Les recettes totales hors endettement progresseraient de 5,8 à 6,4 milliards EUR (+2,0% par an), tandis que **les dépenses primaires** reculeraient de 6,94 à 6,65 milliards EUR (-0,84% par an), sous l'effet notamment des économies transversales et de mesures spécifiques.

⁴ Hors codes 9 (produits d'emprunts à moins et plus d'un an), soit 2.135.952 milliers EUR au budget 2026 initial.

Cette amélioration serait toutefois en partie absorbée par la forte hausse des **charges d'intérêts**, de 470 à 718 millions EUR (+8,83% par an), liée à l'accumulation des déficits et à la remontée des taux.

L'hypothèse **d'un solde SEC des OAA** constant à 218 millions EUR est par ailleurs relativement optimiste. Malgré l'amélioration du solde primaire, **le solde de financement SEC consolidé** (11) resterait donc déficitaire de 685 millions EUR en 2031.

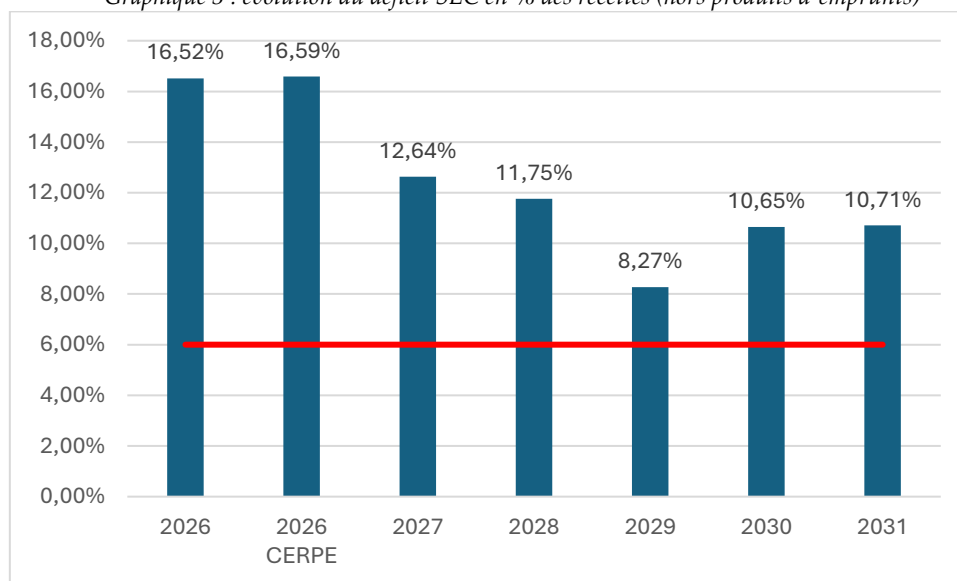
La dette brute consolidée augmenterait de manière continue sur la période, passant de 17,8 milliards EUR en 2026 à 23,4 milliards EUR en 2031, soit une croissance annuelle moyenne de 5,57%. Cette progression traduit la persistance de déficits SEC importants, malgré leur amélioration progressive sur la période. Ainsi, l'endettement continuerait de croître à un rythme soutenu et atteindrait près de 23,4 milliards EUR à l'horizon 2031.

L'amélioration du **solde de financement SEC consolidé** de 277 millions EUR sur l'ensemble de la période constitue un effort budgétaire significatif. Cette évolution doit toutefois être mise en perspective avec l'objectif fixé dans l'accord de gouvernement de février 2026, qui prévoyait un retour à l'équilibre du solde SEC à l'horizon 2029. La trajectoire projetée indique ainsi que les mesures engagées vont dans la bonne direction, mais qu'elles demeurent insuffisantes pour atteindre cet objectif dans les délais initialement prévus. Par ailleurs, au regard du cadre budgétaire européen, la Région de Bruxelles-Capitale ne respecterait pas encore les seuils recommandés, adaptés aux spécificités des entités fédérées.

En outre, le niveau élevé de la dette et l'accumulation des déficits contribuent à une hausse continue du poids des charges d'intérêt dans les dépenses régionales. Les montants consacrés au service de la dette ne peuvent dès lors être mobilisés pour financer les compétences prioritaires de la Région, telles que la mobilité, le développement économique ou encore le logement. Cette dynamique est également susceptible de peser sur les conditions de financement de la Région et, plus largement, sur le niveau des spreads auxquels elle est confrontée. Dans un contexte où les taux d'intérêt restent exposés à un risque de remontée au cours des prochaines années, plutôt qu'à une baisse, cette évolution constitue un facteur de risque supplémentaire pour les finances publiques de la Région de Bruxelles-Capitale.

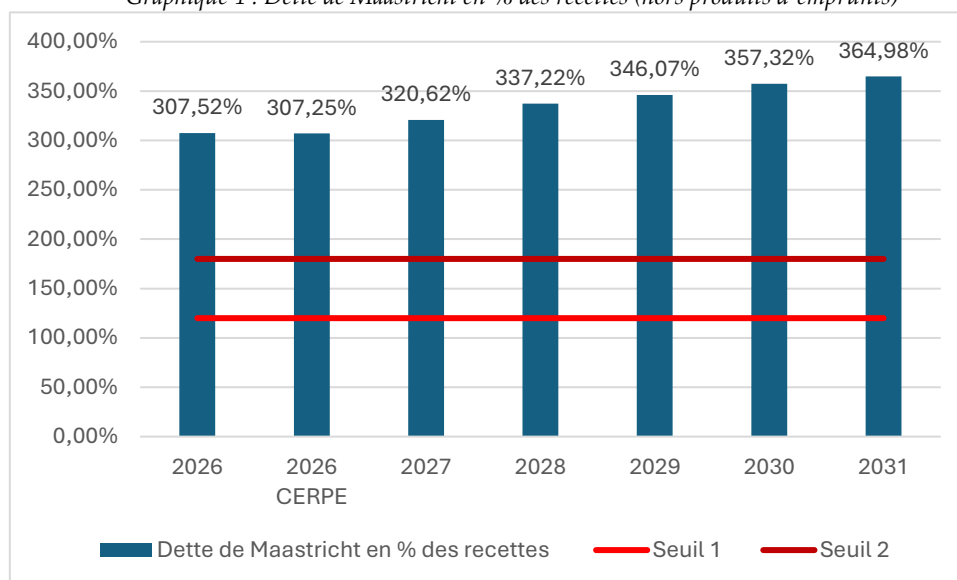
Enfin, ces projections doivent être interprétées avec prudence compte tenu des nombreuses incertitudes qui entourent leur réalisation, qu'elles soient d'ordre macroéconomique, notamment en matière d'inflation et de taux d'intérêt, démographique ou liées à la mise en œuvre effective des mesures d'économies. La trajectoire projetée constitue donc une indication de l'évolution possible des finances régionales, mais reste soumise à des aléas importants. Une certaine prudence s'impose dès lors dans son interprétation.

Graphique 3 : évolution du déficit SEC en % des recettes (hors produits d'emprunts)



Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Graphique 4 : Dette de Maastricht en % des recettes (hors produits d'emprunts)



Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Table des matières

Résumé.....	2
Introduction.....	19
Partie I : Analyse de l'évolution du budget de la RBC entre 2024 et 2026	21
Paramètres macro-économiques.....	22
Les recettes de la RBC	23
Les dépenses de la RBC	34
Les soldes et l'endettement.....	43
Conclusion.....	48
Partie II : Les perspectives budgétaires de la RBC de 2026 à 2031.....	50
Le modèle macrobudgétaire : Structure et principes méthodologiques.....	50
Adaptation du point d'ancrage, le budget 2026 CERPE	52
Paramètre macro-économiques 2026-2031	55
Hypothèse de projection.....	56
Perspectives des recettes.....	59
Perspectives des dépenses.....	71
Perspectives du solde et de l'endettement	80
Conclusion.....	85
Annexes.....	87
Cahiers de recherche	94

Introduction

Comme chaque année, le Centre de recherche en Économie Régionale et Politique Economique (CERPE) publie ses perspectives des entités fédérées à cinq ans. La structure de ce rapport, contrairement aux dernières versions, sera scindée en deux grandes parties.

La première partie s'intéressera à la comparaison entre le budget 2024 initial et 2026 initial de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle décrit les principaux mouvements de recettes et de dépenses, en mettant en évidence les décisions politiques ayant un impact sur les soldes budgétaires et la dette de l'entité. Cette partie constitue une analyse préliminaire et de compréhension pour la réalisation des perspectives qui auront pour point d'ancrage la révision du budget 2026 initial avec les paramètres macroéconomiques les plus récents de juin 2026. Dans un premier temps, les paramètres macroéconomiques retenus dans les budgets 2024 et 2026 seront présentés. Nous analyserons ensuite l'évolution des recettes de l'entité entre ces deux exercices budgétaires, puis celle des dépenses. Les sections suivantes seront consacrées aux soldes budgétaires et à l'endettement de la Région de Bruxelles-Capitale.

La seconde partie sera consacrée aux perspectives budgétaires à décision inchangée sur un horizon de cinq ans (2026-2031). Exceptionnellement, compte tenu de la situation particulière de la Région de Bruxelles-Capitale, ces perspectives intègrent également certaines mesures prévues dans l'accord de Gouvernement de février 2026, bien que celles-ci ne soient pas toutes encore votées. Elles reposent ainsi sur les orientations et mesures annoncées par le Gouvernement pour le reste de la législature, jusqu'en 2029. Toutes les mesures prévues dans l'accord n'ont toutefois pas été intégrées, soit en raison d'un manque d'informations permettant de les chiffrer, soit en raison d'incohérences ou d'incertitudes quant à leur mise en œuvre, ou encore s'il s'agit d'effet retour ou de mesures dépendantes d'autres niveaux de pouvoirs. Les mesures reprises sont explicitement citées dans les textes correspondants.

Historiquement, ce rapport était publié en mai et présentait des perspectives basées sur les budgets initiaux qui se basent eux-mêmes sur les paramètres macroéconomiques de septembre de l'année précédente. Toutefois, le conflit entre les États-Unis, Israël et l'Iran, déclenché en février 2026, a entraîné une révision importante des perspectives macroéconomiques ainsi qu'une incertitude accrue, rendant obsolètes les paramètres utilisés pour l'élaboration du budget 2026 initial. Dans ce contexte, il n'aurait pas été pertinent de fonder les perspectives budgétaires sur ces hypothèses devenues obsolètes. Pour la Région de Bruxelles-Capitale, les perspectives présentées cette année sont donc basées sur le budget 2026 initial, auquel sont appliqués les paramètres macroéconomiques de juin 2026, plus représentatifs du contexte économique actuel.

La partie II débutera par une brève présentation du modèle macrobudgétaire développé par le CERPE ainsi que de ses principaux principes méthodologiques. Elle présentera ensuite le budget 2026 bis calculé par le CERPE, repris sous la colonne « 2026 CERPE », qui intègre les

corrections macroéconomiques intervenues entre le budget initial et juin 2026, à la suite de l'actualisation des paramètres macroéconomiques. Cette actualisation permet de disposer d'un point d'ancrage plus représentatif pour l'élaboration des perspectives budgétaires. Comme dans la partie I, les paramètres macroéconomiques retenus pour les projections seront ensuite présentés, avant de détailler les hypothèses de projection et les perspectives d'évolution des recettes et des dépenses.

Partie I : Analyse de l'évolution du budget de la RBC entre 2024 et 2026

Dans cette première partie, nous allons analyser l'évolution entre le budget 2024 et le budget 2026 initial de la Région de Bruxelles-Capitale. Avant de commencer, il est important de faire un rappel de la situation politique avant l'élaboration du budget 2026 initial.

En effet, à la suite des élections du 09 juin 2024, aucun accord de gouvernement n'a pu être trouvé en Région de Bruxelles-Capitale avant février 2026. Durant cette période, le Gouvernement bruxellois sortant a donc assuré la gestion des affaires courantes. Dans ce contexte, le budget 2025 a été exécuté sous la forme de douzièmes provisoires, c'est-à-dire que les dépenses sont autorisées mensuellement, à hauteur d'un douzième des crédits budgétaires de l'exercice précédent. Ce mécanisme permet d'assurer la continuité des services publics, mais limite fortement la capacité du Gouvernement à mettre en œuvre de nouvelles politiques ou à opérer des mesures structurelles d'économie. Le budget 2025 ne constitue dès lors pas un budget élaboré et exécuté à la suite des choix politiques d'un Gouvernement nouvellement constitué. Il a donc été décidé de comparer le budget 2026 initial avec le dernier budget réalisé par un gouvernement de plein exercice, soit le budget 2024 initial.

En parallèle, le nouveau budget de la RBC présente une architecture sensiblement différente de celle qui prévalait auparavant. Le niveau de détail budgétaire a été fortement réduit au profit d'une présentation davantage agrégée, regroupant les dépenses et les recettes par grands ensembles et autour d'un nombre plus limité de thématiques ou de missions. Pour les dépenses, celles-ci s'étalent de la mission 34 à la mission 45 et, pour les recettes, de la mission 35 à la mission 45. De nombreux articles budgétaires ont ainsi été regroupés par catégories de recettes ou de dépenses de diverses natures.

Cette nouvelle architecture budgétaire favorise l'agrégation des articles budgétaires et offre ainsi une vue plus globale, mais nécessairement moins détaillée, que le cadre qui prévalait auparavant⁵.

Le budget 2026 initial a ainsi été élaboré à la suite de la formation du Gouvernement bruxellois en février 2026. Une fois en place, ce nouveau Gouvernement a souhaité établir un budget ambitieux, avec notamment pour objectif d'atteindre un **solde SEC neutre à l'horizon 2029**. Lors de son élaboration, le Gouvernement s'est appuyé sur les paramètres macroéconomiques en vigueur en septembre 2025, tels qu'ils ressortaient du dernier bulletin économique disponible à cette époque. Or, peu de temps après, ces paramètres ont fortement évolué, notamment à la suite de la guerre en Iran, rendant ainsi le budget 2026 initial rapidement obsolète au regard du contexte macroéconomique.

⁵ Pour plus de détails : [Projet d'ordonnance portant le Code des finances publiques de la RBC](#)

Par ailleurs, au moment de la rédaction de ces lignes, en septembre 2026, aucun budget ajusté intégrant les paramètres macroéconomiques les plus récents n’a encore été publié par le Gouvernement bruxellois.

Paramètres macro-économiques

Les budgets des Régions et Communautés se basent sur les paramètres macroéconomiques des *Budgets économiques* du BfP⁶. Il s’agit notamment du taux de croissance de l’indice moyen des prix à la consommation, de l’indice santé et du taux de croissance réelle du PIB.

Tableau 9 : paramètres macroéconomiques

Budget	2024 initial	2026 initial
Date d’estimation des paramètres	Septembre 2023	Septembre 2025
Taux de fluctuation de l'indice moyen des prix à la consommation	4,10%	1,40%
Taux de fluctuation de l’indice santé	4,30%	1,50%
Taux de croissance réelle du PIB	1,07%	1,10%
Clé IPP bruxelloise	8,35%	8,56%

Sources : exposés généraux des budgets 2024 et 2026.

Le budget 2024 initial était basé sur les paramètres macroéconomiques de septembre 2023 du Bureau fédéral du Plan tandis que le budget 2026 initial, était basé sur ceux du budget économique de septembre 2025 du Bureau fédéral du Plan. Néanmoins, pour le budget 2026 initial, il est important de mentionner que les recettes provenant de la Loi Spéciale de Financement (LSF) sont fixées avec le budget économique d’après, soit celui de février 2026, tout comme les paramètres démographiques. Cependant, le budget économique s’est réalisé juste avant les évènements en Iran. Dès lors, il est important de garder à l’esprit que nous comparons le budget 2024 initial avec celui de 2026 initial sans prendre en compte les conséquences de la guerre, qui se font quant à elles, ressentir dans les perspectives (partie II).

⁶ Disposition prévue lors des accords du Lambermont (2001).

Les recettes de la RBC

Tableau 10 : les recettes de la RBC

Milliers EUR	2024 initial	2026 initial	% total 2026 ini (hors emprunts à + d'un an)	Cr.nom. 2024 ini - 2026 ini	Cr. Réelle 2024 ini - 2026 ini ⁷
Transferts du Pouvoir fédéral	1.810.833	1.836.193	30,98%	1,40%	-1,86%
Recettes fiscales	2.804.622	2.958.038	49,90%	5,47%	2,07%
Transfert en provenance de l'Agglomération	290.599	311.351	5,25%	7,14%	3,69%
Recettes en provenance de l'UE	283.606	203.942	3,44%	-28,09%	-30,40%
Recettes sur Fonds organiques	571.474	455.329	7,68%	-20,32%	-22,89%
Autres	63.888	162.618	2,74%	154,54%	146,34%
Produits des emprunts à plus d'un an	1.500.000	2.000.000		33,33%	29,04%
Recettes totales (hors produits d'emprunt > 1 an)	5.825.022	5.927.471	100%	1,76%	-1,52%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Le tableau ci-dessus présente l'évolution de l'ensemble des recettes de la RBC entre le budget initial 2024 et le budget initial 2026. Hors produits d'emprunt à plus d'un an, les recettes s'élèvent à 5.927.471 milliers EUR au budget initial 2026, contre 5.825.022 milliers EUR au budget initial 2024, soit une progression nominale de 1,76%. Après correction de l'effet de l'inflation, cette évolution correspond toutefois à une diminution réelle de 1,52%. En d'autres termes, la croissance réelle des recettes est demeurée inférieure à celle des prix sur la période.

Les transferts en provenance du Pouvoir fédéral constituent une des principales sources de financement de la Région, puisqu'ils représentent à eux seuls près d'un tiers des recettes totales hors produits d'emprunt (30,98%). Bien que ces transferts progressent en valeur nominale entre les deux budgets, leur évolution est négative en termes réels (-1,86%).

Les recettes fiscales regroupent les recettes issues de l'impôt des personnes physiques, des impôts régionaux ainsi que des taxes perçues par la Région. Ensemble, elles représentent 49,90% des recettes totales hors produits d'emprunt. Entre les budgets initiaux 2024 et 2026, ces recettes progressent de 5,47% en valeur nominale. Après prise en compte de l'inflation, leur croissance demeure positive et atteint 2,07%, ce qui témoigne d'une évolution plus dynamique que celle des prix.

⁷ Sur base des taux d'inflation retenus dans les budgets initiaux, soit 1,9 % en 2025 et 1,4 % en 2026, nous calculons le montant 2026 en euros constants de 2024 en déflatant le montant du budget 2026 initial par le coefficient d'inflation cumulé sur la période, soit $(1,019 \times 1,014) = 1,033266$. Nous appliquons ensuite la formule classique du taux de croissance entre le montant 2024 et le montant 2026 exprimé en euros constants de 2024, afin d'obtenir le taux de croissance réelle sur la période.

Les autres recettes regroupent notamment les transferts en provenance de l'Agglomération, principalement alimentés par les additionnels de l'Agglomération au précompte immobilier, les financements de l'Union européenne, les fonds budgétaires ainsi que diverses autres recettes. Ensemble, ces catégories représentent 19,12% des recettes totales hors produits d'emprunt. Leur évolution est toutefois hétérogène, chaque catégorie répondant à des déterminants qui lui sont propres.

Enfin, les produits d'emprunt constituent des ressources de financement issues du recours à la dette publique. À ce titre, ils ne sont pas pris en compte dans le calcul du solde SEC et ne peuvent être considérés comme des recettes structurelles, puisqu'ils devront être remboursés à l'avenir. Au budget initial 2026, les produits d'emprunt à plus d'un an s'élèvent à 2.000.000 milliers EUR.

Nous reprenons maintenant ces grandes catégories de recettes et détaillons davantage leur évolution respective.

Transferts du Pouvoir fédéral

Tableau 11 : Transferts du Pouvoir fédéral

Milliers EUR	2024 initial	2026 initial	% total 2026 ini (hors emprunts)	Cr.nom. 2024 ini - 2026 ini	Cr. Réelle 2024 ini - 2026 ini
Transferts du Pouvoir fédéral	1.810.833	1.836.193	31,70%	1,40%	-1,86%
Mainmorte	127.670	147.150	2,54%	15,26%	11,55%
Total refinancement RBC (Vle réforme État)	<u>501.924</u>	<u>513.454</u>	8,87%	2,30%	-1,00%
dont dotation mobilité (Vle réforme)	188.617	195.244	3,37%	3,51%	0,18%
dont primes linguistiques (Vle réforme)	3.795	4.003	0,07%	5,48%	2,08%
dont dotation sécurité (Vle réforme)	55.000	55.000	0,95%	0,00%	-3,22%
dont compensation navetteurs (Vle réforme)	44.000	44.000	0,76%	0,00%	-3,22%
dont compensation fonctionnaires internationaux (Vle réforme)	210.512	215.207	3,72%	2,23%	-1,06%
Total Dotations transfert de compétences 6ème réforme	612.365	620.542	10,71%	1,34%	-1,93%
dont dotation pour autres compétences	106.561	110.442	1,91%	3,64%	0,31%
dont dotation emploi	213.270	227.318	3,93%	6,59%	3,16%
dont dotation dépenses fiscales	197.862	210.895	3,64%	6,59%	3,16%
dont responsabilisation pension	-4.465	-7.423	-0,13%	66,25%	60,90%
dont mécanisme de transition	99.137	79.310	1,37%	-20,00%	-22,58%
Mécanisme de solidarité nationale	478.891	449.252	7,76%	-6,19%	-9,21%
Recettes diverses transférées par le Fédéral	89.983	105.795	1,83%	17,57%	13,79%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

La mainmorte

Les recettes provenant de la compensation de la mainmorte s'élèvent à 147.150 milliers EUR au budget initial 2026, soit une augmentation de 19.480 milliers EUR par rapport au budget initial 2024. Cela correspond à une croissance réelle de 11,55%.

Cette dotation vise à compenser intégralement le manque à gagner en matière de précompte immobilier résultant de l'exonération dont bénéficient certains bâtiments. Elle couvre désormais 100 % de la perte de recettes subie par les communes au titre des additionnels au précompte immobilier. La forte croissance observée en termes réels peut dès lors s'expliquer

dès lors par un meilleur recouvrement du périmètre des bâtiments éligibles à cette compensation.

Refinancement de la RBC

La dotation mobilité, qui doit être exclusivement affectée à la politique de mobilité de la Région, enregistre une croissance réelle de 0,18%. Son évolution est déterminée par l'indexation sur l'indice des prix à la consommation (IPC) ainsi que par 50% de la croissance réelle du PIB.

Les recettes liées aux **primes linguistiques** visent à encourager l'apprentissage des deux langues régionales par les agents statutaires et contractuels de l'administration. Leur croissance réelle de 2,08% s'explique par l'augmentation du nombre de bénéficiaires de cette prime.

La dotation sécurité s'élève à 55.000 milliers EUR. Son montant ayant été fixé de manière permanente, elle n'est pas adaptée à l'évolution des prix, ce qui explique sa diminution en termes réels. Cette dotation finance les dépenses liées à la sécurité et à la prévention lors de l'organisation des sommets européens à Bruxelles, ainsi que celles découlant du rôle international et de la fonction de capitale de la Région.

La compensation navetteurs est également fixée en valeur nominale et n'est pas adaptée à l'évolution des prix. Elle s'élève à 44.000 milliers EUR. Cette compensation est versée par les deux autres Régions afin de tenir compte des coûts supportés par la Région de Bruxelles-Capitale du fait des nombreux navetteurs flamands et wallons qui y travaillent et utilisent ses infrastructures et ses services publics sans y contribuer directement par l'impôt des personnes physiques.

Enfin, **la compensation pour les fonctionnaires internationaux** s'élève à 215.207 milliers EUR, soit une diminution réelle de 1,06% par rapport au budget initial 2024. Cette dotation est liée au nombre important de fonctionnaires des institutions européennes et internationales résidant en Région de Bruxelles-Capitale, qui sont exonérés de l'impôt des personnes physiques tout en bénéficiant des services publics financés par la Région. Bien que cette dotation soit indexée chaque année, sa croissance réelle est négative en raison de décomptes défavorables résultant des écarts entre l'inflation anticipée lors de l'élaboration du budget et l'inflation effectivement observée.

Dotations transferts de compétences 6^{ème} réforme

La dotation pour autres compétences s'élève à 110.442 milliers EUR et progresse de 0,31% en termes réels par rapport au budget initial 2024. Cette dotation est octroyée par l'État fédéral aux Régions afin de leur permettre de financer l'exercice de leurs nouvelles compétences à la suite des différentes réformes institutionnelles successives. Son évolution suit celle de l'indice des prix à la consommation ainsi que, depuis 2017, 55% du taux de croissance réel de l'économie (contre 100% auparavant). Toutefois, lorsque le taux de croissance réel de

l'économie dépasse 2,25%, la dotation évolue à 100% pour la partie de croissance excédant ce seuil.

La dotation emploi s'élève à 227.318 milliers EUR, soit une augmentation de 14.048 milliers EUR par rapport au budget initial 2024, correspondant à une croissance réelle de 3,16%. Cette dotation vise à financer les besoins des Régions en matière de politique de l'emploi. Le montant qui leur est alloué est non seulement indexé sur l'évolution des prix, mais également lié à 55% du taux de croissance réel de l'économie. Comme pour la dotation pour autres compétences, lorsque la croissance réelle du PIB dépasse 2,25%, la partie excédant ce seuil est prise en compte à 100%.

La dotation dépenses fiscales s'élève à 210.895 milliers EUR, contre 197.862 milliers EUR au budget initial 2024. Cela représente une croissance réelle de 3,16%. Cette dotation est indexée et évolue selon les mêmes modalités que la dotation emploi, à savoir en fonction de l'inflation et de 55% du taux de croissance réel de l'économie, avec une prise en compte intégrale de la partie de croissance dépassant le seuil de 2,25%.

La responsabilisation pension s'élève à -7.423 milliers EUR au budget initial 2026. Cette dotation, qui constitue en réalité une moindre recette, vise à responsabiliser les entités fédérées en les faisant participer au coût réel des pensions de leurs agents statutaires, celles-ci demeurant financées par l'État fédéral. Depuis le 1er janvier 2021, la contribution est calculée en appliquant un pourcentage à la masse salariale versée par chaque entité au cours de l'année précédente.

Le mécanisme de transition s'élève à 79.310 milliers EUR au budget initial 2026, contre 99.137 milliers EUR au budget initial 2024. Ce mécanisme vise à garantir que chaque entité fédérée dispose, lors de la première année d'application de la sixième réforme de l'État (2015), de ressources financières au moins équivalentes à celles dont elle bénéficiait auparavant. Le montant de cette compensation a été maintenu constant, sans indexation, entre 2015 et 2024, avant d'être progressivement réduit de 10% par an durant les dix années suivantes (2025-2034). Cette trajectoire explique la diminution réelle observée sur la période (-22,58%).

Mécanisme de solidarité nationale

Les recettes provenant du mécanisme de solidarité nationale s'élèvent au budget 2026 initial à 449.252, soit 29.639 milliers EUR en moins qu'au budget 2024 initial. Cela correspond à une croissance réelle négative de 6,19%. Ce mécanisme vise à assurer une péréquation financière entre les Régions, au bénéfice des Régions les plus pauvres. La diminution de ce montant provient de l'amélioration de la clé IPP de la RBC par rapport à sa clé population.

Recettes diverses transférées par le Fédéral

Tableau 12 : Recettes diverses transférées par le Fédéral

Milliers EUR	2024 initial	2026 initial	Cr.nom. 2024 ini - 2026 ini	Cr. Réelle 2024 ini - 2026 ini
Recettes diverses transférées par le Fédéral	89.983	105.795	17,57%	13,79%
dont subvention de fonctionnement dans le cadre de l'accueil des migrants	30.000	43.000	43,33%	38,72%
dont compensation de transfert du personnel fédéral au précompte immobilier	6.465	6.724	4,01%	0,66%
dont moyens pour communes avec échevin/président CPAS néerlandophone	53.503	56.071	4,80%	1,43%
dont égalité des chances	15	0	-100,00%	-100,00%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

L'ensemble des autres recettes transférées par le Fédéral s'élève à 105.795 milliers EUR. C'est 15.812 milliers EUR en plus que le budget précédent. Cela provient notamment de la hausse de **la subvention de fonctionnement liée à l'accueil des migrants** qui est augmentée de 13.000 milliers EUR. Les moyens pour les **communes dotées d'un échevin ou président de CPAS néerlandophone** augmentent de 1,43% en termes réels.

Recettes fiscales

Tableau 13 : Recettes fiscales

Milliers EUR	2024 initial	2026 initial	% total 2026 ini (hors emprunts)	Cr.nom. 2024 ini - 2026 ini	Cr. Réelle 2024 ini - 2026 ini
Recettes fiscales	2.804.622	2.958.038	51,08%	5,47%	2,07%
Additionnels à l'IPP	1.182.994	1.257.894	21,72%	6,33%	2,91%
Impôts régionaux	1.494.362	1.550.932	26,78%	3,79%	0,44%
Taxes perçues par la RBC	127.266	149.212	2,58%	17,24%	13,47%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Les additionnels à l'IPP

Une des conséquences importantes de la sixième réforme de l'État concerne le financement des Entités fédérées. Auparavant, le Fédéral reversait une partie du produit de l'impôt des personnes physiques aux Communautés et Régions. Un taux de base était fixé par le Fédéral pour déterminer l'imposition de chaque Région. Désormais, les Régions peuvent ajouter à ce taux de base un taux additionnel (ou une réduction du taux), qui n'impactera que les résidents de leur territoire. Ce taux est fixé à 32,591% en Région bruxelloise contre 33,257% au nord et au sud du pays.

Tableau 14 : les additionnels à l'IPP

Milliers EUR	2024 initial	2026 initial	Cr.nom. 2024 ini - 2026 ini	Cr. Réelle 2024 ini - 2026 ini
Additionnels IPP bruts [1]	1.249.327	1.353.479	8,34%	4,85%
Additionnels IPP bruts (y compris coefficient de perception*) [2]	1.230.712	1.333.177	8,33%	4,84%
Dépenses fiscales [3]	78.430	73.936	-5,73%	-8,77%
Dépenses fiscales (y compris coefficient de perception*) [4]	77.262	72.827	-5,74%	-8,78%
Additionnels IPP nets [1]-[3]	1.170.897	1.279.543	9,28%	5,76%
Additionnels IPP nets (y compris coefficient de perception*) [5] = [2]-[4]	1.153.450	1.260.350	9,27%	5,75%
Décomptes [6]	29.821	-2.258	-107,57%	-107,33%
Impôt des non-résidents [7]	-278	-197	-29,14%	-31,42%
Additionnels IPP nets (y compris coefficient de perception* et décomptes) [8] = [5]+[6]+[7]	1.182.993	1.257.895	6,33%	2,91%

Sources : Documents budgétaires des budgets 2025 et 2026 de la Région bruxelloise, calculs CERPE.

(*) Le coefficient à l'initial tant qu'à l'ajusté 2025, soit 98,51%, et de 98,50% à l'initial 2026.

Les additionnels nets s'élèvent à 1.257.895 milliers EUR au budget 2026 initial. Ce montant comprend un décompte pour années antérieures de -2.258 milliers EUR et l'impôt des non-résidents de -197 milliers EUR. La progression nominale provient de la forte inflation ces dernières années et de l'indexation des salaires. La progression réelle vient d'un renforcement de la clé IPP bruxelloise, soit de sa part relative dans le produit de l'impôt des personnes physiques localisé dans les trois Régions.

Les impôts régionaux

Tableau 15: les impôts régionaux

Milliers EUR	2024 initial	2026 initial	Cr.nom. 2024 ini - 2026 ini	Cr. Réelle 2024 ini - 2026 ini
Droits de succession	441.354	471.477	6,83%	3,39%
Droits de donation	98.297	155.745	58,44%	53,34%
Droits d'enregistrement sur les ventes de biens immeubles	634.696	640.308	0,88%	-2,36%
Droits d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque sur un bien immobilier	30.706	31.733	3,34%	0,02%
Droits d'enregistrement sur les partages de biens immeubles	8.403	8.115	-3,43%	-6,54%
Précompte immobilier	29.086	31.350	7,78%	4,31%
Taxe de circulation annuelle	146.941	122.146	-16,87%	-19,55%
Taxe de mise en circulation	61.103	42.094	-31,11%	-33,33%
Taxe sur les jeux et paris	33.335	37.587	12,76%	9,13%
Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	10.441	10.377	-0,61%	-3,81%
Total impôts régionaux	1.494.362	1.550.932	3,79%	0,44%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Entre les prévisions initiales de 2024 et de 2026, le total des impôts régionaux progresse de 1.494.362 à 1.550.932 milliers EUR, soit une hausse nominale de 3,79%, mais une croissance réelle limitée à 0,44%. Cette évolution est principalement portée par la forte augmentation des droits de donation (+53,34% en termes réels), notamment à la suite de la réforme portant sur l'allongement de la période suspecte de 3 à 5 ans, mise en place à partir du 1er janvier 2026, et, dans une moindre mesure, par la hausse des droits de succession (+3,39% en termes réels). Nous observons également une importante hausse des recettes liées aux taxes sur les jeux et paris, dans un contexte de popularité croissante de ces activités.

À l'inverse, les taxes de circulation annuelle (-19,55% en termes réels) et de mise en circulation (-33,33%) enregistrent des reculs marqués. Les droits d'enregistrement sur les ventes de biens immeubles demeurent globalement stables (+0,88% en termes nominaux), tandis que les autres recettes connaissent des évolutions plus modérées, à la hausse comme à la baisse.

Les taxes régionales

Tableau 16: les taxes régionales

Milliers EUR	2024 initial	2026 initial	Cr.nom. 2024 ini - 2026 ini	Cr. Réelle 2024 ini - 2026 ini
Taxe régionale à charge des propriétaires d'immeubles bâtis	107.000	120.000	12,15%	8,54%
Prélèvement kilométrique poids lourds	11.500	11.786	2,49%	-0,81%
Taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique	575	7.154	1144,17%	1104,12%
Taxe sur les établissements bancaires et financiers et les distributeurs automatiques de billets	1.700	1.290	-24,12%	-26,56%
Taxe sur les agences de paris sur les courses de chevaux	54	45	-16,67%	-19,35%
Taxe sur les panneaux d'affichage	190	230	21,05%	17,16%
Taxe sur les appareils distributeurs de carburants liquides ou gazeux	155	130	-16,13%	-18,83%
Taxe d'ouverture de débits de boissons	0	6	/	/
Taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes	4.500	5.734	27,42%	23,32%
Taxe sur l'autorisation d'exploiter un service de taxi	1.592	2.837	78,20%	72,47%
Totale taxes perçues par la RBC	127.266	149.212	17,24%	13,47%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Entre les prévisions initiales de 2024 et de 2026, le total des taxes perçues par la Région de Bruxelles-Capitale progresse de 13,47% en termes réels. Cette hausse est principalement portée par la taxe régionale à charge des propriétaires d'immeubles bâtis (+ 13.000 milliers EUR), la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique (+6.579 milliers EUR), ainsi que par la taxe sur l'autorisation d'exploiter un service de taxi (+1.245 milliers EUR). À l'inverse, plusieurs recettes diminuent très légèrement, notamment la taxe sur les établissements bancaires et financiers, les taxes liées aux agences de paris et aux distributeurs de carburants (-18,83 %).

Les transferts en provenance de l'Agglomération

Les transferts en provenance de l'Agglomération bruxelloise se composent en réalité de deux impôts régionaux sur lesquels s'appliquent les additionnels de l'Agglomération : le précompte immobilier (99,21% des transferts) et la taxe de circulation annuelle (0,79% des transferts).

Au total, les transferts en provenance de l'Agglomération s'élèvent à 311.351 milliers EUR au budget 2026 initial contre 290.599 milliers EUR au budget 2024 initial, soit une progression réelle de 3,69%.

Les recettes en provenance de l'UE

Tableau 17 : les recettes en provenance de l'UE

Milliers EUR	2024 initial	2026 initial	Cr.nom. 2024 ini - 2026 ini	Cr. Réelle 2024 ini - 2026 ini
RRF	216.763	165.524	-23,64%	-26,10%
FEDER	65.722	32.487	-50,57%	-52,16%
Projet Cairgo bike	926	0	-100,00%	-100,00%
BREXIT	177	177	0,00%	-3,22%
Programme UIA dans le cadre du projet CALICO	18	0	-100,00%	-100,00%
Autres	0	5.754	/	/
Totale Recettes UE	283.606	203.942	-28,09%	-30,40%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Entre les prévisions initiales de 2024 et de 2026, le total des recettes en provenance de l'Union européenne diminue de 30,40% en termes réels. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des recettes liées aux programmes RRF, et FEDER, le programme RRF arrivant à son terme en 2026. Plus généralement, les montants de ces recettes dépendent de l'état d'avancement des projets financés et du rythme de leur mise en œuvre.

Les recettes sur fonds organiques

Tableau 18 : les recettes sur fonds organiques

Milliers EUR	2024 initial	2026 initial	Cr.nom. 2024 ini - 2026 ini	Cr. Réelle 2024 ini - 2026 ini
Fonds pour la gestion de la dette	254.476	250.099	-1,72%	-4,88%
Autres	316.998	205.230	-35,26%	-37,34%
Recettes sur fonds organiques	571.474	455.329	-20,32%	-22,89%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Les recettes sur fonds organiques ou autrement appelées recettes sur fonds budgétaires s'élèvent à 455.329 milliers EUR en 2026 contre 571.474 milliers EUR. Nous distinguons les fonds provenant de la gestion de la dette des autres. Pour les premiers ce sont principalement des revenus issus de produits d'intérêts dérivés et autres perceptions d'intérêts. Ceux-ci sont principalement catégorisés en code 9 et n'impactent donc pas le solde SEC de l'entité.

Pour les seconds, il s'agit de fonds provenant de diverses thématiques comme le climat, l'énergie, logements sociaux, ... Nous observons une baisse importante de certaines de ces recettes notamment via la réduction de crédits estimés des recettes liées aux amendes pour

infractions à la LEZ (Low Emission Zone) (- 8.500 milliers EUR) mais surtout à la suite de la baisse importante prévue sur les produits de l'attribution des quotas (-111.000 milliers EUR) dans le cadre du fonds pour le climat. Nous n'avons pas pu obtenir plus d'informations expliquant cette diminution.

À l'inverse, nous observons une progression de l'ordre de 14.000 milliers EUR au sein du fonds pour la prévention, le tri, le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets suite à l'accord interrégional sur le cadre de la responsabilité élargie des producteurs pour certains flux de déchets⁸.

Autres recettes

Les autres recettes regroupent un ensemble de revenus provenant de la vente de biens et de services, d'autres revenus d'intérêts et des revenus de propriété. Ces recettes s'élèvent à 162.618 milliers EUR au budget 2026 initial contre 63.888 milliers EUR au budget 2024 initial. Cette progression est en grande partie due à un montant de 50.000 milliers EUR inscrit par erreur en recettes liée aux paiements d'amendes administratives en application de l'arrêté du 8 mai 2008 relatif aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur. Selon nos informations, ce montant de 50.000 milliers EUR sera corrigé lors du prochain budget et est relatif aux recettes provenant de Beliris pour les travaux de mobilité prévu. Un montant correspondant de dépense est indiqué, rendant l'opération neutre budgétairement.

⁸Pour davantage d'informations : [projet d'ordonnance portant sur l'accord de coopération sur la responsabilité élargie des producteurs](#)

Les dépenses de la RBC

Tableau 19 : les dépenses de la RBC

Milliers EUR	2024 initial	2026 initial	% total 2026 ini (hors dépenses de dette)	Cr.nom. 2024 ini - 2026 ini	Cr. Réelle 2024 ini - 2026 ini
Mission 34. Chancellerie	90.287	87.355	1,26%	-3,25%	-6,36%
Mission 35. Fonction publique	84.139	88.141	1,27%	4,76%	1,38%
Mission 36. Finances, Budget et Fiscalité	1.007.672	1.245.089	5,65% ⁹	23,56%	19,58%
<i>Dont dépenses de dette (intérêts et amortissements)</i>	645.113	854.006		32,38%	28,12%
Mission 37. Services IT	105.088	90.677	1,31%	-13,71%	-16,49%
Mission 38. Régie foncière et achats de Biens & Services	87.403	69.983	1,01%	-19,93%	-22,51%
Mission 39. Planifications régionales et relations extérieures	293.574	315.018	4,55%	7,30%	3,85%
Mission 40. Affaires intérieures	1.065.699	1.073.957	15,51%	0,77%	-2,47%
Mission 41. Environnement et Énergie	592.236	488.054	7,05%	-17,59%	-20,24%
<i>Dont dépenses de dette (intérêts et amortissements)</i>	223	223		0,00%	-3,22%
Mission 42. Mobilité	1.481.001	1.622.706	23,44%	9,57%	6,04%
Mission 43. Développement territorial & Logement	763.202	762.851	11,02%	-0,05%	-3,26%
Mission 44. Économie et Économie sociale, Emploi et Recherche et Innovation	1.335.316	1.194.683	17,26%	-10,53%	-13,41%
Mission 45. Social - Santé	734.941	739.332	10,68%	0,60%	-2,64%
Total dépenses primaires (hors dépenses de dette)	6.995.222	6.923.617	100,00%	-1,02%	-4,21%
<i>Dépenses de dette</i>	645.336	854.229	12,34%	32,37%	28,11%
Total des dépenses	7.640.558	7.777.846	112,34%	1,80%	-1,48%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Le tableau ci-dessus présente l'évolution des missions de dépenses inscrites aux budgets initiaux 2024 et 2026 de la RBC. Les dépenses de dette (charges d'intérêt et amortissements) sont distinguées des dépenses primaires, dans la mesure où elles correspondent à des obligations financières découlant des engagements passés de la Région et n'offrent, à court

⁹ Part de la mission 36 sans les dépenses de dette et autres codes 9. Pareil pour la mission 41.

terme, très peu voire pas de marge de manœuvre politique contrairement aux dépenses primaires.

Le total des dépenses s'élève à 7.777.846 milliers EUR au budget initial 2026, contre 7.640.558 milliers EUR au budget initial 2024. Cela correspond à une progression nominale de 1,80%. Après correction de l'évolution des prix, cette augmentation se traduit toutefois par une diminution réelle de 1,48%. Les dépenses primaires, c'est-à-dire hors dépenses de dette et autres codes 9, diminuent quant à elles de 1,02% en termes nominaux. En termes réels, leur recul atteint 4,21%. Cette évolution témoigne d'une volonté de réduire, les dépenses sur lesquelles le Gouvernement dispose d'une réelle capacité d'action.

À l'inverse, les dépenses de dette progressent fortement. Elles augmentent de 32,37% en termes nominaux et de 28,11% en termes réels. Cette hausse vient atténuer les efforts d'assainissement budgétaire réalisés sur les dépenses primaires. En conséquence, le poids des charges d'intérêt et des remboursements de dette dans les dépenses totales de la Région continue de croître, passant de 8,45% au budget initial 2024 à 10,98% au budget initial 2026¹⁰.

Parmi les dépenses primaires de la Région, la mission 42 « Mobilité » constitue le principal poste de dépenses. Elle représente 23,44% des dépenses primaires en 2026 (contre 21,17% au budget initial 2024), soit près d'un quart de l'ensemble des dépenses primaires. Elle est suivie par la mission 44 « Économie et économie sociale, Emploi, Recherche et Innovation », qui représente 17,26% des dépenses primaires (contre 19,09% en 2024), puis par la mission 40 « Affaires intérieures », dont la part progresse légèrement de 15,23% en 2024 à 15,51%. À elles seules, ces trois missions concentrent 56,20% des dépenses primaires de la Région de Bruxelles-Capitale. Les missions 43 « Logement » et 45 « Pouvoirs locaux » représentent également chacune plus de 10% des dépenses primaires. Enfin, la mission 36 « Finances, Budget et Fiscalité » ne représente que 5,65% des dépenses primaires. Cette part relativement limitée s'explique par le fait que les dépenses de dette (intérêts et amortissements) et autres codes 9, bien qu'inscrits budgétairement dans cette mission, sont exclus de l'analyse des dépenses primaires.

Nous allons maintenant, comme pour les recettes, présenter l'évolution des missions de dépenses de la RBC entre le budget 2024 initial et 2026 initial. Les dépenses de la dette (intérêts et amortissements) seront présentées après les missions.

Mesures transversales

Il est important de préciser que, lors de l'élaboration du budget initial 2026, un grand nombre de mesures d'économies ont été mises en œuvre dans l'ensemble des missions du budget de la Région. Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des mesures dites « transversales », c'est-à-dire celles qui s'appliquent à l'ensemble des missions du budget.

¹⁰ Notons que seules les charges d'intérêts impactent le solde SEC de l'entité. Les codes 9 eux ne sont pas pris en compte.

Bien que les économies transversales présentées ici correspondent aux économies réalisées en 2026 par rapport à l'exécution du budget 2025, ces mesures s'inscrivent déjà dans la continuité des économies réalisées par rapport au budget initial 2024. En effet, le budget 2025 ayant été exécuté sur la base des douzièmes provisoires, il constitue, en théorie, une continuité du budget initial 2024.

Tableau 20 : mesures transversales d'économies

Thématique	Mesures transversales	Économies au budget 2026 initial sur base de l'exécution du budget 2025 (milliers EUR)
Personnel	Moratoire intégral et non remplacement des départs en 2026	50.000
Personnel	Plafonnement des barèmes à 29 ans	6.000
Personnel	Réduction de l'absentéisme	10.000
Personnel	Optimisation des ressources humaines dans toute la Région	8.000
Frais de fonctionnement et IT	Économie générale sur les dépenses de fonctionnement (hors STIB)	17.000
Frais de fonctionnement et IT	Budget communication	2.000
Frais de fonctionnement et IT	Dépenses de consultance, frais juridique et études	50.000
Frais de fonctionnement et IT	Optimisation loyers	3.000
Frais de fonctionnement et IT	Déphasage des projets IT et des dépenses de l'IRISteam	10.000
Subsides facultatifs	Réduction linéaire des subventions facultatives	25.000

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

L'ensemble de ces économies est donc réparti entre les différentes missions du budget de la RBC. Les diminutions de crédits observées entre le budget initial 2024 et le budget initial 2026 résultent en grande partie de ces mesures transversales. Nous y ferons référence dans la description de l'évolution des différentes missions.

Mission 34. Chancellerie

Cette mission regroupe les articles budgétaires portant sur le financement des activités du gouvernement de la Région ainsi que de son Parlement. Au budget 2026 initial, le montant des dépenses s'élève à 87.355 milliers EUR, contre 90.287 milliers EUR au budget 2024 initial, soit une croissance nominale négative de 3,25%.

Les dépenses de personnel au sein des cabinets sont réduites de 6.260 milliers EUR à la suite des différentes mesures d'économies imposées, avec un effort moyen de 21% et de 28% pour le cabinet du Ministre-Président par rapport au budget précédent.

Le programme relatif au financement du Parlement augmente, quant à lui, de 3.900 milliers EUR par rapport au budget 2024 initial, via la dotation de fonctionnement, notamment sous l'effet de la hausse des prix. Cette augmentation ne compense cependant pas les économies réalisées au programme précédent.

Mission 35. Fonction publique

Les dépenses liées à la mission 35. Fonction publique s'élève à 88.141 milliers EUR au budget 2026 initial contre 84.139 milliers EUR au budget 2024 initial. Il s'agit ici d'une hausse de 4.002 milliers EUR, soit 4,76%.

Outre les différentes économies transversales, une nouvelle dépense de 5.000 milliers EUR vient compenser ces efforts. Celle-ci est cependant une provision visant à l'opérationnalisation des fusions des administrations bruxelloises. En effet, l'accord de majorité prévoit le regroupement des administrations et ainsi créer des économies structurelles à long terme.

Mission 36. Finances, Budget et Fiscalité

Nous reprenons ici la Mission 36 sans les dépenses liées à la dette (charges d'intérêts et amortissements), que nous détaillerons par la suite. Le montant total des dépenses hors dépenses de dette s'élève, au budget 2026 initial, à 391.083 milliers EUR, contre 362.559 milliers EUR au budget 2024 initial, soit une progression de 7,87% en termes nominaux et de 4,39% en termes réels.

Parmi les principaux mouvements, et outre les économies transversales, on retrouve la mise à zéro de deux provisions. La première, d'un montant de 30.000 milliers EUR, était liée aux charges énergétiques de la RBC. La seconde, qui s'élevait encore à 56.255 milliers EUR, visait à couvrir les dépenses liées aux frais de personnel ainsi que la prise en charge de la hausse de la masse salariale de l'ensemble des entités résultant des nouvelles indexations.

Du côté des nouvelles dépenses ou des augmentations importantes au sein de cette mission, on retrouve une prise de participation au capital de Vivaqua à hauteur de 70.000 milliers EUR ainsi qu'une participation de 60.000 milliers EUR au Centre de congrès dans le cadre du projet CONFEX en 2026. Concernant la première, le gouvernement bruxellois indique que cette intervention vise à restaurer durablement la stabilité financière de Vivaqua. La Région prendrait ainsi une participation significative mais minoritaire dans le capital de Vivaqua, à hauteur de 49,99%. L'ensemble de la prise de participation s'élève à 180.000 milliers EUR d'ici 2029.

La seconde concerne le projet CONFEX, une initiative visant à positionner Bruxelles comme une destination de premier plan pour les congrès et expositions internationaux. Le projet prévoit l'intégration d'un grand centre de congrès moderne au sein de Brussels Expo rénové, sur le site du Heysel. La RBC investit ainsi un total de 150.000 milliers EUR, dont 60.000 milliers EUR sont inscrits au budget 2026.

Il est important de préciser que ces deux investissements sont en grande partie responsables de l'augmentation des dépenses de la mission 36 entre les deux budgets mais ne sont pas repris dans le solde SEC de l'entité puisque ceux-ci sont considérés comme des codes 8, soit des prises de participations plutôt que des dépenses courantes. Ils n'impactent donc pas le résultat budgétaire de l'entité, sauf reclassement de la part de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN).

Mission 37. Services IT

La mission 37. Services IT enregistre un total de 90.677 milliers EUR en dépense au budget 2026 initial contre 105.088 milliers EUR au budget 2024 initial. Il s'agit ici d'une croissance nominale négative de 13,71%. Cette dynamique s'explique de nouveau par les différentes mesures d'économies transversales réalisées. Notons tout de même l'importante diminution des moyens alloués à *Paradigm* (partenaire informatique de la RBC) notamment via sa subvention de fonctionnement et d'investissement (-14.066 milliers EUR).

Mission 38. Régie foncière et achats de Biens & Services

Les dépenses de la mission 38. Régie foncière et achats de Biens & Services s'élèvent à 69.983 milliers EUR au budget 2026 initial contre 87.403 milliers EUR deux années auparavant. Il s'agit de nouveaux ici d'une croissance négative estimée à 19,93%. Cela s'explique par une diminution des dépenses de fonctionnement liée aux mesures transversales ainsi que par une baisse des investissements liés à des acquisitions de terrain dans le cadre du projet *Mediapark*.

Mission 39. Planifications régionales et relations extérieures

La mission 39. Planifications régionales et relations extérieures enregistre un total de dépenses s'élevant à 315.018 milliers EUR au budget initial 2026, contre 293.574 milliers EUR au budget initial 2024, soit un taux de croissance nominal de 7,30 %.

Cette progression s'explique principalement par une prise de participation de 60.000 milliers EUR au capital de Kanal. Ce crédit est enregistré en code 8 et est donc considéré comme neutre au regard du solde de financement SEC.

On note une baisse importante des crédits, de l'ordre de 7.000 milliers EUR, dans le programme consacré aux actions visant à promouvoir l'image nationale et internationale de la RBC, notamment via la baisse des subventions de fonctionnement. Cette diminution s'ajoute aux économies transversales présentées précédemment.

Par ailleurs, le Commissariat pour l'Europe est supprimé, générant une économie de 500 milliers EUR. Les moyens alloués à Visit.Brussels sont réduits de 3.000 milliers EUR,

conformément à la volonté de réduire les moyens tout en assurant les missions essentielles de l'organisme.

Mission 40. Affaires intérieures

La mission 40. Affaires intérieures enregistre un total de dépenses évalué à 1.073.957 milliers EUR en 2026, contre 1.065.699 milliers EUR en 2024. Il s'agit donc d'une faible progression nominale de 0,77 %, correspondant à une diminution de 2,47 % en termes réels.

Outre les différentes mesures d'économies transversales portant sur les dépenses de fonctionnement et informatiques, ainsi que l'effet du moratoire sur les dépenses salariales, nous pouvons mettre en évidence d'autres mouvements de réduction des dépenses. On note par exemple une baisse d'environ 11.000 milliers EUR de la dotation de fonctionnement au Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour le reste, nous observons une hausse des crédits alloués au financement des pouvoirs locaux, notamment via les subventions de fonctionnement, qui passent de 724.978 milliers EUR en 2024 à 740.713 milliers EUR en 2026. Outre les indexations, le financement général des communes est augmenté de 10.000 milliers EUR, portant l'augmentation globale à 24.000 milliers EUR. Cette évolution s'inscrit dans la volonté du gouvernement de soutenir les pouvoirs locaux. Cette hausse est toutefois tempérée par la suppression de la dotation spéciale à Vivaqua, à titre de compensation, représentant une économie de 15.722 milliers EUR entre les deux budgets.

De plus, une nouvelle dépense, estimée à 5.375 milliers EUR, est enregistrée au sein du programme 044 « Mission de prévention et de sécurité », dans le cadre de la sécurisation des sites utilisés par les instances régionales.

Mission 41. Environnement et Énergie

La mission 41. Environnement et Énergie s'élève, au budget initial 2026, à 487.831 milliers EUR, contre 592.013 milliers EUR au budget initial 2024, hors dépenses de dette, que nous analyserons ultérieurement. Cela correspond à une baisse de 17,59%.

Cette évolution s'explique notamment par la suppression de la provision destinée à l'enlèvement et au traitement des déchets, qui s'élevait à 40.000 milliers EUR au budget initial 2024. Au sein du programme consacré aux dépenses relatives au Fonds de la politique énergétique, les subventions d'investissement sont réduites de plus de 15.000 milliers EUR. De plus, les crédits alloués sous forme de subventions d'investissement au Fonds pour la prévention, le tri, le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets sont supprimés, soit une réduction de 8.266 milliers EUR.

L'ensemble des primes à l'investissement visant à encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie sont ramenées à zéro ou fortement réduites : primes à l'investissement destinées aux communes, aux CPAS, à la COCOF, etc. Seule la dotation d'investissement à Hydria est maintenue à un niveau constant. Au total, ces différentes mesures génèrent près de 30.000 milliers EUR d'économies par rapport au budget initial 2024.

Par ailleurs, la dotation de fonctionnement à Bruxelles Environnement est réduite de 3.000 milliers EUR, grâce à un recentrage de ses missions essentielles. Des mouvements concernant Vivaqua sont également à relever : la dotation régionale de 18.700 milliers EUR est supprimée au budget initial 2026. De plus, Vivaqua rembourse 16.640 milliers EUR perçus en trop en 2025. Ces deux mesures génèrent ainsi une économie totale de 35.340 milliers EUR pour la RBC.

Du côté des augmentations de crédits, le déploiement de conteneurs à déchets souterrains débute en 2026, pour un montant de 4.000 milliers EUR.

Mission 42. Mobilité

La mission 42. Mobilité s'élève, au budget initial 2026, à 1.622.706 milliers EUR, soit une hausse de 141.705 milliers EUR entre les deux budgets, correspondant à une croissance nominale de 9,57% et à une croissance réelle de 6,04%.

Le programme 043, consacré à l'amélioration et à l'entretien des routes et infrastructures régionales, voit ses dépenses augmenter de 89.030 milliers EUR. On peut notamment relever la hausse des crédits consacrés aux dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des voiries, à hauteur de 40.000 milliers EUR. De plus, 50.000 milliers EUR supplémentaires sont prévus pour l'entretien des ponts, viaducs et tunnels, entièrement couverts par Beliris, rendant ainsi cette opération neutre sur le plan budgétaire, puisqu'une recette du même montant y est associée. Notons que, pour cette nouvelle législature, la priorité est donnée non pas à la création de nouveaux projets, mais bien à la rénovation des infrastructures existantes.

L'autre grand programme qui connaît une hausse de ses crédits est celui relatif à la STIB. En effet, le total passe de 1.079.014 milliers EUR au budget initial 2024 à 1.167.303 milliers EUR au budget initial 2026, soit une progression de 88.289 milliers EUR. Cette évolution s'explique par la hausse des subventions de fonctionnement et d'investissement, dans le cadre de l'exécution des contrats déjà attribués et des projets d'investissement approuvés, notamment les décisions relatives aux projets Métro 3 et Tram 15.

Outre les mesures d'économies transversales déjà évoquées dans les autres missions, certains programmes connaissent néanmoins d'importantes diminutions supplémentaires de leurs crédits. C'est notamment le cas du programme relatif au développement et au maintien des infrastructures de transports publics dans la RBC. Une provision d'environ 12.000 milliers EUR, destinée à couvrir les indemnités et le déplacement des commerçants du Palais du Sud dans le cadre du projet Métro 3, est supprimée. À cela s'ajoute une diminution de plus de 8.000 milliers EUR des crédits consacrés aux investissements dans les infrastructures du métro et du prémétro.

Mission 43. Développement territorial & Logement

La mission 43. Développement territorial & Logement s'élève, au budget initial 2026, à 762.851 milliers EUR, soit un montant légèrement inférieur à celui du budget initial 2024, qui s'élevait à 763.202 milliers EUR. Il s'agit donc d'une croissance nominale de -0,05%, correspondant à une croissance réelle de -3,26%.

Dans cette mission également, les économies transversales sont mises en œuvre, avec une réduction des dépenses de fonctionnement et informatiques de certains programmes, ainsi qu'une diminution des dépenses salariales liée au moratoire sur les recrutements et au non-remplacement des départs en 2026.

On peut relever d'autres mouvements importants, notamment au sein du programme 072 « Soutenir efficacement la revitalisation urbaine », où les crédits augmentent de 27.279 milliers EUR. Cette hausse est principalement liée aux subventions d'investissement, et plus particulièrement aux primes d'investissement destinées aux particuliers afin d'encourager la rénovation des biens privés et l'assainissement de l'habitat.

Le programme 110, qui reprend le financement de la SLRB, connaît également deux mouvements importants. D'abord, une augmentation de 104.442 milliers EUR, liée à la hausse des subventions d'investissement à la SLRB, notamment pour la construction de logements sociaux et moyens prévus dans le cadre de l'Alliance Habitat. Des opérations de vente de bâtiments permettent par ailleurs de récupérer 52.000 milliers EUR au budget initial 2026.

Ensuite, le gouvernement a décidé de recapitaliser la SLRB à hauteur de 400.000 milliers EUR sur la législature, afin de permettre la « livraison » de plus de 1.100 logements dans la Région. Au budget initial 2026, cette mesure se traduit par une prise de participation, classée en code 8, de 131.000 milliers EUR. Comme il s'agit d'une dépense en code 8, celle-ci n'a pas d'incidence sur le solde de financement SEC, tant qu'elle n'est pas reclassée comme dépenses courante par l'ICN.

Mission 44. Économie et Économie sociale, Emploi et Recherche et Innovation

La mission 44 du budget des dépenses de la RBC passe de 1.335.316 milliers EUR à 1.194.683 milliers EUR, soit une baisse de 140.633 milliers EUR entre les deux budgets. Le taux de croissance nominale s'établit ainsi à -10,53%, contre -13,41% en termes réels.

Outre les économies transversales réalisées, nous observons différents mouvements importants.

Au sein du programme relatif au développement économique durable de la RBC, nous relevons une baisse de 20.000 milliers EUR liée à la participation au capital du Fonds de relance de la Région de Bruxelles-Capitale. Cette dépense est enregistrée en code 8 et n'a donc pas d'incidence sur le solde de financement SEC.

Le renforcement du monitoring des subsides et des partenariats permet par ailleurs de réaliser une économie de 25.000 milliers EUR au budget initial 2026. Nous notons également une réduction de 5.000 milliers EUR de la subvention d'investissement à Citydev.Brussels, dans le cadre de la rationalisation des sites économiques et des projets immobiliers.

Les moyens alloués à Hub.Brussels sont également diminués à la suite de la rationalisation des missions à l'étranger, des postes et des initiatives de coopération. Cette mesure permet de réaliser une économie de 3.000 milliers EUR par rapport au budget précédent.

Concernant le programme reprenant les activités d'Actiris, nous constatons qu'une série de subventions de fonctionnement sont fortement réduites, dans la même logique que pour les

autres organismes de la RBC. Au total, les subventions de fonctionnement d'Actiris passent de 723.246 milliers EUR au budget initial 2024 à 646.628 milliers EUR au budget initial 2026, soit une baisse de 76.618 milliers EUR. Les documents budgétaires précisent que cet effort porte notamment sur 25.000 milliers EUR au niveau des partenariats et des subsides, ainsi que sur 15.000 milliers EUR concernant le dispositif Activa.

Mission 45. Social – Santé

La mission 45. Social – Santé s'élève au budget 2026 initial à 739.332 milliers EUR contre 734.941 milliers EUR au budget 2024 initial, soit une progression nominale de 0,60% et -2,64% en réels. Cette mission reprend l'ensemble des dotations pour financer la COCOM, la VGC et la COCOF suivent. Aucuns mouvements particuliers sont à déclarer mis à part l'annulation d'une provision de 8.000 milliers EUR dans le cadre des dépenses extraordinaires en matière d'accueil liées aux crises internationales.

Dépenses de la dette

Tableau 21: les dépenses de la dette

En milliers EUR	2024 initial	2026 initial	% total 2026 ini	Cr.nom. 2024 ini - 2026 ini	Cr. Réelle 2024 ini - 2026 ini
Dépenses de dette	645.336	854.229	10,98%	32,37%	28,11%
<i>Dont Charges d'intérêt</i>	335.087	470.480	6,05%	40,41%	35,49%
<i>Dont Amortissements</i>	310.249	383.749	4,93%	23,69%	20,77%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Nous reprenons en tant que dépenses de dette les charges d'intérêts liées à la dette en cours de la RBC, ainsi que les amortissements liés au remboursement de celle-ci. Ces dépenses de dette passent de 645.336 milliers EUR au budget initial 2024 à 854.229 milliers EUR au budget initial 2026, soit une augmentation de 208.893 milliers EUR en deux ans. Cela correspond à une hausse nominale de 32,37%, contre 28,11% en termes réels. Prises ensemble, ces dépenses de dette représentent 10,98% des dépenses totales de la RBC au budget initial 2026, contre 8,45% des dépenses totales au budget initial 2024.

Les charges d'intérêt de la dette

Les charges d'intérêts s'élèvent à 470.480 milliers EUR en 2026, contre 335.087 milliers EUR en 2024, soit une hausse de 135.393 milliers EUR. Dans le budget de la RBC, ces charges sont reprises au sein de la mission 36. Finances, Budget et Fiscalité. Nous les avons retirées de cette mission afin de les analyser séparément ici.

Deux types de charges d'intérêts sont pris en compte. D'une part, les intérêts débiteurs, qui s'élèvent à 334.087 milliers EUR au budget initial 2024 et à 469.480 milliers EUR au budget initial 2026. D'autre part, les charges d'intérêts à l'intérieur du secteur des administrations publiques, qui restent stables à 1.000 milliers EUR.

La hausse des intérêts débiteurs entre les deux budgets s'explique par l'accumulation des déficits et, de facto, par l'augmentation du stock de dette, ainsi que par la hausse des taux d'intérêt. Leur croissance réelle s'élève à 35,49%, ce qui en fait le poste enregistrant la plus forte croissance réelle au budget de la Région.

Les amortissements de la dette

Concernant les amortissements, il est important de préciser que ceux-ci sont classés en code 9 et n'ont donc aucune incidence sur le solde SEC de l'entité, puisqu'il s'agit de remboursements de dette.

Un montant de 250.000 milliers EUR est tout d'abord repris au titre des amortissements de la dette de la Région. Ce montant correspond à l'échéancier de la dette directe de la Région. Au budget initial 2024, il s'élevait à 176.500 milliers EUR.

Ensuite, un montant de 133.526 milliers EUR correspond à une dépense liée à la gestion active de la dette publique et comporte son équivalent en recettes. Cette dépense est enregistrée au sein du Fonds pour la gestion de la dette.

Enfin, un montant de 223 milliers EUR est également repris au titre des amortissements d'emprunts et correspond au Fonds de réduction du coût global de l'énergie (FRCE).

Les soldes et l'endettement

Les soldes

Sur la base des montants de recettes et de dépenses présentés précédemment, le modèle macrobudgétaire consacré à la Région bruxelloise permet de calculer différents soldes : le solde primaire, le solde net à financer et le solde de financement SEC consolidé.

Le **solde primaire** est calculé comme la différence entre les recettes totales (hors produits d'emprunts) et les dépenses primaires totales (hors dépenses de dette). En soustrayant les charges d'intérêt totales (estimées de façon endogène) ainsi que diverses opérations internes du solde primaire, nous obtenons le **solde net à financer**.

Enfin, le modèle calcule le **solde de financement SEC consolidé**. Ce dernier sert de cadre de référence pour évaluer l'importance de la contribution des entités fédérées à la réalisation des objectifs imposés à la Belgique par le Pacte de stabilité et de croissance européen. Pour passer du solde net à financer au solde de financement SEC, plusieurs corrections doivent être prises en compte dont l'inclusion du solde SEC des organismes administratifs autonomes (OAA).

Tableau 22: Soldes de la RBC

En milliers EUR	2024 initial	2026 initial	Cr.nom. 2024 ini - 2026 ini	Cr. Réelle 2024 ini - 2026 ini
Recettes totales (hors endettement ¹¹) (1)	5.662.002	5.791.519	2,29%	-1,01%
Dépenses primaires (hors dépenses de dette) (2)	6.995.222	6.923.617	-1,02%	-4,21%
Solde primaire (3) = (1)-(2)	-1.333.220	-1.132.098	-15,09%	-17,82%
Charges d'intérêts totales (4)	335.087	470.480	40,41%	35,88%
Opérations internes (R-D) (5)	1.094	1.856	69,65%	64,19%
Solde net à financer (6) = (3) - (4) - (5)	-1.669.401	-1.604.434	-3,89%	-6,99%
Opérations financières comprises dans les budgets (code 8) (7)	-329.001	-394.382	19,87%	16,01%
Solde de financement SEC (8) = (6)-(7)	-1.340.400	-1.210.052	-9,72%	-12,63%
Solde de financement SEC OAA (9)	19.423	218.484	1024,87%	988,66%
Sous-utilisation (10)	240.000	35.000	-85,42%	-85,89%
Solde de financement SEC consolidé (11) = (8)+(9)+(10)	-1.080.977	-956.568	-11,51%	-14,36%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Le solde primaire de l'entité propre passe de -1.333.220 milliers EUR au budget initial 2024 à -1.132.098 milliers EUR au budget initial 2026, soit une amélioration de 201.122 milliers EUR. Cette évolution correspond à une diminution nominale du déficit primaire de 15,09%, soit 17,82% en termes réels.

Ce redressement s'explique principalement par une progression des dépenses primaires inférieure à celle des recettes de la Région. La réduction des dépenses primaires résulte, de manière générale, des importantes économies transversales réalisées sur les subventions de fonctionnement et d'investissement, les dépenses informatiques ainsi que de l'effet du

¹¹ Hors codes 9 (produits d'emprunts à moins et plus d'un an), soit 2.135.952 milliers EUR au budget 2026 initial.

moratoire sur les recrutements, qui contribue à contenir la masse salariale. De plus, un encadrement strict lié aux subventions d'investissement a été mis en place.

La progression relativement modérée des recettes propres de l'entité, qui est même négative en termes réels (-1,01%), vient toutefois atténuer les effets de ces économies. Entre les deux budgets, les transferts en provenance du Pouvoir fédéral, qui représentent presque un tiers des recettes de la Région, enregistrent une baisse réelle de 1,86%. Cette évolution s'explique principalement par la faible progression des dotations, elle-même liée au ralentissement de la croissance réelle de l'économie belge par rapport aux années précédentes. À l'inverse, les recettes fiscales, qui représentent 49,90% des recettes de l'entité, progressent de 2,07% en termes réels, principalement sous l'effet de l'évolution des additionnels à l'IPP et de certains impôts régionaux (droits de succession et de donation). Cette dynamique permet de compenser en partie la baisse réelle des transferts fédéraux.

L'amélioration du **solde primaire** est toutefois largement atténuée par la forte augmentation des charges d'intérêt entre les deux budgets (+135.393 milliers EUR). En conséquence, le **solde net à financer** s'établit à -1.604.434 milliers EUR au budget initial 2026. Son amélioration est donc moins marquée que celle du **solde primaire**, avec une diminution réelle du déficit de 6,99%, contre 17,82% pour le **solde primaire**.

Pour obtenir le **solde de financement SEC de l'entité propre** (8), il convient ensuite de retrancher du solde net à financer l'ensemble des opérations relevant des codes 8. Celles-ci sont considérées, du côté des recettes, comme des remboursements de crédits et, du côté des dépenses, comme des octrois de crédits ou des prises de participation dans des organismes du périmètre de la RBC. Les participations dans différents organismes, tels que Vivaqua, la SLRB ou Kanal, sont dès lors neutralisées et n'affectent donc pas ce solde. Au budget initial 2026, le montant total de ces corrections s'élève à 394.382 milliers EUR. Le **solde de financement SEC de l'entité propre** s'établit ainsi à -1.210.052 milliers EUR au budget initial 2026, contre -1.340.400 milliers EUR au budget initial 2024. Il en résulte une amélioration de 130.348 milliers EUR, correspondant à une réduction réelle du déficit de 12,63%.

À ce solde s'ajoutent le solde SEC du périmètre (OAA), qui s'élève à 218.484 milliers EUR au budget initial 2026, ainsi que les sous-utilisations de crédits. Le **solde de financement SEC consolidé** (11) atteint ainsi -956.568 milliers EUR, contre -1.080.977 milliers EUR au budget initial 2024.

L'endettement

Pour analyser la soutenabilité de la dette, il est important de se référer aux règlements du traité de Maastricht et les règles européennes, donnant deux indicateurs de soutenabilité :

- Le seuil de déficit national à ne pas dépasser est fixé à **3%** en pourcentage du produit intérieur brut national.
- Le seuil d'endettement public est quant à lui fixé à **60%** en pourcentage du produit intérieur brut national.

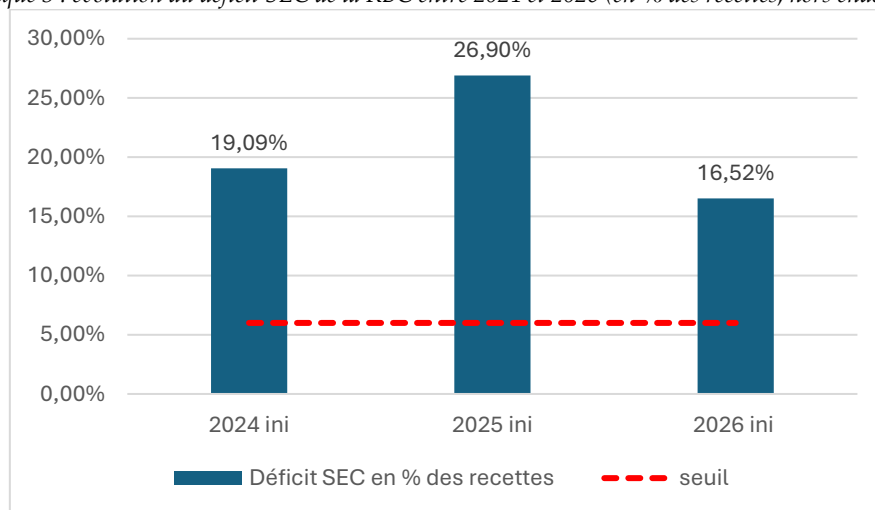
- Un troisième indicateur est également inclus, étant souvent cité dans la littérature : un second seuil d'endettement public fixé à **90%** en pourcentage du produit intérieur brut national.

Il est important de noter que, d'un point de vue strictement économique, exprimer les déficits régionaux en pourcentage des PIB régionaux n'est pas correct. Le concept de PIB se réfère à la production de valeur ajoutée située sur le territoire de la région. Or, les flux de revenus du capital et du travail vers ou de Bruxelles, en particulier liés, notamment, aux nombreux navetteurs vers Bruxelles, font que le PIB ne reflète pas les revenus d'une région. Une autre approche, utilisée plus fréquemment aujourd'hui, consiste à exprimer le déficit d'une entité en pourcentage de ses recettes disponibles, c'est-à-dire la part des recettes utilisables pour financer des dépenses propres à l'entité (hors transfert). Nous prenons alors l'hypothèse que les recettes des entités fédérées et du Fédéral représentent 50% du PIB.

Tableau 23 : passage des seuils en % des recettes disponibles

Seuil	Pourcentage du PIB	Pourcentage des recettes disponibles
Seuil de déficit	3%	6%
1 ^{er} Seuil d'endettement	60%	120%
2 nd Seuil d'endettement	90%	180%

Graphique 5 : évolution du déficit SEC de la RBC entre 2024 et 2026 (en % des recettes, hors endettement)



Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Ce graphique illustre le déficit SEC de la RBC par rapport aux recettes propres de l'entité. La ligne rouge en pointillés représente le seuil de déficit, exprimé en pourcentage des recettes de l'entité (hors endettement), soit l'équivalent de 6%. On constate que le ratio entre ces deux variables augmente entre le budget initial 2024 et le budget initial 2025, passant de 19,09% à 26,90%. En revanche, au budget initial 2026, ce ratio s'améliore et s'établit à 16,52%. Cette amélioration résulte des mesures d'économies annoncées et intégrées lors de l'élaboration du budget initial 2026.

Tableau 24 : évolution de la dette brute consolidée

En milliers EUR	2024	2025	2026 (estimation)	Cr.nom. 2024 - 2026 (estimation)	Cr. Réelle 2024 - 2026 (estimation)
Dette brute consolidée au 31/12/t	14.474.183	16.147.452	17.810.131	23,05 %	19,09%

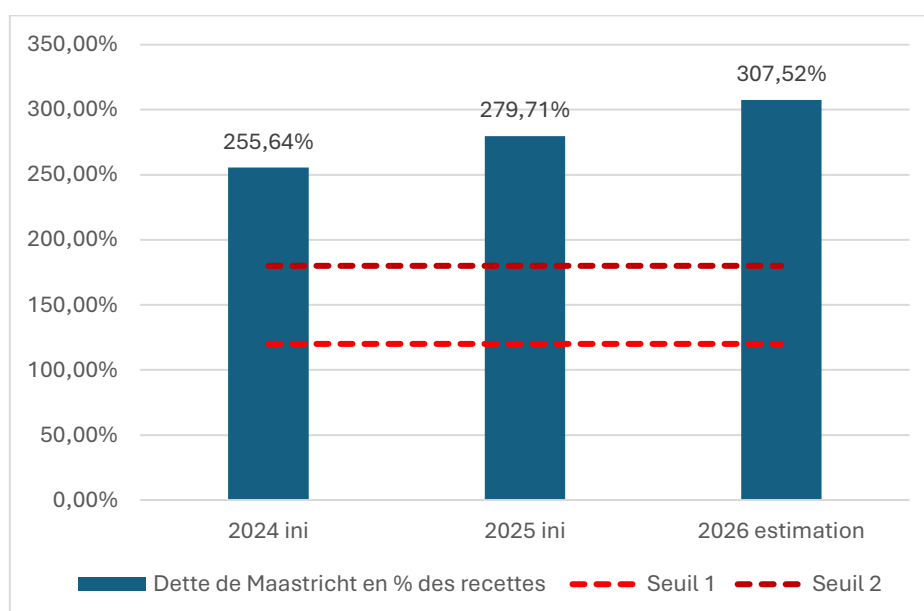
Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Le tableau ci-dessus présente l'évolution de la dette brute consolidée de la RBC (également appelée dette de Maastricht) au 31 décembre de chaque année. Les données relatives aux exercices réalisés proviennent de l'ICN. Pour l'année 2026, le niveau de dette correspond à une estimation établie à l'aide de notre simulateur macro-budgétaire.

Au 31 décembre 2024, la dette brute consolidée de l'entité s'élève à 14.474.183 milliers EUR. Deux ans plus tard, nous estimons qu'elle atteindra 17.810.131 milliers EUR, soit une augmentation nominale de 23,05% et une hausse réelle de 19,09%. Cette progression s'explique principalement par l'aggravation des déficits successifs des dernières années. Elle résulte également de la hausse des taux d'intérêt, qui a renchéri le coût du financement, ainsi que de la dégradation de la position financière de la RBC sur les marchés, entraînant des conditions d'emprunt moins favorables.

Le graphique ci-dessous présente ensuite la dette brute consolidée (dette de Maastricht) rapportée aux recettes propres de l'entité, en la comparant aux deux seuils de référence retenus.

Graphique 6 : évolution de la dette Maastricht de la RBC de 2024 à 2026 (en % des recettes)



Sources : budgets RBC et calculs CERPE

La dette de Maastricht de l'entité, exprimée en pourcentage des recettes propres, s'élève à 255,64 % au budget initial 2024, soit un niveau supérieur aux deux seuils de référence. En 2025,

ce ratio poursuit sa progression pour atteindre 279,71%. Nous estimons qu'il atteindra 307,52% au 31 décembre 2026.

Conclusion

La mise en place du budget initial 2026 s'inscrit dans la volonté du nouveau Gouvernement bruxellois d'établir une trajectoire de redressement des finances régionales, avec pour objectif d'atteindre un **solde de financement SEC consolidé neutre à l'horizon 2029**. Le budget 2026 constitue ainsi une première étape dans la mise en œuvre de ce plan d'assainissement. Après une période prolongée de gestion en affaires courantes et d'exécution du budget 2025 sous douzièmes provisoires, l'élaboration du budget initial 2026 s'est accompagnée d'un effort important de maîtrise des dépenses, notamment au travers de nombreuses mesures d'économies transversales portant sur les dépenses de personnel, les frais de fonctionnement, les dépenses informatiques, ainsi que les subventions facultatives.

L'analyse de l'évolution entre les budgets initiaux 2024 et 2026 met ainsi en évidence une volonté claire de redressement des finances régionales, dans un contexte institutionnel et budgétaire particulièrement contraint.

Les recettes (hors produits d'emprunt à moins et plus d'un an) progressent de 2,29% en termes nominaux, mais diminuent de 1,01% en termes réels. Cette évolution témoigne d'une progression limitée des ressources régionales dans un contexte où les transferts fédéraux, qui représentent près d'un tiers des recettes de la Région, diminuent en termes réels. La croissance des recettes fiscales, de 2,07% en termes réels, permet toutefois de compenser partiellement cette évolution. Celle-ci repose notamment sur la progression des additionnels à l'IPP, soutenue par le renforcement de la clé IPP bruxelloise, ainsi que sur l'évolution favorable de certains impôts régionaux. Cette dynamique demeure cependant insuffisante pour assurer une croissance réelle des recettes globales.

Du côté des dépenses, l'effort d'assainissement est marqué. Les **dépenses primaires** diminuent de 1,02% en termes nominaux et de 4,21% en termes réels entre 2024 et 2026. Cette évolution traduit l'ampleur des mesures d'économies mises en œuvre dans les différentes missions du budget. Les réductions concernent notamment les dépenses de fonctionnement, les subventions, les dépenses informatiques et les dépenses de personnel. Certaines politiques prioritaires sont néanmoins préservées ou renforcées, en particulier la mobilité, dont les crédits progressent de 6,04% en termes réels, ainsi que certains investissements dans le logement et les infrastructures.

Cette maîtrise des dépenses permet une amélioration significative du **solde primaire**, dont le déficit se réduit de plus de 200 millions d'euros entre les deux budgets. Le déficit de **financement SEC consolidé** s'améliore également, passant de 1,081 milliard d'euros en 2024 à 957 millions d'euros en 2026, soit une réduction réelle de 14,36%. Le ratio du déficit SEC par rapport aux recettes propres diminue également sensiblement, passant de 19,09% en 2024 à 16,52% en 2026. Ces évolutions montrent que les mesures adoptées vont dans la direction de

l'objectif fixé par le Gouvernement d'un retour à l'équilibre du solde SEC consolidé à l'horizon 2029.

Cette amélioration doit toutefois être relativisée. D'une part, elle intervient alors que les recettes régionales évoluent peu en termes réels. D'autre part, l'augmentation très importante des charges d'intérêt constitue un frein majeur au redressement budgétaire. À elles seules, elles progressent de 40,41%. Une part croissante des ressources régionales est ainsi consacrée au financement des engagements passés, réduisant d'autant les marges de manœuvre disponibles pour les politiques publiques.

Cette pression est renforcée par l'évolution de l'endettement. La dette brute consolidée de la Région est estimée à 17,8 milliards d'euros à la fin de 2026, contre 14,5 milliards d'euros fin 2024, soit une progression réelle de plus de 19%. Rapportée aux recettes propres de la Région, elle atteindrait plus de 300% en 2026, un niveau largement supérieur aux seuils de référence retenus dans cette analyse. L'augmentation de la dette et des charges d'intérêt constitue dès lors l'un des principaux risques pesant sur la soutenabilité des finances régionales.

En définitive, la comparaison des budgets initiaux 2024 et 2026 fait apparaître un **redressement réel mais encore incomplet des finances de la Région de Bruxelles-Capitale**. Les efforts consentis sur les dépenses ont permis d'améliorer les différents soldes budgétaires, malgré une progression limitée des recettes. Toutefois, cette amélioration reste insuffisante pour rétablir l'équilibre et s'inscrit dans un contexte où l'endettement et les charges d'intérêt continuent de progresser rapidement. La trajectoire engagée en 2026 constitue donc une première étape vers l'objectif d'un **solde de financement SEC consolidé neutre en 2029**. Sa concrétisation dépendra toutefois de la capacité de la Région à poursuivre l'assainissement de ses dépenses, à redynamiser la progression de ses recettes et surtout à maîtriser la dynamique de sa dette dans les prochaines années.

Partie II : Les perspectives budgétaires de la RBC de 2026 à 2031

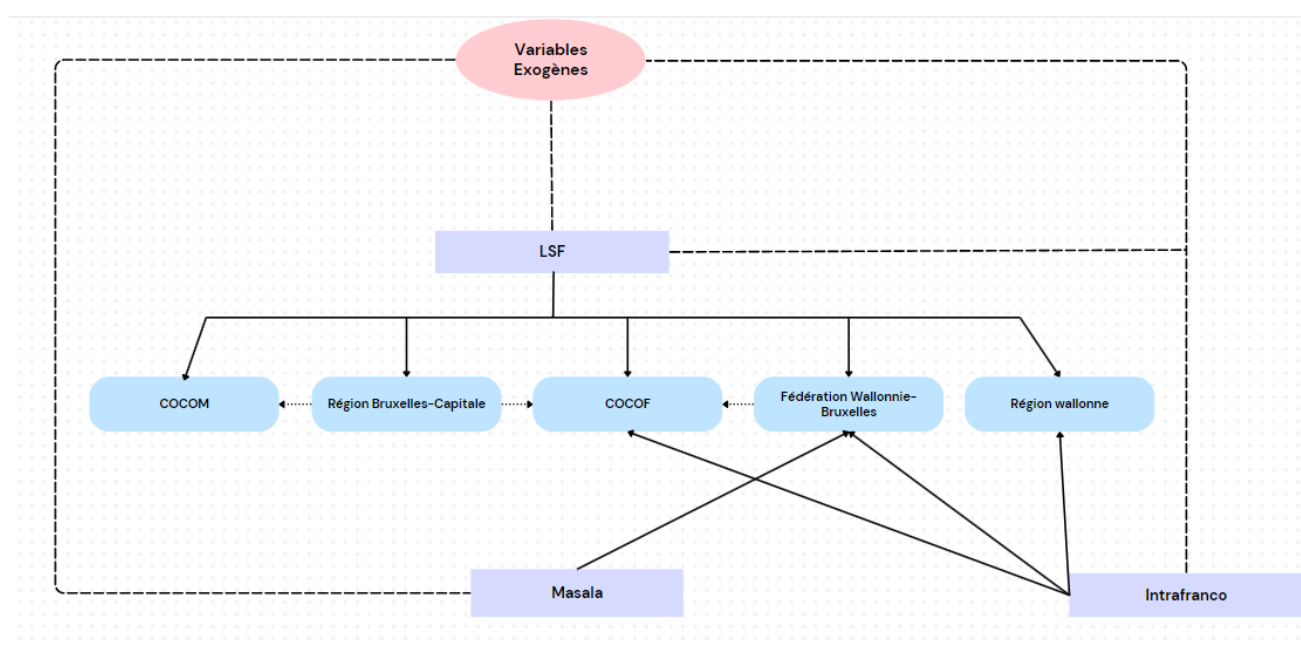
Le modèle macrobudgétaire : Structure et principes méthodologiques

La structure du modèle

Le modèle macrobudgétaire développé par le CERPE est un outil d'aide à la décision de politique budgétaire axé sur la description fidèle et détaillée de la situation financière initiale des Entités fédérées francophones et de l'évolution de leur position en termes de recettes, de dépenses, de soldes et d'endettement d'ici 2031.

Il est construit autour de quatre simulateurs respectivement consacrés à la Communauté française, à la Région wallonne, à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire française (la COCOF). Il comporte également cinq modules spécialisés. C'est ce qu'illustre le schéma ci-dessous.

Schéma 1 : structure du simulateur CERPE



Les paramètres macroéconomiques et démographiques sont regroupés au sein du module Variables exogènes à partir duquel ils sont injectés dans les trois autres modules spécialisés, à savoir :

- ✓ le module LSF qui estime l'évolution des différents transferts versés par l'État fédéral aux Communautés et aux Régions ;

- ✓ le module Intrafranco qui estime les transferts versés par la Communauté française à la Région wallonne et à la Cocof dans le cadre des accords intrafrancophones de la Saint Quentin et de la Sainte Emilie ;

✓ le module Masala qui mesure les dépenses de personnel de l'enseignement en Communauté française.

Les principes méthodologiques

Trois principes méthodologiques guident le développement et la mise à jour du modèle macrobudgétaire.

♦ La fidélité aux décisions

La réalisation des projections budgétaires d'une Entité fédérée procède de deux étapes.

D'abord, nous définissons, le plus fidèlement possible, la position initiale de l'Entité en termes de recettes, de dépenses, de soldes et d'endettement. Cette définition s'inscrit dans le strict respect des décisions officielles de politique budgétaire, en nous basant sur les documents publiés par les Parlements, Gouvernements et/ou organismes compétents. En l'occurrence, nous nous référons au budget 2026 initial de la Région de Bruxelles-Capitale. Dans la mesure de l'information disponible, nous intégrons aussi toute mesure postérieure à la publication de ces documents susceptible d'influencer la situation budgétaire de l'Entité.

Ensuite, nous projetons ces différents éléments sur la période qui couvre les années 2026 à 2031. Une distinction est établie entre les postes, selon qu'ils évoluent ou non en fonction d'un mécanisme particulier. Citons, par exemple, les transferts en provenance du Fédéral dans le cadre de la Loi Spéciale de Financement (la LSF) du 16 janvier 1989. Les mécanismes de la LSF font l'objet d'une modélisation détaillée dans le simulateur. Cette modélisation reflète les modifications apportées à la LSF lors des réformes institutionnelles successives comme les accords du Lambermont (2001) ou, plus récemment, la sixième réforme de l'État.

Quant à l'évolution des autres postes de recettes ou de dépenses, soit nous nous référons à de l'information disponible (telle que les plans d'amortissements et d'intérêts relatifs à une dette), soit nous posons des hypothèses simples (telles qu'une indexation des montants) ou complexes (comme l'évolution de la dérive barémique et des masses salariales).

♦ La souplesse d'utilisation

L'intérêt du modèle ne se limite pas à la description des perspectives budgétaires des Entités, établies dans le cadre des politiques actuelles et à environnement institutionnel inchangé. Les montants ou les hypothèses retenues sont modifiables selon les besoins. Il en va de même des paramètres intervenant au sein de mécanismes particuliers, comme le calcul des recettes institutionnelles de l'Entité concernée. La possibilité est également donnée d'étudier les conséquences d'un transfert de recettes, de dépenses ou encore de dette entre différents niveaux de pouvoirs.

Le modèle permet ainsi d'apprécier l'impact de toute modification introduite au sein des simulateurs. Les projections à décision et cadre institutionnel inchangés servent alors de point de comparaison aux simulations dites alternatives.

♦ La cohérence d'ensemble

Plusieurs aspects du modèle garantissent la cohérence entre les quatre simulateurs.

D'abord, les quatre simulateurs se réfèrent au même cadre macroéconomique et démographique. Ce cadre de référence regroupe les différentes variables exogènes nécessaires à l'établissement des projections. L'utilisateur peut toutefois y apporter des modifications.

Ensuite, nous veillons à harmoniser le vocabulaire utilisé au sein du modèle. Les recettes des quatre Entités sont classées selon leur origine, institutionnelle ou autre. Pour les dépenses, nous distinguons les dépenses primaires ordinaires, les dépenses primaires particulières, les charges d'intérêt ainsi que les charges d'amortissement.

Enfin, les simulateurs reflètent les interactions qui existent entre les Entités fédérées francophones. Les accords intrafrancophones de la Saint Quentin (1993) sont un exemple caractéristique de ce type d'interaction. Ils organisent le transfert de diverses compétences communautaires en faveur de la Région wallonne et de la COCOF. En contrepartie, la Communauté française leur verse une dotation dont l'importance est fonction – entre autres – de la politique salariale menée par la Région de Bruxelles-Capitale dans la fonction publique bruxelloise. A travers ce mécanisme, les décisions de la Région de Bruxelles-Capitale affectent la situation financière des autres Entités fédérées francophones.

Les perspectives sont initialement réalisées à décision inchangée, c'est-à-dire sans prise en compte de nouvelles décisions futures à caractère budgétaire. En d'autres termes, elles sont, par défaut, établies sous la forme d'une simulation « plancher » ou « affaires courantes ». Cette approche repose sur l'hypothèse théorique selon laquelle, d'une part, les dépenses primaires n'augmentent pas au-delà de l'inflation, à l'exception de celles découlant de décisions déjà prises ou évoluant selon une dynamique qui leur est propre et, d'autre part, aucune nouvelle recette n'est créée en dehors de l'évolution des recettes propres actuelles.

Toutefois, dans le cas particulier de la RBC, nous avons également pris en considération certaines mesures dont la mise en œuvre est prévue au cours de la législature et qui, bien que n'ayant pas encore été formellement votées, présentent un degré de concrétisation suffisant. Ces mesures ne sont intégrées aux perspectives que lorsqu'elles sont suffisamment détaillées et qu'il est possible d'en mesurer ou d'en estimer les effets budgétaires de manière suffisamment fiable.

Dès lors, certaines nouvelles dépenses ou recettes peuvent apparaître dans les perspectives de la RBC, même si elles ne résultent pas encore de décisions budgétaires formellement adoptées.

Adaptation du point d'ancrage, le budget 2026 CERPE

Avant de passer aux projections des recettes et des dépenses, précisons tout d'abord les paramètres macroéconomiques sur lesquels sont basées nos perspectives. En effet, on intègre dans notre modèle un budget 2026 ajusté calculé par le CERPE (ce qu'on appelle la colonne

2026 CERPE), qui comprend les corrections intervenues entre le budget initial et juin 2026¹². Ces corrections peuvent être d'ordre macroéconomique suite à l'actualisation du modèle avec les paramètres macroéconomiques les plus récents, c'est-à-dire ceux de juin et qui sont différents de ceux qui prévalaient lors de la confection du budget 2026 initial. Ainsi, l'intégration de ces corrections permet de constituer un meilleur point d'ancrage pour nos perspectives.

Tableau 25: Actualisation des paramètres macro-économiques pour le point d'ancrage

Budget	2026 initial	2026 CERPE
Date d'estimation des paramètres	Septembre 2025	Juin 2026
Taux de fluctuation de l'indice moyen des prix à la consommation	1,4%	3,4%
Taux de fluctuation de l'indice santé	1,5%	3,2%
Taux de croissance réelle du PIB	1,1%	0,71%
Coefficient d'indexation	2,154	2,172

Sources : documents budgétaires et budget économique BfP de juin 2026

Comme expliqué dans la partie I, le budget 2026 initial était basé sur les paramètres macroéconomiques de septembre 2025 du Bureau fédéral du Plan. Néanmoins, il est important de mentionner que les recettes provenant de la Loi Spéciale de Financement (LSF) sont fixées avec le budget économique de février, tout comme les paramètres démographiques. Dès lors, les recettes institutionnelles entre le budget 2026 initial et le 2026 CERPE évoluent à la suite de la révision des paramètres entre septembre 2025 et ceux de février 2026. La révision des paramètres entre février 2026 et juin 2026 impliquera des décomptes (positifs) en 2027 pour les recettes provenant de la LSF (voir après).

¹² Pour rappel, la RBC présente un cas particulier cette année-ci puisque lors de la rédaction de ce rapport, seul un budget 2026 initial a été présenté. La RBC ne possède pas encore de budget 2026 ajusté, contrairement aux autres entités. Le budget 2026 CERPE correspond donc au budget 2026 initial corrigé de la révision des paramètres macroéconomiques de juin 2026.

Tableau 26 : soldes 2026 initial et 2026 CERPE

En milliers EUR	2026 ini	2026 CERPE	Différence
Recettes totales (hors produits d'emprunts) (1)	5.791.519	5.798.300	6.781
Dépenses primaires (2)	6.923.617	6.935.805	12.188
Solde primaire (3) = (1) - (2)	-1.132.098	-1.137.505	-5.407
Charges d'intérêts totales (4)	470.480	470.480	0
Opérations internes (R-D) (5)	1.856	1.856	0
Solde net à financer (6) = (3) - (4) - (5)	-1.604.434	-1.609.841	-5.407
Opérations financières comprises dans les budgets (code 8) (7)	-394.382	-394.382	0
Solde de financement SEC (8) = (6) - (7)	-1.210.052	-1.215.459	-5.407
Solde de financement SEC OAA (9)	218.484	218.484	0
Sous-utilisation (10)	35.000	35.000	0
Solde SEC RBC (11) = (8) + (9) + (10)	-956.568	-961.975	-5.407

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

La faible différence de 6.781 milliers EUR entre les recettes inscrites au budget initial 2026 et celles estimées par le CERPE provient principalement des transferts en provenance de l'État fédéral dans le cadre de la Loi spéciale de financement (LSF). Comme expliqué précédemment, lors de l'élaboration du budget initial 2026, les montants inscrits au titre de la LSF étaient basés sur les paramètres du budget économique de septembre 2025, soit un taux de croissance de l'IPC de 1,4% et un taux de croissance réelle de l'économie de 1,1%.

Pour l'estimation CERPE, nous actualisons ces recettes sur la base des paramètres du budget économique de février 2026, qui servent à déterminer les montants effectivement attribués à la RBC pour l'exercice 2026. Ce budget économique ayant été établi avant le début du conflit en Iran, les paramètres macroéconomiques retenus demeurent relativement proches de ceux de septembre 2025. Le taux de croissance de l'IPC est ainsi estimé à 1,9%, tandis que le taux de croissance réelle de l'économie reste fixé à 1,1%. Cette faible révision des paramètres explique dès lors l'écart limité de 6.781 milliers EUR entre les recettes inscrites au budget initial 2026 et l'estimation du CERPE.

Enfin, la mise à jour des paramètres macroéconomiques intervenue entre février et juin 2026 devrait donner lieu à des décomptes positifs en 2027. Ceux-ci viendront augmenter les recettes issues de la LSF et seront dès lors intégrés dans nos perspectives budgétaires.

Du côté des dépenses primaires, la hausse de 12.188 milliers EUR provient principalement de la révision des dépenses salariales inscrites au budget de la RBC puisque celles-ci sont

soumises à l'indexation automatique. Elles évoluent suivant le différentiel du coefficient d'indexation entre juin 2026 et septembre 2025, soit 1,008356.

Paramètre macro-économiques 2026-2031

Le simulateur macro budgétaire consacré à la Région de Bruxelles – Capitale utilise différents paramètres macroéconomiques : le taux de fluctuation de l'indice moyen des prix à la consommation, le taux de fluctuation de l'indice moyen des prix santé, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut à prix constants (PIB réel) ainsi que le taux d'intérêt nominal à long terme du marché. Les valeurs de ces paramètres pour les années 2026 à 2031 sont reprises dans le tableau ci-dessous. Les chiffres proviennent du module macroéconomique commun développé par le CERPE qui reprend les estimations du BfP dans son budget économique de juin 2026.

Tableau 27: paramètres macroéconomiques utilisés par le simulateur de 2026 à 2031 (%)

	2026 ini	2026 CERPE	2027	2028	2029	2030	2031
Indice des prix à la consommation	1,40%	3,40%	2,90%	2,30%	1,80%	1,70%	1,70%
Indice santé	1,50%	3,20%	3,10%	2,20%	1,80%	1,80%	1,70%
Croissance réelle du PIB	1,10%	1,07%	1,10%	1,20%	1,40%	1,30%	1,20%
Taux d'intérêt à long terme	3,30%	3,50%	3,60%	3,50%	3,40%	3,30%	3,20%

Sources : budget économique de juin 2026, BfP

Outre les quatre paramètres macroéconomiques de base présentés ci-dessus, le module macroéconomique commun fournit également une projection de la croissance du revenu imposable des ménages. Ce paramètre est notamment utilisé pour les projections liées aux nouvelles compétences issues de la sixième réforme de l'État, en particulier pour la projection de l'Impôt État réduit de l'Impôt des Personnes Physiques (IPP) restant au niveau fédéral et ventilé par Région (Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale et Région flamande).

Quant aux paramètres démographiques, leur projection s'appuie sur les Perspectives démographiques 2025-2080 du BfP, publiées en février 2026. De plus, nous utilisons également la « clé navetteurs », calculée sur base des informations de flux nets de navetteurs des projections du BfP pour répartir l'effort du juste refinancement des institutions bruxelloises entre la Région wallonne et la Région flamande.

Enfin, pour une série de nouvelles dotations destinées à couvrir le transfert de compétences lié à la sixième réforme de l'État (dotation emploi, dotation dépenses fiscales, mécanisme de transition, mécanisme de solidarité nationale), le Fédéral utilise la clé de répartition de l'IPP fédéral. Les clés retenues pour ses perspectives 2026-2031 sont présentées pour les différentes entités dans le tableau ci-dessous.

Tableau 28 : projection de la clé IPP restant au Fédéral et de la clé navetteur

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Clé IPP Région wallonne	27,56%	27,64%	27,73%	27,73%	27,74%	27,74%
Clé IPP Région bruxelloise	8,56%	8,54%	8,51%	8,46%	8,44%	8,41%
Clé IPP Région flamande	63,89%	63,83%	63,76%	63,81%	63,82%	63,85%
Clé Navett. Région wallonne	37,83%	37,54%	37,24%	36,94%	36,65%	36,35%
Clé Navet. Communauté flamande	62,17%	62,46%	62,76%	63,06%	63,35%	63,65%

Sources : SPF Finances, BfP et calculs CERPE

Hypothèse de projection

La partie I, présentant l'évolution des budgets entre le budget initial 2024 et le budget initial 2026, a été élaborée selon la logique suivante : une présentation des recettes par nature, c'est-à-dire selon leur origine institutionnelle, et une présentation des dépenses par fonction, c'est-à-dire selon les missions auxquelles elles sont affectées.

Dans cette partie II consacrée aux perspectives budgétaires, nos hypothèses de projection, tant pour les recettes que pour les dépenses, sont fondées sur leur nature. Toutefois, pour la présentation des perspectives de dépenses, nous conserverons une approche par mission, en précisant, pour chacune d'elles, les hypothèses retenues pour l'évolution des dépenses.

Tableau 29: hypothèses de projection des recettes et des dépenses selon leur nature

Postes	Evolution
Recettes totales (hors emprunts)	
Transferts du Pouvoir fédéral	LSF (application de la Loi spéciale de financement)
Recettes fiscales	
<i>Dont impôts régionaux</i>	Inflation + 100% du taux de croissance du PIB national
<i>Dont additionnels IPP</i>	LSF + évolution de l'impôt état à partir de la croissance du revenu imposable des ménages et tenant compte de la progressivité de l'IPP + Prise en compte de l'impact des mesures prévues par cette législature au Fédéral et au Régional.
<i>Dont taxes perçues par la RBC</i>	Inflation
Transfert en provenance de l'Agglomération	Inflation + 100% du taux de croissance du PIB national
Recettes en provenance de l'UE	Selon agenda probable de liquidation aux dernières informations disponibles
Fonds organiques	Constante (gestion de la dette) ou inflation
Autres recettes	Divers (constante, inflation, nulle, ...)
Dépenses primaires totales	
Dépenses primaires ordinaires	Inflation et économies linéaires pour les dépenses de fonctionnement et IT ¹³ .
Dépenses primaires particulières	
<i>Dont dotations aux organismes bruxellois</i>	Selon le contrat de gestion si disponible. Sinon à l'inflation ou constante
<i>Dotation générale et spéciale aux communes</i>	Indexation de 2% ou indexation particulière (accords sectoriels et dotation Ukraine)
<i>Droits de tirage COCOF-VGC</i>	Inflation ou constante
Dépenses salariales	Indice santé +0,5% (dérive barémique) et prise en compte des mesures d'économies (moratoire, plafonnement des barèmes à 29 ans, rationalisation des primes, ... ¹⁴)
Fonds budgétaires	Selon recettes correspondantes
Dépenses UE	Selon agenda probable de liquidation aux dernières informations disponibles
Charges d'intérêt	Distinction nouveaux emprunts / encours de la dette
Sous-utilisation de crédits	Selon les données du gouvernement jusqu'en 2029. Ensuite selon la croissance des dépenses primaires.
Dette directe	Fluctuation avec le solde net à financer
Codes 8	Divers (constante, inflation, nulle, ...)
Correction art. 54 LSF	LSF
Solde SEC du périmètre de consolidation	Constant
Dette brute consolidée	Dette consolidée t₁ – solde de financement SEC consolidé t + corrections SEC t

En principe, seules les mesures ayant été formellement adoptées sont retenues dans les perspectives, dans la mesure où leur mise en œuvre est juridiquement acquise. Toutefois, pour la Région de Bruxelles-Capitale, nous avons également intégré certaines mesures qui, bien que

¹³ Voir la méthodologie en annexes (B)

¹⁴ Voir méthodologie en annexes (C)

n'ayant pas encore été votées, disposent d'un degré de précision suffisant quant à leurs modalités de mise en œuvre et dont les effets budgétaires peuvent être estimés de manière robuste. Cette approche permet de présenter des perspectives qui reflètent davantage les orientations budgétaires négociées par le gouvernement. À défaut, seules un nombre très limité de mesures auraient pu être intégrées pour l'entité bruxelloise, ce qui aurait considérablement réduit la pertinence de l'exercice pour l'analyse et le débat publics. Les mesures prises en compte **sont citées explicitement** au sein de chaque catégorie de recettes et de dépenses. Celles-ci proviennent des documents budgétaires issus du gouvernement en place.

Les mesures n'ayant pas été prises en compte dans nos perspectives sont celles qui répondent à minimum un des critères cités ci-dessous. Elles sont également reprises en Annexes (A).

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Informations insuffisantes sur la mesure, son rendement potentiel et sa crédibilité.- Mesure qui ne relève pas de la compétence exclusive de la RBC.- Effet retour. |
|---|

Perspectives des recettes

Tableau 30 : perspectives des recettes

Milliers EUR	2026 initial	2026 CERPE	2027	2028	2029	2030	2031	Croissance moyenne annuelle
Transferts du Pouvoir fédéral	1.836.193	1.842.974	1.943.098	1.962.407	1.999.166	2.029.457	2.059.786	2,25%
Recettes fiscales	2.958.038	2.958.038	3.129.908	3.175.380	3.273.401	3.327.795	3.405.776	2,86%
Transfert en provenance de l'Agglomération	311.351	311.351	323.519	334.855	345.601	356.032	366.360	3,31%
Recettes en provenance de l'UE	203.942	203.943	63.236	52.136	45.507	22.402	34.005	-30,11%
Recettes sur Fonds organiques	455.329	455.329	484.307	491.214	496.197	499.020	503.162	2,02%
Autres	162.618	162.618	155.616	160.364	162.164	163.645	164.981	0,29%
Produits des emprunts à plus d'un an	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	0,00%
Recettes totales (hors produits d'emprunt > 1 an)	5.927.471	5.934.253	6.099.685	6.176.356	6.322.036	6.398.351	6.534.070	1,94%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Transferts du Pouvoir fédéral

Tableau 31 : perspectives des transferts du Pouvoir fédéral

Milliers EUR	2026 ini	2026 CERPE	2027	2028	2029	2030	2031	Croissance annuelle moyenne
Transferts du Pouvoir fédéral	1.836.193	1.842.974	1.943.098	1.962.407	1.999.166	2.029.457	2.059.786	2,25%
Mainmorte	147.150	147.150	150.093	153.095	156.157	159.280	162.465	2,00%
Total refinancement RBC (VIe réforme État)	513.454	515.796	542.014	547.639	557.226	566.454	575.760	2,22%
dont dotation mobilité (VIe réforme)	195.244	196.090	208.712	212.219	217.551	222.688	227.832	3,05%
dont primes linguistiques (VIe réforme)	4.003	4.139	4.259	4.357	4.436	4.511	4.588	2,08%
dont dotation sécurité (VIe réforme)	55.000	55.000	55.000	55.000	55.000	55.000	55.000	0,00%
dont compensation navetteurs (VIe réforme)	44.000	44.000	44.000	44.000	44.000	44.000	44.000	0,00%
dont compensation fonctionnaires internationaux (VIe réforme)	215.207	216.567	230.043	232.062	236.239	240.256	244.340	2,44%
Total Dotations transfert de compétences 6ème réforme	620.542	622.773	641.101	638.630	641.043	644.016	646.876	2,29%
dont dotation pour autres compétences	110.442	110.899	118.060	120.139	123.243	126.235	129.228	3,11%
dont dotation emploi	227.318	228.137	239.726	243.145	248.048	253.302	258.499	2,53%
dont dotation dépenses fiscales	210.895	211.655	222.406	225.579	230.127	235.002	239.823	2,53%
dont responsabilisation pension	-7.423	-7.228	-8.487	-9.716	-9.944	-10.177	-10.415	7,58%
dont mécanisme de transition	79.310	79.310	69.396	59.482	49.569	39.655	29.741	-17,81%
Mécanisme de solidarité nationale	449.252	451.324	500.307	510.456	529.213	541.576	553.710	4,17%
Recettes diverses transférées par le Fédéral	105.795	105.931	109.583	112.587	115.527	118.132	120.974	2,69%

Sources : SPF Finances, BfP et calculs CERPE

Pour les transferts du Pouvoir fédéral, nous avons ajouté les décomptes positifs de l'année 2026 au montant prévu pour 2027, étant donné que la Région aura perçu un montant inférieur aux prévisions en raison de taux d'inflation et de croissance révisés à la hausse (à la suite de la guerre au Moyen-Orient notamment). Cela implique une augmentation des crédits de 17.634 milliers EUR, et ce, au-delà des critères d'évolution prévus par la Loi spéciale de financement.

De plus, précisons que la projection de l'ensemble de ces dotations est réalisée à partir de notre point d'ancrage, à savoir la colonne 2026 CERPE.

La mainmorte

Nous faisons évoluer les recettes liées à la mainmorte de 2% chaque année selon les dernières données disponibles mentionnant clairement l'évolution de celle-ci, à savoir l'Exposé Général de 2021¹⁵. Elle devrait donc s'élever à 162.465 milliers EUR en 2031.

Refinancement de la RBC

La dotation mobilité suit les dispositions régies par la LSF. Dès lors, celle-ci évolue selon le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation et à 50% de la croissance réelle du PIB. Elle atteindrait en 2031, 227.832 milliers EUR, soit un taux de croissance annuel moyen de 3,05%. Nous ajoutons au montant 2027, les décomptes prévus de 2026, soit 2.501 milliers EUR.

Les primes linguistiques sont indexées sur l'inflation comme indiqué dans la LSF. Elles devraient s'établir à 4.588 milliers EUR.

Les transferts de revenus en vue du financement des dépenses liées à la sécurité résultant de l'organisation des sommes européennes (**dotation sécurité**) reste constante sur l'ensemble de la période de projection, comme indiqué dans les dispositions de la LSF, soit 55.000 milliers EUR. De même que pour la compensation navetteur qui reste constant sur l'ensemble de la période et s'élève donc à 44.000 milliers EUR.

La compensation liée à la perte de recettes fiscales des fonctionnaires internationaux est indexée sur l'inflation et devrait s'élever à 244.340 milliers EUR en 2031, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 2,44%. Celui-ci est supérieur au taux de croissance annuel moyen des primes linguistiques, qui évoluent également suivant l'inflation, puisque nous ajoutons en 2027 les décomptes positifs prévus pour 2026, soit l'équivalent de 3.198 milliers EUR.

Dotations transferts de compétences 6^{ème} réforme

La dotation pour autres compétences (résiduelles) suit les dispositions prévues par la LSF, à savoir une indexation à l'inflation et, depuis 2017 à 55% du taux de croissance réel de l'économie. Cependant, si le taux de croissance réel de l'économie dépasse 2,25%, le montant

¹⁵ [EG RBC 2021 ini.pdf](#)

de la dotation évolue à 100% sur la partie de croissance excédant ce seuil. Selon le dernier bulletin économique, entre 2027 et 2031, la croissance réelle du PIB ne devrait pas dépasser ce seuil. La dotation devrait atteindre en 2031, 129.228 milliers EUR, soit un taux de croissance annuel moyen de 3,11%. Nous avons ajouté en 2027, les décomptes positifs de 2026 soit 1.392 milliers EUR.

La dotation emploi évolue selon les mêmes critères que la dotation pour autres compétences. Elle devrait atteindre en 2031, 258.499 milliers EUR. Notons tout de même que le taux de croissance annuel moyen de la dotation emploi est différent de celui de la dotation résiduelle car le montant total de la dotation emploi est réparti selon la clé de répartition de l'IPP fédéral. Cela signifie donc que si la clé de la RBC s'améliore, la part du total de la dotation augmentera pour celle-ci, expliquant ce taux de croissance annuel moyen différent. De plus, les décomptes ajoutés de l'année 2026 viennent modifier la base du montant. Ils s'élèvent à 2.834 milliers EUR.

La dotation dépenses fiscales est également calculée selon la clé de répartition de la RBC dans l'IPP fédéral. Ensuite, celle-ci suit les dispositions prévues par la loi à savoir via une indexation à l'inflation et, à 55% du taux de croissance réel de l'économie si celui-ci est en deçà de 2,25%, sinon à 100%. Ainsi, en 2031, la dotation devrait s'élever à 239.823 milliers EUR. Les décomptes de 2026 inclus en 2027 s'élèvent à 2.629 milliers EUR.

Concernant la **responsabilisation pension**, nous reprenons les estimations prévues par le SPF Finances. Cette moindre recette devrait atteindre en 2031, -10.415 milliers EUR.

Le mécanisme de transition était maintenu constant entre 2015 et 2024 avant d'être amorti linéairement jusqu'en 2034. La RBC perçoit donc de moins en moins de fonds depuis 2024 liés à ce mécanisme. Au budget 2031, celui-ci devrait s'élever à 29.741 milliers EUR contre 79.310 milliers EUR en 2026.

Mécanisme de solidarité nationale

Conformément à la loi, nous indexons le montant total à répartir selon l'IPC et la croissance réelle du PIB et nous le répartissons ensuite entre les Régions selon l'écart entre la clé IPP et la clé population. Dès lors, le montant devrait s'élever à 553.710 milliers EUR, soit un taux de croissance annuel moyen de 4,17%. Cela s'explique notamment par l'amélioration de la clé IPP par rapport à la clé population de la Région. Autrement dit, l'écart entre les deux se réduit.

Recettes diverses transférées par le Fédéral

Les autres recettes diverses transférées par le Fédéral devraient ensemble atteindre un montant correspondant à 120.974 milliers EUR au budget 2031, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,69%.

Pour rappel, nous avons intégré dans cette section, les moyens pour les communes dotés d'un échevin/président CPAS néerlandophone. En vertu des accords du Lombard (avril 2001), le

montant octroyé est adapté annuellement au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation ainsi qu'à la croissance réelle du PIB.

Ensuite, ces recettes diverses comprennent également une subvention de fonctionnement dans le cadre de l'accueil des migrants. Sans informations complémentaires, nous faisons évoluer cette dotation à l'inflation.

Enfin, nous faisons évoluer la compensation de transfert du personnel fédéral au précompte immobilier suivant l'indice santé car celle-ci sert à rémunérer le personnel transféré du fédéral suite à la reprise du service de précompte immobilier par la Région en 2018.

Recettes fiscales

Tableau 32 : perspectives des recettes fiscales

Milliers EUR	2026 ini	2026 CERPE	2027	2028	2029	2030	2031	Croissance annuelle moyenne
Recettes fiscales	2.958.038	2.958.038	3.129.908	3.175.380	3.273.401	3.327.795	3.405.776	2,86%
Additionnels à l'IPP	1.257.894	1.257.894	1.362.822	1.348.227	1.389.824	1.389.476	1.413.182	2,36%
Impôts régionaux	1.550.932	1.550.932	1.613.547	1.670.083	1.723.679	1.775.702	1.827.213	3,33%
Taxes perçues par la RBC	149.212	149.212	153.539	157.071	159.898	162.616	165.381	2,08%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Les additionnels à l'IPP

Nous estimons les recettes des additionnels à l'IPP à 1.413.182 milliers EUR d'ici 2031, soit une progression annuelle moyenne de 2,36%.

Pour la projection des additionnels, nous appliquons les modalités prévues par la LSF. Ces modalités sont estimées au sein d'un module spécifique du simulateur macro-budgétaire : le module LSF. Les résultats ne sont donc nullement dépendants des montants inscrits dans les budgets de la Région au budget 2026. En outre, ces estimations sont réalisées sur la base des paramètres économiques et démographiques les plus récents disponibles, y compris pour l'année 2026.

Pour le point d'ancrage CERPE, nous reprenons le chiffre inscrit dans le budget 2026 initial. Nous ajoutons cependant le décompte probable de 2026 en 2027, année au cours de laquelle celui-ci sera effectivement perçu. Ce décompte correspond à l'estimation probable publiée en juillet par le SPF Finances, établie sur la base des paramètres macroéconomiques de juillet 2026.

La forte hausse des recettes entre le 2026 CERPE et 2027 s'explique principalement par deux facteurs. D'une part, des décomptes positifs sont intégrés à partir de 2027 à la suite de la révision des paramètres macroéconomiques. D'autre part, on observe une baisse drastique des dépenses fiscales, qui constituent des moindres-recettes pour la Région. Celle-ci s'explique par l'arrêt des politiques du bonus-logement et du chèque-habitat, ainsi que, progressivement, l'arrivée à échéance des emprunts contractés dans le cadre de ces politiques.

Entre 2027 et 2028, la baisse des additionnels à l'IPP s'explique notamment par la réduction d'un point de pourcentage du taux des additionnels, conformément à la décision prise dans le cadre de l'accord de gouvernement bruxellois. Cette mesure vient directement réduire les recettes perçues par la Région à partir de 2028.

Pour le reste de la période de projection, les recettes des additionnels à l'IPP sont influencées à la fois par la réforme de l'imposition régionale et par les mesures prises au niveau fédéral dans le cadre de la grande réforme fiscale, notamment l'augmentation de la quotité exemptée d'impôt. Nous intégrons toutefois l'impact de cette réforme fédérale dès 2026 dans nos projections. Cet impact est donc déjà pris en compte dans le niveau de recettes retenu pour le 2026 CERPE et se prolonge sur l'ensemble de la période de projection. L'augmentation de la quotité exemptée d'impôt vient ainsi ralentir la croissance des recettes d'additionnels à l'IPP pour la Région bruxelloise.

Au total, malgré la forte progression observée entre 2026 CERPE et 2027, les additionnels à l'IPP passent de 1.257.894 milliers EUR en 2026 CERPE à 1.413.182 milliers EUR en 2031, soit une croissance annuelle moyenne de 2,36%. La trajectoire est toutefois marquée par un ralentissement en 2028, avant une reprise modérée sur la fin de la période.

Tableau 33 : perspectives des additionnels à l'IPP

Milliers EUR	2026 ini	2026 CERPE	2027	2028	2029	2030	2031	Croissance annuelle moyenne
Additionnels IPP bruts	1.333.177	1.333.177	1.389.288	1.391.819	1.428.293	1.423.416	1.442.993	1,60%
Dépenses fiscales	-72.827	-72.827	-49.560	-43.385	-38.258	-33.725	-29.593	-16,48%
Décomptes	-2258	-2258	23.297					-100,00%
Impôt non-résidents	-197	-197	-203	-207	-211	-215	-218	2,08%
Additionnels à l'IPP	1.257.894	1.257.894	1.362.822	1.348.227	1.389.824	1.389.476	1.413.182	2,36%

Sources : SPF Finances et calculs CERPE

Les impôts régionaux

Tableau 34 : perspectives des impôts régionaux

Milliers EUR	2026	2026 CERPE	2027	2028	2029	2030	2031	Croissance annuelle moyenne
Droits de succession	471.477	471.477	489.904	507.069	523.342	539.137	554.777	3,31%
Droits de donation	155.745	155.745	163.832	169.572	175.014	180.296	185.527	3,56%
Droits d'enregistrement sur les ventes de biens immeubles	640.308	640.308	665.333	688.645	710.745	732.197	753.437	3,31%
Droits d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque sur un bien immeuble	31.733	31.733	32.973	34.129	35.224	36.287	37.340	3,31%
Droits d'enregistrement sur les partages de biens immeubles	8.115	8.115	8.432	8.728	9.008	9.280	9.549	3,31%
Précompte immobilier	31.350	31.350	32.575	33.717	34.799	35.849	36.889	3,31%
Taxe de circulation annuelle	122.146	122.146	126.920	131.367	135.583	139.675	143.727	3,31%
Taxe de mise en circulation	42.094	42.094	43.739	45.272	46.725	48.135	49.531	3,31%
Taxe sur les jeux et paris	37.587	37.587	39.056	40.424	41.722	42.981	44.228	3,31%
Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	10.377	10.377	10.783	11.160	11.519	11.866	12.210	3,31%
Total impôts régionaux	1.550.932	1.550.932	1.613.547	1.670.083	1.723.679	1.775.702	1.827.213	3,33%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Selon nos estimations, le total des impôts régionaux de la RBC devrait atteindre 1.827.213 milliers EUR, soit un taux de croissance annuelle moyen de 3,33%.

Cette progression s'explique par nos hypothèses de projection qui, en l'absence d'informations permettant d'identifier, pour chaque catégorie d'impôt régional, une trajectoire spécifique de son assiette fiscale, reposent sur une hypothèse de croissance correspondant à la combinaison de la croissance réelle de l'économie et de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) prévues annuellement. Cette approche constitue une hypothèse simplificatrice visant à refléter, de manière homogène, l'évolution de l'activité économique et des prix. Elle ne tient pas compte des éventuels changements de comportement des contribuables ni de l'évolution spécifique des différentes bases taxables.

Cependant, le taux de croissance annuel moyen est supérieur à la moyenne pour les droits de donation, étant donné que nous avons intégré la réforme relative à l'allongement de la période

suspecte en matière de droits de donation. Selon le Gouvernement, cette réforme devrait générer des recettes supplémentaires de 5 millions d'euros par an à partir de 2027.

Nous avons considéré la potentielle hausse du plafond d'abattement, de 600 milliers EUR à 800 milliers EUR, prévue en 2029, comme étant neutre budgétairement, dans la mesure où son impact serait compensé par la dynamisation du marché. De plus, selon la dernière étude de l'IBSA relative à l'impact budgétaire du redressement du plafond de l'abattement sur les droits d'enregistrement, la mesure 'semble avoir assuré une stabilité des recettes... compensées par la forte hausse des prix de l'immobilier'¹⁶.

¹⁶ Source: [Réforme des droits d'enregistrement de 2017 : quels effets sur les recettes bruxelloise ?](#)

Les taxes perçues par la RBC

Tableau 35 : perspectives des taxes perçues par la RBC

Milliers EUR	2026 ini	2026 CERPE	2027	2028	2029	2030	2031	Croissance annuelle moyenne
Taxe régionale à charge des propriétaires d'immeubles bâtis	120.000	120.000	123.480	126.320	128.594	130.780	133.003	2,08%
Prélèvement kilométrique poids lourds	11.786	11.786	12.128	12.407	12.630	12.845	13.063	2,08%
Taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique	7.154	7.154	7.361	7.531	7.666	7.797	7.929	2,08%
Taxe sur les établissements bancaires et financiers et les distributeurs automatiques de billets	1.290	1.290	1.327	1.358	1.382	1.406	1.430	2,08%
Taxe sur les agences de paris sur les courses de chevaux	45	45	46	47	48	49	50	2,08%
Taxe sur les panneaux d'affichage	230	230	237	242	246	251	255	2,08%
Taxe sur les appareils distributeurs de carburants liquides ou gazeux	130	130	134	137	139	142	144	2,08%
Taxe d'ouverture de débits de boissons	6	6	6	6	6	7	7	2,08%
Taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes	5.734	5.734	5.900	6.036	6.145	6.249	6.355	2,08%
Taxe sur l'autorisation d'exploiter un service de taxi	2.837	2.837	2.919	2.986	3.040	3.092	3.144	2,08%
Totale taxes perçues par la RBC	149.212	149.212	153.539	157.071	159.898	162.616	165.381	2,08%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Les taxes perçues par la RBC devraient s'établir à 165.381 milliers EUR en 2031, soit un taux de croissance annuel moyen correspond au taux de croissance annuel moyen de l'IPC prévu.

En effet, en l'absence d'informations spécifiques permettant d'anticiper une évolution différenciée des assiettes fiscales ou des paramètres propres à chacune des taxes régionales, les recettes issues de ces dernières sont projetées sur la base d'une indexation correspondant à l'évolution de l'inflation. Cette hypothèse repose sur une approche prudente et homogène, qui permet de maintenir en termes réels un niveau de recettes constant tout en tenant compte de l'évolution nominale des prix. Elle suppose ainsi que, hors effets liés à d'éventuelles modifications de la législation, des barèmes ou des comportements des contribuables, l'évolution des recettes fiscales accompagne celle du niveau général des prix. Cette méthode est privilégiée à l'application d'un taux de croissance économique réel, dans la mesure où la plupart de ces taxes reposent sur des barèmes, montants forfaitaires ou assiettes dont l'évolution n'est pas directement proportionnelle à celle de l'activité économique.

Transfert en provenance de l'Agglomération

Tableau 36: perspectives des transferts en provenance de l'Agglomération

Milliers EUR	2026 ini	2026 CERPE	2027	2028	2029	2030	2031	Croissance annuelle moyenne
Additionnels au précompte immobilier	308.908	308.908	320.981	332.228	342.889	353.238	363.485	3,31%
Additionnels à la taxe de circulation	2.443	2.443	2.538	2.627	2.712	2.794	2.875	3,31%
Total	311.351	311.351	323.519	334.855	345.601	356.032	366.360	3,31%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Nous faisons évoluer les transferts en provenance de l'Agglomération en fonction de l'évolution des recettes issues des additionnels du précompte immobilier et de la taxe de circulation, au prorata de leur part dans les recettes de l'Agglomération. Elles suivent donc toutes les deux le taux de croissance de l'IPC ainsi que le taux de croissance réel de l'économie. En 2031, elles devraient atteindre 366.360 milliers EUR, soit une croissance annuelle moyenne de 3,31%.

Les recettes en provenance de l'UE

Tableau 37: perspectives des recettes en provenance de l'UE

Milliers EUR	2026 ini	2026 CERPE	2027	2028	2029	2030	2031	Croissance annuelle moyenne
FEDER	32.487	32.487	57.482	46.382	39.753	16.648	28.251	-2,76%
CALICO	0	0	0	0	0	0	0	/
Brexit	177	177	0	0	0	0	0	-100,00%
RRF	165.524	165.525	0	0	0	0	0	-100,00%
Autres	5.754	5.754	5.754	5.754	5.754	5.754	5.754	0,00%
Total	203.942	203.943	63.236	52.136	45.507	22.402	34.005	-30,11%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Les hypothèses de projection des recettes en provenance de l'UE vont dépendre des conditions et de la durée de chaque programme européen.

- Le Brexit Adjustment Reserve (BAR) a été mise en place par l'UE pour atténuer les impacts économiques négatifs du Brexit sur les entreprises et les écosystèmes. La réalisation du projet est entièrement achevée, tant sur le plan du contenu que sur le plan financier. Nous remettons dès lors les crédits associés à 0 pour l'ensemble de la projection.
- Le RRF (Recovery and Resilience Facility) est l'instrument central de NextGenerationEU, mis en place pour soutenir la reprise économique et sociale après la crise du Covid-19 et pour renforcer structurellement l'économie européenne. Le soutien financier est lié à la performance : les paiements ne sont effectués que lorsque les jalons et objectifs ont été atteints avec succès. Les États membres ont jusqu'au 31/08/2026 pour achever leurs mesures. La Commission, elle, se doit d'assurer l'ensemble des paiements au 31/12/2026. Aucuns paiements ne seront effectués en 2027.
- Le FEDER (Fonds européen de développement régional) est l'un des principaux instruments de financement de l'Union européenne visant à réduire les inégalités économiques, sociales et territoriales entre les régions. Il s'étend de 2021 à 2027. Nous projetons les recettes suivant les montants rapportés dans l'Exposé Général du budget 2026 initial.
- N'ayant pas plus d'informations concernant les autres recettes, nous les maintenons constantes sur l'ensemble de la période de projection.

La fin du programme RRF et du versement des paiements fin 2026 est la cause principale de la baisse du financement européen prévu. Cette baisse n'impacte cependant en aucun cas le solde SEC de l'entité puisque des dépenses du même montant y sont associés. En effet, lorsque la Région effectue des dépenses dans le cadre d'un projet européen, celles-ci sont entièrement imputées sur l'exercice budgétaire, tout en enregistrant simultanément une recette neutralisée, même si l'Union européenne n'a pas encore procédé au paiement à ce moment-là. Ce mécanisme permet de maintenir l'équilibre budgétaire conforme au SEC et d'éviter que des différences de flux de cashflow ne perturbent le solde de financement.

Recettes sur fonds organiques

Tableau 38: perspectives des recettes sur fonds organiques

Milliers EUR	2026 ini	2026 CERPE	2027	2028	2029	2030	2031	Croissance annuelle moyenne
Fonds pour la gestion de la dette	250.099	250.099	250.154	250.143	250.189	250.176	250.223	0,01%
Autres	205.230	205.230	234.153	241.071	246.008	248.844	252.939	4,27%
Recettes sur fonds organiques	455.329	455.329	484.307	491.214	496.197	499.020	503.162	2,02%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Les recettes sur fonds organiques devraient, selon nos hypothèses s'établir à 503.162 milliers EUR, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,02%.

Parmi celles-ci figurent d'abord les recettes dites du « Fonds pour la gestion de la dette », qui devraient atteindre 250.223 milliers EUR et rester quasiment constantes tout au long de la période de projection. En effet, la légère hausse observée s'explique par l'évolution de l'article budgétaire correspondant à la vente de biens et services, que nous faisons évoluer en fonction de l'inflation tout au long de la période.

Pour le reste, il s'agit de recettes d'intérêts que nous maintenons constantes sur l'ensemble de la période, compte tenu de leur évolution historique et en l'absence d'informations supplémentaires permettant d'établir une trajectoire différente.

Enfin, un montant de 133.526 milliers EUR est enregistré au sein de ce Fonds au titre de produits d'emprunt. Ce montant n'ayant pas d'impact sur le solde SEC de l'entité, nous le maintenons également constant sur l'ensemble de la période, compte tenu de son évolution historique.

Les autres fonds organiques suivent la hausse des prix prévues dans les perspectives macro-économiques. Cependant, nous avons inclus au sein de celles-ci différentes mesures qui ont été prises lors de l'accord de gouvernement bruxellois, expliquant ainsi la croissance annuelle moyenne supérieure à la seule inflation.

Ainsi, nous ajoutons à partir de 2027, 23.000 milliers EUR au sein du Fonds pour la prévention, le tri, le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets. Cette nouvelle recette provient de l'accord de coopération interrégional concernant le cadre de la responsabilité élargie des producteurs pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages. En effet, celui-ci annonce que cet accord rapportera 50.000 milliers EUR dont 46% des recettes iront directement à la Région et le reste aux communes. Dès lors, cela fait que 23.000 milliers EUR viendront comme recettes supplémentaires structurelles à la RBC. Cette nouvelle recette n'est pas indexée.

Ensuite, au sein du fonds de la sécurité routière, nous intégrons les nouvelles recettes prévues par le gouvernement liées à la réforme des tarifs d'examen et permis de conduire qui devrait rapporter 3.200 milliers EUR en plus au budget 2028 et 4.000 milliers EUR en 2029 par rapport au budget 2026 initial.

Autres

Tableau 39: perspectives des autres recettes

Milliers EUR	2026 ini	2026 CERPE	2027	2028	2029	2030	2031	Croissance annuelle moyenne
Autres recettes	162.618	162.618	155.616	160.364	162.164	163.645	164.981	0,29%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Nous faisons évoluer l'ensemble des autres recettes suivant le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation, sauf informations contraires.

La baisse prévue entre le CERPE 2026 et 2027 s'explique par la recette exceptionnelle enregistrée en 2026, provenant de Vivaqua, à la suite du remboursement du trop-perçu de subside de l'année 2025, à hauteur de 16.640 milliers EUR. Cette recette est considérée comme un élément ponctuel (« one-shot ») et ne devrait donc pas se reproduire au cours des années suivantes.

Ensuite, nous intégrons une nouvelle recette à partir de 2027, qui s'établit à 7.000 milliers EUR, puis à 10.000 milliers EUR en 2028 et 2029. Celle-ci est liée à la réforme de la politique de stationnement et à la mobilité autonome, dont les recettes sont allouées à parking.brussels. Nous faisons ensuite évoluer ce montant en fonction de l'inflation pour le reste de la période de projection.

Perspectives des dépenses

Tableau 40 : perspectives des dépenses

Milliers EUR	2026 ini	2026 CERPE	2027	2028	2029	2030	2031	Croissance annuelle moyenne
Mission 34. Chancellerie	87.355	87.562	82.482	80.871	78.955	80.373	81.804	-1,35%
Mission 35. Fonction publique	88.141	88.742	64.279	55.687	46.959	47.979	48.983	-11,21%
Mission 36. Finances, Budget et Fiscalité	1.245.089	1.245.405	1.313.626	1.387.381	1.428.489	1.585.118	1.599.699	5,13%
Dont dépenses de dette (intérêts et amortissements)	854.006	854.006	969.695	1.048.595	1.093.800	1.314.599	1.326.658	9,21%
Mission 37. Services IT	90.677	90.701	88.742	88.491	88.791	90.309	91.851	0,25%
Mission 38. Régie foncière et achats de Biens & Services	69.983	70.060	55.444	48.385	44.630	45.417	46.213	-7,98%
Mission 39. Planifications régionales et relations extérieures	315.018	315.165	148.849	144.374	130.502	132.252	134.023	-15,72%
Mission 40. Affaires intérieures	1.073.957	1.074.040	1.099.360	1.121.363	1.142.416	1.164.226	1.186.449	2,01%
Mission 41. Environnement et Énergie	488.054	488.054	485.733	494.943	469.186	476.822	484.820	-0,13%
Dont dépenses de dette (intérêts et amortissements)	223	223	223	223	223	223	223	0,00%
Mission 42. Mobilité	1.622.706	1.623.012	1.635.411	1.563.653	1.479.412	1.500.176	1.520.690	-1,29%
Mission 43. Développement territorial & Logement	762.851	763.133	722.405	727.484	731.309	651.804	662.124	-2,80%
Mission 44. Économie et Économie sociale, Emploi et Recherche et Innovation	1.194.683	1.194.829	1.218.116	1.234.923	1.252.330	1.272.873	1.293.757	1,60%
Mission 45. Social - Santé	739.332	749.332	769.364	786.194	799.931	813.530	827.360	2,00%
Total Dépenses	7.777.846	7.790.034	7.663.813	7.713.750	7.672.907	7.860.877	7.977.774	0,48%
Dont dépenses de dette (intérêts et amortissements)	854.229	854.229	969.918	1.048.818	1.094.023	1.314.822	1.326.881	9,21%
Total dépenses primaires (hors dépenses de dette)	6.923.617	6.935.805	6.693.895	6.664.933	6.578.885	6.546.055	6.650.893	-0,84%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Mission 34. Chancellerie

Les dépenses de la mission 34. Chancellerie devraient atteindre 81.804 milliers EUR d'ici 2031, correspondant à un taux de croissance annuel moyen de -1,35%.

Les dépenses de cette mission sont principalement constituées de dépenses et de subventions dites de fonctionnement au Parlement de la RBC. Elles sont classées dans la catégorie des dépenses primaires ordinaires. Elles évoluent donc suivant le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation, auquel nous ajoutons l'impact des économies prévues dans l'accord de gouvernement (économies linéaires, frais de consultance, etc.).

Les dépenses de personnel liées au financement des activités de l'exécutif évoluent suivant le taux de croissance de l'indice santé, auquel est ajoutée une dérive barémique de 0,5%. Nous incluons ici les économies sur les dépenses de personnel (effet du moratoire sur les recrutements sélectifs, rationalisation des primes, etc.).

Après 2029, nous faisons évoluer l'ensemble des dépenses suivant leur nature, étant donné la fin de la législature actuelle.

Mission 35. Fonction publique

La mission 35. « Fonction publique » devrait atteindre en 2031 un montant de dépenses estimé à 48.983 milliers EUR, soit un taux de croissance annuel moyen négatif de 11,21%.

Cette baisse s'explique par l'importance des dépenses primaires ordinaires, principalement constituées de dépenses de fonctionnement et d'IT, qui évoluent selon le taux de croissance de l'IPC, auquel nous appliquons l'impact des différentes mesures d'économies décidées jusqu'en 2029. Elle s'explique également par l'évolution des dépenses de personnel selon nos mêmes hypothèses, à laquelle nous appliquons les économies prévues par le gouvernement.

Notons toutefois la disparition, à partir du budget 2027, de la provision de 5.000 milliers EUR destinée à financer l'opérationnalisation des fusions administratives, comme indiqué dans les documents du gouvernement. En effet, le gouvernement prévoit une réorganisation de l'administration régionale par la création d'un service régional de soutien transversal regroupant plusieurs administrations de soutien.

Mission 36. Finances, Budget et Fiscalité

En enlevant les dépenses de dette (intérêts et amortissements), les dépenses de la mission 36 devrait atteindre 273.042 milliers EUR en 2031 contre 391.399 milliers EUR en 2026 CERPE, soit un taux de croissance annuel moyen de -6,95%.

Les dépenses salariales et les dépenses primaires ordinaires suivent nos hypothèses auxquels nous appliquons les mesures d'économies indiquées jusqu'en 2029 et sont donc en partie responsable de la baisse des dépenses observées dans cette mission.

Nous ajoutons à cela un ensemble de décisions reprises impactant les dépenses de cette mission. En effet, nous incluons le doublement de la prime Be Home engendrant donc des moindres recettes de l'ordre de près de 33.000 milliers EUR dès 2027 et enregistrés en dépenses

au sein du programme 071 de la mission 36. Cette mesure vient compenser une partie des économies prévues sur les dépenses salariales et de fonctionnement.

Ensuite, nous retenons également les différentes prises de participation au capital de Vivaqua et du Centre de Congrès (CONFEX). Concernant Vivaqua, le Gouvernement prévoit une injection totale de capital de 180.000 milliers EUR, dont 70.000 milliers EUR sont inscrits au budget initial 2026. En l'absence d'informations complémentaires sur le calendrier de mise en œuvre, nous supposons que les 110.000 milliers EUR restants seront répartis de manière uniforme entre les exercices 2027, 2028 et 2029, soit 36.667 milliers EUR par an et remis à 0 par la suite. De même, une prise de participation de 150.000 milliers EUR est prévue dans le cadre du projet CONFEX, dont 60.000 milliers EUR sont inscrits au budget initial 2026. En l'absence d'informations plus précises, les 90.000 milliers EUR restants sont répartis uniformément entre les trois dernières années de la législature et remis à 0 par la suite. Ces prises de participation sont enregistrées en code économique 8. Elles constituent des opérations financières et ne sont dès lors pas prises en compte dans le calcul du solde de financement SEC de l'entité bruxelloise.

Mission 37. Services IT

La mission 37. Services IT devrait connaître une croissance annuelle moyenne de 0,25% entre 2026 CERPE et 2031. Elle devrait s'établir à 91.851 milliers EUR en 2031.

La majorité des dépenses sont classifiées comme des dépenses primaires ordinaires et évoluent donc suivant le taux de croissance de l'IPC auquel nous ajoutons les économies prévues pour les dépenses de fonctionnement et d'IT. Les dépenses de personnel suivent nos hypothèses auxquelles nous ajoutons les mesures d'économies associées jusqu'en 2029 compris.

Les économies réalisées sont largement compensées par le financement de Paradigm qui représente 84,35% des dépenses totales de cette mission. En effet, sans informations supplémentaires sur le détail de la dotation, nous la faisons évoluer au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation.

Mission 38. Régie foncière et achats de Biens & Services.

Les dépenses de la mission 38 devraient s'élever à 46.213 milliers EUR en 2031, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de -7,98%.

Cette dynamique à la baisse s'explique par les économies réalisées sur les dépenses primaires ordinaires (dépenses de fonctionnement et d'IT), ainsi que sur les dépenses de personnel, et ce tout au long de la législature. Après 2029, les dépenses évoluent uniquement selon les hypothèses retenues, à savoir suivant l'IPC pour les premières et suivant l'indice santé, auquel est ajoutée une dérive barémique de 0,5%, pour les dépenses de personnel.

Mission 39. Planifications régionales et relations extérieures

La mission 39 devrait atteindre 134.023 milliers EUR en 2031, soit un taux de croissance annuel moyen de -15,72%.

Outre les économies réalisées sur les dépenses de personnel et de fonctionnement, une série de nouvelles mesures ont été intégrées, ce qui explique cette dynamique à la baisse.

Il y a d'abord la décision de supprimer le Commissariat à l'Europe, permettant une économie de 500 milliers EUR à partir de 2027. Un montant de 500 milliers EUR était encore inscrit à ce titre dans le budget 2026 initial.

Les moyens alloués à visit.brussels sont réduits de 3.000 milliers EUR en 2026. Cette réduction est prolongée sur le reste de la période, passant à 5.000 milliers EUR en 2028 et à 6.000 milliers EUR en 2029. La dotation est ensuite indexée suivant l'indice des prix à la consommation.

Les diverses subventions de fonctionnement destinées à financer des organismes de la Région, tels que perspective.brussels et screen.brussels, évoluent suivant l'inflation, étant donné qu'aucune information supplémentaire n'est disponible quant aux modalités d'évolution de ces subventions.

Selon les prévisions du gouvernement régional, l'ouverture et la révision du business plan de Kanal devraient générer des économies progressives de 4.000 milliers EUR en 2027, 6.000 milliers EUR en 2028 et 18.000 milliers EUR en 2029. De plus, 60.000 milliers EUR sont prévus pour le financement de Kanal. Ce montant étant inscrit au budget 2026 initial, il est ramené à zéro les années suivantes. S'agissant d'un code 8, ce financement est considéré comme un investissement et n'influence donc pas le solde SEC de l'entité régionale.

Il y a également un ensemble de dépenses relatives à des programmes européens, comme le FEDER, la FRR, le BAR ou encore REPowerEU. À l'exception du programme FEDER, tous les autres prennent fin d'ici la fin 2026. Les dépenses sont dès lors ramenées à zéro pour la suite de la projection. Ces dépenses étant associées à des recettes, ces dernières sont également ramenées à zéro, ce qui rend cette opération neutre sur le plan budgétaire.

Mission 40. Affaires intérieures

La mission 40. Affaires intérieures devrait enregistrer des dépenses atteignant 1.186.449 milliers EUR en 2031, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,01%.

Comme pour les autres missions, nous appliquons jusqu'en 2029 les économies prévues par le gouvernement sur les dépenses de personnel ainsi que sur les dépenses de fonctionnement et d'IT, ce qui compense partiellement la hausse des crédits sur certains autres programmes.

Concernant les dépenses particulières, comme la dotation générale aux communes, nous l'indexons à 2% sur l'ensemble de la période de projection, conformément à la volonté réaffirmée par le gouvernement de maintenir cette indexation. Cette dotation comprend notamment la quote-part destinée à la COCOM (39.627 milliers EUR au budget 2026 initial), qui est également indexée à 2%. Cette indexation est supérieure aux prévisions d'inflation du BfP entre 2029 et 2031, ce qui implique une hausse supérieure à celle des prix sur ces années.

Comme précisé dans les documents du gouvernement bruxellois, la sécurité des Bruxellois constituera une priorité absolue durant cette législature. À cette fin, le gouvernement a déjà engagé 3.000 milliers EUR en 2026 dans sa politique de lutte contre la drogue et prévoit de

consacrer 5.000 milliers EUR par an à partir de 2027 à la lutte structurelle contre l'implantation locale de réseaux criminels.

Nous intégrons également les dépenses relatives aux travaux préparatoires du projet de future caserne de l'État-Major, à savoir quelques centaines de milliers EUR répartis entre 2027 et 2029.

Les dotations de fonctionnement aux organismes tels que pompier.brussels et Bruxelles Prévention et Sécurité évoluent suivant le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation, en l'absence d'informations indiquant une évolution différente.

Mission 41. Environnement et Énergie

La mission 41. « Environnement et Énergie » devrait s'établir à 484.820 milliers EUR en 2031, soit un taux de croissance annuel moyen de -0,13%. Ce montant est calculé hors dépenses de dette correspondantes.

Comme pour les autres missions, les économies sur les dépenses de personnel ainsi que sur les dépenses de fonctionnement et d'IT sont intégrées dans les projections de la mission 41.

Nous retrouvons, au sein du programme 41 « Promouvoir l'efficacité énergétique et réglementer les marchés de l'énergie (y compris la gestion de l'eau) », les subventions et dotations de fonctionnement à Vivaqua et à Hydria¹⁷. La dotation de fonctionnement à Vivaqua, qui s'élève à 17.707 milliers EUR au budget 2026 initial, est indexée sur l'inflation sur l'ensemble de la période de projection, faute d'informations supplémentaires. Concernant Hydria, la dotation de fonctionnement, qui s'élève à 5.575 milliers EUR, évolue également selon l'inflation projetée.

Hydria perçoit également une subvention d'investissement de la part de la Région bruxelloise, qui s'élève à 32.221 milliers EUR au budget 2026 initial. Faute d'informations supplémentaires, nous l'indexons sur l'inflation. Cette dotation s'éteint toutefois en 2028, à la suite de l'entrée d'Hydria au capital de Vivaqua à partir du 1er janvier 2027, générant des économies structurelles.

La dotation de fonctionnement à Bruxelles Environnement est réduite de 7.000 milliers EUR supplémentaires par rapport au budget 2026 initial, à la suite du recentrage de l'organisme sur ses missions essentielles. La dotation reste ensuite indexée suivant l'évolution des prix, tout comme la dotation de fonctionnement destinée à Bruxelles-Propreté.

Le reste des dépenses correspond à des fonds budgétaires qui évoluent suivant les hypothèses retenues. Les dépenses de plans européens tels que celles du RRF sont remises à 0 dès 2027.

¹⁷ Pour rappel, la dotation régionale à Vivaqua d'un montant de 18.700 milliers EUR a été supprimée entre le budget 2024 initial et le budget 2026 initial. Il subsiste toutefois une subvention de fonctionnement allouée par la RBC à l'organisme, à hauteur de 17.707 milliers EUR au budget 2026 initial.

Mission 42. Mobilité

Le budget mobilité de la mission 42 devrait atteindre en 2031, 1.520.690 milliers EUR, soit un taux de croissance annuel moyen estimé à -1,29%.

Les économies sur les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement sont notamment responsables de cette tendance à la baisse des dépenses de mobilité. Les dépenses du RRF sont remises à 0 dès 2027 étant donné la fin du programme.

La Région a décidé d'octroyer à Bruxelles Mobilité un montant de 125.000 milliers EUR tout au long de la législature dans le cadre du réaménagement des voiries régionales et de l'espace public. Selon les documents budgétaires, ce montant est réparti comme suit : 40.000 milliers EUR en 2026 et 2027, ensuite 25.000 milliers EUR en 2028 et 20.000 milliers EUR en 2029. Cette répartition est prise en compte dans nos perspectives. Une dépense de 50.000 milliers EUR par an, déjà inscrite en 2026 est prolongée tout au long de la période de projection et correspond aux moyens octroyés à Beliris pour la rénovation d'entretien structurel des ponts, viaducs et tunnels. Une recette correspondante est également associée puisque ces investissements sont entièrement pris en charge par Beliris. Cela n'affecte donc pas le solde budgétaire de l'entité.

La dotation générale de fonctionnement de la STIB est indexée sur l'indice santé, conformément aux dispositions du contrat de gestion conclu entre la STIB et la RBC. Dans nos projections, nous intégrons également les économies liées à la modification du barème applicable aux nouveaux entrants, qui réduit la dotation de fonctionnement de 5.000 milliers EUR supplémentaires par an. Nous ajoutons à cela les prévisions faites par le gouvernement pour le scénario du métro 3 et l'optimisation des commandes de bus. Ainsi, la dotation générale suit le PPI de la STIB avec une hausse de 122.000 milliers EUR prévue en 2027, 57.000 milliers EUR en 2028 et une baisse de 30.000 milliers EUR en 2029, et ce par rapport à 2025.

Le reste des dépenses sont ordinaires et évoluent suivant le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation, ou des fonds budgétaires qui suivent les hypothèses retenues.

Mission 43. Développement territorial & Logement

La mission 43 devrait atteindre 662.124 milliers EUR d'ici 2031, soit un taux de croissance annuel moyen de -2,80% par rapport à 2026 CERPE.

Comme pour les autres missions, nous appliquons les économies transversales réalisées sur le personnel ainsi que sur les dépenses de fonctionnement et d'IT, générant ainsi des économies annuelles jusqu'en 2029 inclus.

Au-delà de ces mesures, cette mission comprend un certain nombre de fonds budgétaires dits « organiques », qui évoluent en fonction de leurs recettes correspondantes, étant donné que nous retenons l'hypothèse selon laquelle les fonds doivent présenter un solde nul.

Nous incluons au sein de cette mission la fin des primes généralisées dites « Renolution », remplacées par des prêts ciblés, assortis de conditions plus avantageuses pour les ménages fragilisés et la classe moyenne inférieure, avec notamment des formules à 0% sur une durée de

20 à 25 ans. Ces prêts visent à permettre aux ménages de financer des travaux de rénovation à des fins d'économie d'énergie, sans alourdir excessivement leur charge financière. Cela implique que les dépenses liées à ces primes sont, à partir de 2027, considérées comme des codes 8 et ne sont dès lors plus prises en compte dans le calcul du solde SEC, puisque les dépenses courantes sont remplacées par des prêts qui seront, à terme, remboursés. Cette mesure améliore ainsi le solde SEC de 66.000 milliers EUR dès 2027.

Le gouvernement a prévu 400.000 milliers EUR sur la législature pour le renforcement en capital de la SLRB. Dans le budget initial 2026, 131.000 milliers EUR sont inscrits. Nous répartissons équitablement le solde restant, soit 269.000 milliers EUR, jusqu'en 2029, ce qui représente 89.667 milliers EUR par an. Les crédits sont ensuite remis à 0 pour les années suivantes. Ces investissements relèvent de la politique code 8 de la RBC et n'influencent donc pas le solde SEC de l'entité.

Le reste des dépenses étant majoritairement constitué de dépenses ordinaires, nous les faisons évoluer en fonction de l'inflation.

Mission 44. Économie et Économie sociale, Emploi et Recherche et Innovation

La mission 44 devrait progresser légèrement jusqu'en 2031 pour atteindre 1.293.757 milliers EUR, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,60%.

Bien que, comme pour les autres missions, nous appliquions à ces perspectives les mesures d'économies liées aux dépenses de personnel, de fonctionnement et d'IT, nous prolongeons également le monitoring des subsides et partenariats mis en œuvre dans le cadre du budget 2026, qui permet de générer des économies de l'ordre de 25.000 milliers EUR.

Les subventions de fonctionnement à l'entreprise émettrice des titres-services sont indexées sur l'inflation, en l'absence d'informations supplémentaires. Il en va de même pour les différentes subventions de fonctionnement du Port de Bruxelles, de Brusoc, de MAD.brussels, d'Actiris et d'Innoviris. Pour ces deux derniers organismes, nous ramenons à zéro les dépenses liées au RRF à partir de 2027, étant donné la fin du programme.

La poursuite de la rationalisation des missions à l'étranger, des postes et des initiatives de coopération au sein de hub.brussels permet de réaliser une économie de 4.000 milliers EUR en 2027, puis de 1.000 milliers EUR supplémentaires chaque année jusqu'en 2029.

Enfin, nous avons inclus au sein de cette mission la fin de la déductibilité des titres-services, mise en place depuis janvier 2026, qui devrait permettre à la Région de réduire ses dépenses de 20.000 milliers EUR à partir de 2027.

Mission 45. Social – Santé

Les dépenses liées à la mission 45 devraient s'établir à 827.360 milliers EUR d'ici 2031, correspondant à un taux de croissance annuel moyen de 2,00%.

Les dotations à la COCOM, à la COCOF et à la VGC évoluent en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Nous augmentons la dotation à la COCOM pour les hôpitaux SIEG de 10.000 milliers EUR, conformément aux montants inscrits dans les documents du gouvernement. Ce mouvement n'étant pas inscrit au budget initial 2026, nous l'intégrons au 2026 CERPE.

Dépenses de la dette

Tableau 41: perspectives des dépenses de la dette

En milliers EUR	2026 ini	2026 CERPE	2027	2028	2029	2030	2031	Croissance annuelle moyenne
Dépenses de dette	854.229	854.229	969.918	1.048.818	1.094.023	1.314.822	1.326.881	9,21%
<i>Dont Charges d'intérêt</i>	470.480	470.480	536.169	590.069	640.350	681.073	718.132	8,83%
<i>Dont Amortissements</i>	383.749	383.749	433.749	458.749	453.673	633.749	608.749	9,67%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Nous distinguons des dépenses de la dette, les charges d'intérêt de la dette directe de l'entité bruxelloise des amortissements qui ne sont pas repris dans le solde SEC de l'entité étant donné qu'il s'agit de remboursement de dette.

Les charges d'intérêt

Les charges d'intérêts sur cette dette directe s'élèvent en 2026 CERPE à 470.480 milliers EUR. En 2031, celles-ci devraient atteindre 718.132 milliers EUR, correspondant à une croissance annuelle moyenne de 8,83%. Alors qu'en 2026, ces charges d'intérêts représentaient 6,78% des dépenses primaires, elles devraient en 2031 représenter 10,80% de celles-ci. Ces charges d'intérêts prennent donc une place de plus en plus importante dans les dépenses de la Région.

Pour la projection des charges d'intérêts, nous regroupons la dette à court et à long terme et décomposons l'encours total en deux parties : les nouveaux emprunts, correspondant à la dette nécessitant de nouveaux emprunts ou des réemprunts, et l'encours de dette existant, correspondant à la dette déjà contractée au cours des années précédentes et toujours en cours. Chacune de ces composantes fait l'objet d'une méthode de projection distincte :

- **Charges d'intérêt pour nouveaux emprunts t :** $(\text{Encours dette } t-2 * \text{taux renouvellement } t-1 + \text{variation de la dette } t-1) * \text{taux intérêt à 10 ans } t-1 + \text{spread entité } t-1 + \text{différentiel de taux lié à la maturité moyenne de l'encours de dette } t-1$;
- **Charges d'intérêt pour l'encours de la dette t :** $(\text{Encours dette } t-2 * \text{taux de non-renouvellement } t-1 * \text{taux intérêt implicite } t-1)$;

Les charges d'intérêts de la dette directe sont la somme de ces deux éléments.

Pour information, les paramètres utilisés pour les projections ont été estimés de la manière suivante :

- **Taux de renouvellement t** = (Ré-emprunts t) / Encours dette directe $t-1$
- **Taux de non-renouvellement t** = (1- taux de renouvellement t)
- **Taux implicite t** = Charges d'intérêt t / Encours dette directe $t-1$

Pour la projection des réemprunts, nous utilisons les données relatives à l'échéancier de la dette communiquées par l'Agence Fédérale de la Dette pour la période de projection. Nous faisons l'hypothèse que les montants de réemprunts effectivement réalisés au cours de ces années seront proches des montants arrivant à échéance indiqués dans cet échéancier.

La projection de l'encours de dette est, quant à elle, réalisée en ajoutant chaque année au stock de dette le solde net à financer prévisionnel de l'entité.

Le taux d'intérêt implicite est recalculé chaque année en fonction de l'évolution des charges d'intérêts et de l'encours de dette directe de l'année précédente ($t-1$).

Le taux d'intérêt à 10 ans retenu pour les nouveaux emprunts provient du module macroéconomique développé par le CERPE. À ce taux est ajouté un spread propre à l'entité, estimé sur la base des écarts de rendement observés entre les émissions de l'entité et les obligations souveraines belges de référence (OLO). Pour la première année de projection, le spread est déterminé sur la base des écarts observés en $t-2$ et est ensuite maintenu constant tout au long de la projection.

À ce taux OLO à 10 ans est également ajouté un différentiel de taux lié à la maturité des emprunts de l'entité. Celui-ci correspond à l'écart entre le taux OLO à 10 ans et le taux OLO 15 ans. Afin d'estimer ce différentiel, nous calculons, depuis le début du modèle en 1998, l'écart moyen observé entre ces deux taux de référence.

Les amortissements

Les amortissements peuvent être décomposés comme suit :

Tableau 42: Perspective des amortissements

En milliers EUR	2026 ini	2026 CERPE	2027	2028	2029	2030	2031	Croissance annuelle moyenne
Total des Amortissements	383.749	383.749	433.749	458.749	453.673	633.749	608.749	9,67%
Amortissement de la dette publique	250.000	250.000	300.000	325.000	319.924	500.000	475.000	13,70%
Amortissements dans le cadre d'opérations de gestion de la dette	133.526	133.526	133.526	133.526	133.526	133.526	133.526	0,00%
Amortissements en capital des emprunts FRCE auprès de l'Agence de la Dette fédérale	223	223	223	223	223	223	223	0,00%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Les amortissements de la dette publique correspondent aux remboursements liés à la dette directe de la RBC. Les projections suivent l'échéancier de remboursement de l'Agence fédérale de la Dette. Ces amortissements ne sont pas repris dans le solde SEC de l'entité régionale, étant donné qu'il s'agit d'opérations de code 9.

Les amortissements dans le cadre des opérations de gestion de la dette restent constants tout au long de la période et s'élèvent donc à 133.526 milliers EUR. Nous les maintenons constants, compte tenu de leur évolution historiquement stable depuis plus de 10 ans. Selon nos informations, il s'agirait de remboursements d'emprunts ou de décaissements en capital résultant des fluctuations des cours de change dans le cas d'emprunts émis en devises (Fonds pour la gestion de la dette). Un montant équivalent, repris en produits d'emprunts et donc inscrit dans les recettes de la Région, est enregistré, ce qui engendre une opération neutre sur le plan comptable. De plus, s'agissant d'opérations de code 9, ces amortissements ne sont pas repris dans le solde SEC de l'entité.

Enfin, un montant de 223 milliers EUR est également repris au titre des amortissements d'emprunts et correspond au Fonds de réduction du coût global de l'énergie (FRCE). Celui-ci est maintenu constant tout au long de la période de projection sur la base des données historiques et en l'absence d'informations supplémentaires. Il s'agit également d'une opération de code 9 puisqu'il s'agit d'un amortissement d'emprunt et n'est donc pas repris dans le solde SEC de l'entité.

Perspectives du solde et de l'endettement

Les soldes

Sur la base des montants de recettes et de dépenses présentés précédemment, le modèle macrobudgétaire consacré à la Région bruxelloise permet de calculer différents soldes : le solde primaire, le solde net à financer et le solde de financement SEC consolidé.

Le **solde primaire** est calculé comme la différence entre les recettes totales (hors produits d'emprunts) et les dépenses primaires totales (hors dépenses de dette). En soustrayant les charges d'intérêt totales (estimées de façon endogène) ainsi que diverses opérations internes du solde primaire, nous obtenons le **solde net à financer**.

Enfin, le modèle calcule le **solde de financement SEC consolidé**. Ce dernier sert de cadre de référence pour évaluer l'importance de la contribution des entités fédérées à la réalisation des objectifs imposés à la Belgique par le Pacte de stabilité et de croissance européen. Pour passer du solde net à financer au solde de financement SEC, plusieurs corrections doivent être prises en compte dont l'inclusion du solde SEC des organismes administratifs autonomes (OAA).

Tableau 43 : perspectives des soldes de la RBC

En milliers EUR	2026 ini	2026 CERPE	2027	2028	2029	2030	2031	Croissance annuelle moyenne
Recettes totales (hors endettement ¹⁸) (1)	5.791.519	5.798.300	5.966.159	6.042.830	6.188.510	6.264.825	6.400.544	2,00%
Dépenses primaires (hors dépenses de dette) (2)	6.923.617	6.935.805	6.693.895	6.664.933	6.578.885	6.546.055	6.650.893	-0,84%
Solde primaire (3) = (1)-(2)	-1.132.098	-1.137.505	-727.736	-622.103	-390.375	-281.230	-250.348	-26,12%
Charges d'intérêts totales (4)	470.480	470.480	536.169	590.069	640.350	681.073	718.132	8,83%
Opérations internes (R-D) (5)	1.856	1.856	1.910	4.503	4.584	4.662	4.742	20,63%
Solde net à financer (6) = (3) - (4) - (5)	-1.604.434	-1.609.841	-1.265.815	-1.216.675	-1.035.309	-966.965	-973.222	-9,58%
Opérations financières comprises dans les budgets (code 8) (7)	-394.382	-394.382	-258.454	-252.862	-254.835	-31.428	-18.952	-45,51%
Solde de financement SEC (8) = (6)-(7)	-1.210.052	-1.215.459	-1.007.362	-963.813	-780.474	-935.537	-954.270	-4,72%
Solde de financement SEC OAA (9)	218.484	218.484	218.484	218.484	218.484	218.484	218.484	0,00%
Sous-utilisation (10)	35.000	35.000	35.000	35.000	50.000	49.750	50.547	7,63%
Solde de financement SEC consolidé (11) = (8)+(9)+(10)	-956.568	-961.975	-753.878	-710.329	-511.990	-667.302	-685.238	-6,56%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Le solde de financement SEC consolidé (11) de la Région bruxelloise s'améliorerait progressivement entre 2026 CERPE et 2031, passant de -962 millions EUR à -685 millions EUR, soit une amélioration de près de 277 millions EUR. Cette évolution s'explique principalement par l'amélioration du solde primaire, elle-même liée à une progression des recettes combinée à une réduction des dépenses primaires.

¹⁸ Hors codes 9 (produits d'emprunts à moins et plus d'un an), soit 2.135.952 milliers EUR au budget 2026 initial.

Les recettes totales (hors endettement) progresseraient ainsi de 5,8 à 6,4 milliards EUR sur la période, soit une croissance annuelle moyenne de 2,00%. Cette progression reste toutefois modérée, notamment en raison de l'entrée en vigueur progressive des mesures liées au tax shift bruxellois, telles que le doublement de la prime Be Home¹⁹ à partir de 2027 et la réduction d'un point de pourcentage de l'IPP régional à partir de 2028. De plus, la mesure fédérale relative à l'augmentation de la quotité exemptée d'impôt pèse sur la croissance des recettes, avec un impact particulièrement marqué en 2030 et 2031. Enfin, les dotations provenant du Fédéral, qui constituent une source importante de revenus pour la Région, progressent également, mais leur évolution est freinée par la faible croissance économique réelle attendue au cours des prochaines années.

Les dépenses primaires passeraient de 6,94 à 6,65 milliards EUR, soit une croissance annuelle moyenne de -0,84%. Cette réduction repose principalement sur les économies transversales appliquées dès 2026 et prévues jusqu'en 2029 sur les dépenses de personnel, notamment via le moratoire sur les recrutements, ainsi que sur les frais de fonctionnement et d'IT, à travers notamment le déphasage de certains projets et la réduction des frais de consultance. Elle repose également sur un monitoring renforcé des subsides octroyés par la Région à ses organismes. De plus, des mesures plus spécifiques, notamment la fin de la déductibilité des titres-services et le passage de certaines dépenses courantes vers des prêts, comme la fin des primes Renolution au profit de prêts à taux nul, ou vers des prises de participations, notamment dans la SLRB, Vivaqua et le Centre de congrès, permettent de contenir davantage la croissance des dépenses primaires.

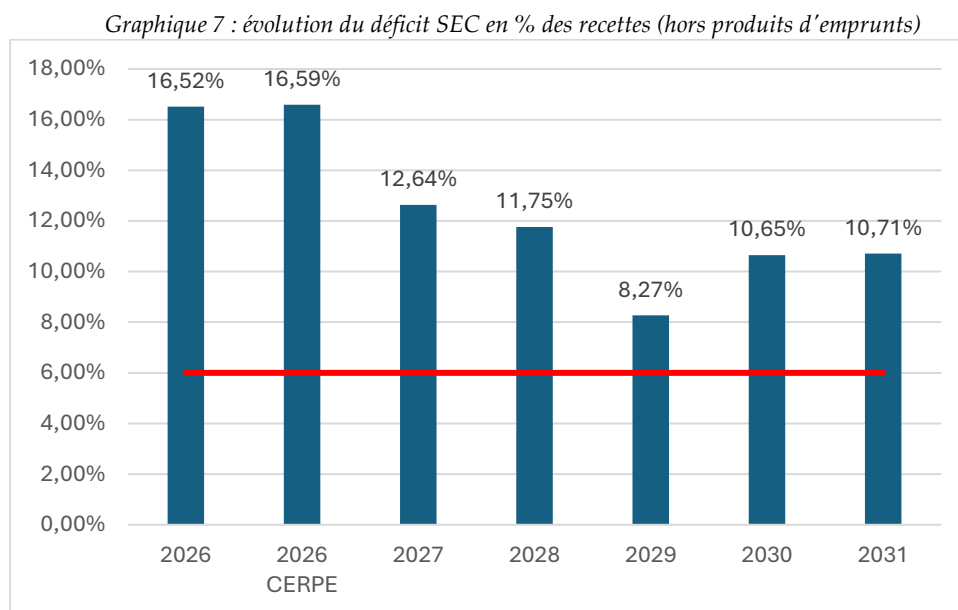
Les charges d'intérêts viennent toutefois limiter l'amélioration du solde SEC. Elles passeraient de 470 millions EUR en 2026 à 718 millions EUR en 2031, soit une croissance annuelle moyenne de 8,83%. Cette hausse s'explique notamment par l'accumulation successive de déficits SEC, qui entraîne une augmentation des besoins de financement, ainsi que par la remontée attendue des taux d'intérêt.

Nous avons par ailleurs retenu l'hypothèse d'un **solde SEC des OAA** constant à 218 millions EUR sur l'ensemble de la période²⁰. Cette hypothèse suppose que, malgré une réduction de leurs moyens, les OAA parviendraient à maintenir un surplus primaire conséquent. Elle constitue donc une hypothèse relativement optimiste, retenue en l'absence d'accès au détail des soldes des différents OAA.

¹⁹ Le doublement de la prime Be-Home constitue une moindre recette dans les documents de l'accord du gouvernement. Nous l'avons classifié comme une dépense dans notre simulateur.

²⁰ Les OAA font référence aux Organismes Administratifs Autonomes de la Région. Ce sont des entités qui exercent des compétences de manière autonome. Le résultat budgétaire de ceux-ci rentre dans le solde SEC de la Région.

Ainsi, malgré l'amélioration significative du solde primaire et l'hypothèse favorable retenue pour les OAA, la hausse des charges d'intérêts limite l'amélioration du **solde de financement SEC consolidé**. Celui-ci resterait dès lors déficitaire à hauteur de 685 millions EUR à l'horizon 2031.



Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Le ratio du solde SEC sur les recettes de l'entité propre reste nettement supérieur au seuil de 6% sur l'ensemble de la période, malgré une amélioration progressive, passant de 16,59% en 2026 à 10,71% en 2031²¹. Cette évolution reflète l'amélioration du solde SEC, portée notamment par la maîtrise des dépenses primaires, mais partiellement limitée par la hausse des charges d'intérêts.

²¹ Il s'agit bien du solde SEC consolidé de la RBC, rapporté aux recettes (hors produits d'emprunts) de l'entité propre. La ligne rouge correspond au seuil de 6 % présenté précédemment à la figure 1.

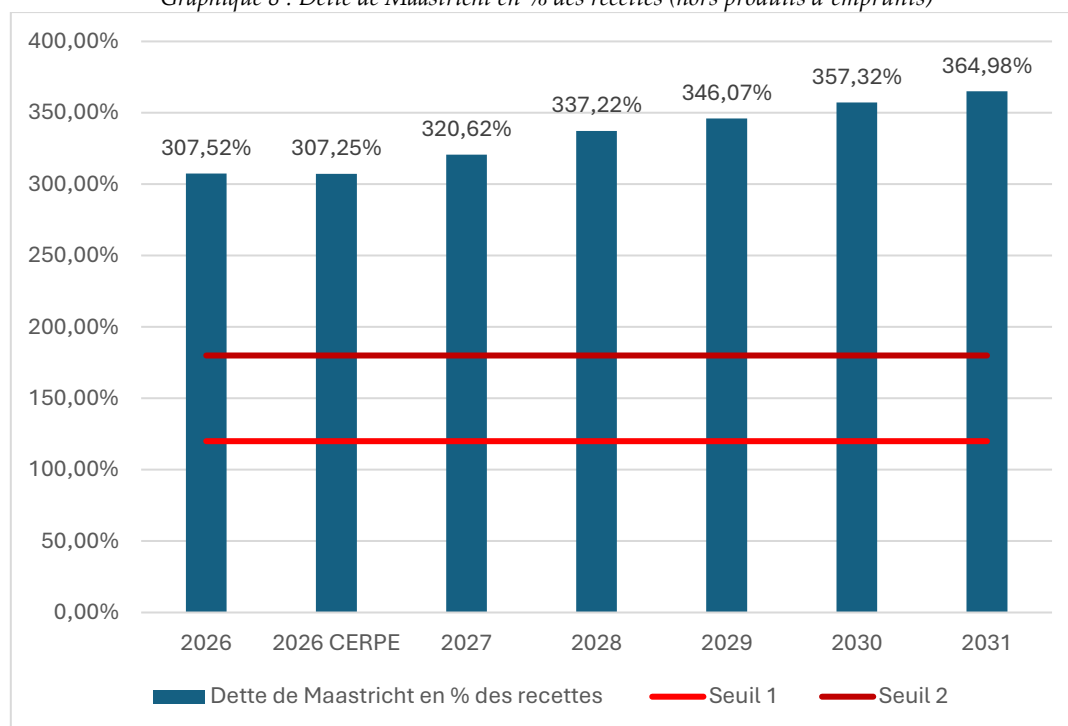
Tableau 44 : perspectives de la dette de Maastricht

En milliers EUR	2026 ini	2026 CERPE	2027	2028	2029	2030	2031	Croissance annuelle moyenne
Dette brute consolidée au 31/12/t	17.810.131	17.815.539	19.128.591	20.377.380	21.416.421	22.385.297	23.360.510	5,57%

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

La dette brute consolidée augmenterait de manière continue sur la période, passant de 17,8 milliards EUR en 2026 à 23,4 milliards EUR en 2031, soit une croissance annuelle moyenne de 5,57%. Cette progression traduit la persistance de déficits SEC importants, malgré leur amélioration progressive sur la période. Ainsi, l'endettement continuerait de croître à un rythme soutenu et atteindrait près de 23,4 milliards EUR à l'horizon 2031.

Graphique 8 : Dette de Maastricht en % des recettes (hors produits d'emprunts)



Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Le ratio de la dette de Maastricht rapportée aux recettes s'établirait à 307,52% en 2026, soit un niveau quasiment inchangé dans le scénario CERPE (307,25%). À partir de 2027, le ratio augmenterait toutefois de manière continue, pour atteindre 320,62% en 2027, 337,22% en 2028 et 346,07% en 2029, avant de dépasser 350% en 2030 et d'atteindre 364,98% en 2031.

Cette évolution traduit une dégradation persistante de la soutenabilité de la dette, celle-ci progressant plus rapidement que les recettes de la Région. Le ratio se situe par ailleurs très largement au-dessus des deux seuils de référence présentés dans le graphique (120% et 180% des recettes) dès 2026 et continue de s'en éloigner au cours de la période de projection. Entre 2026 et 2031, le ratio augmenterait ainsi de près de 60 points de pourcentage, témoignant d'une dynamique d'endettement particulièrement défavorable.

Conclusion

Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale doivent être appréciées au regard de l'objectif fixé par le Gouvernement bruxellois d'atteindre **l'équilibre budgétaire à l'horizon 2029**. Or, les projections du CERPE montrent que, malgré une amélioration progressive des finances régionales, cet objectif ne serait pas atteint dans le scénario retenu. Le solde de financement SEC consolidé resterait en effet déficitaire à hauteur de 512 millions d'euros en 2029, avant de se dégrader à nouveau pour atteindre -685 millions d'euros en 2031. La trajectoire projetée traduit donc une amélioration substantielle de la situation budgétaire, mais à un rythme insuffisant pour permettre un retour à l'équilibre dans le délai fixé par le Gouvernement.

Cette amélioration repose d'abord sur **un effort important de maîtrise des dépenses**. Les dépenses primaires, hors intérêts et amortissements de la dette, passeraient de 6,94 milliards d'euros en 2026 à 6,65 milliards en 2031, soit une diminution annuelle moyenne de 0,84%. Cette évolution résulte notamment des économies transversales prévues sur les dépenses de personnel, du moratoire sur certains recrutements, de la réduction des dépenses de fonctionnement et d'IT ainsi que du monitoring renforcé des subsides accordés par la Région. Plusieurs mesures spécifiques contribuent également à contenir les dépenses, comme la fin de la déductibilité des titres-services ou le remplacement des primes Renolution par des prêts à taux nuls. Par ailleurs, les prises de participation prévues dans la SLRB, Vivaqua et le Centre de congrès sont, à ce stade, considérées comme des opérations financières assimilées à des prêts et sont dès lors comptabilisées en code 8. Ces dépenses, qui représentent néanmoins des besoins financiers nécessaires pour la Région, n'influencent actuellement pas le solde de financement SEC de l'entité. Ce traitement reste toutefois susceptible d'évoluer : si l'Institut des comptes nationaux (ICN) venait à considérer que ces opérations constituent en réalité des dépenses courantes, celles-ci devraient être reclassées dans le calcul du solde SEC. Un tel reclassement aurait alors pour conséquence d'aggraver directement le déficit SEC de la Région.

Du côté des **recettes**, la progression demeure plus limitée. Hors produits d'emprunts, celles-ci passeraient de 5,8 milliards d'euros en 2026 à 6,4 milliards en 2031, soit une croissance annuelle moyenne de 2%. Les recettes fiscales atteindraient 3,4 milliards d'euros en 2031, tandis que les transferts fédéraux progresseraient jusqu'à 2,1 milliards. Cette dynamique reste toutefois freinée par plusieurs facteurs. La réduction d'un point de pourcentage du taux des

additionnels régionaux à l'IPP à partir de 2028 pèse directement sur les recettes de la Région, tandis que la réforme fiscale fédérale, notamment l'augmentation de la quotité exemptée d'impôt, limite également leur progression. La fin des financements européens exceptionnels, en particulier du mécanisme de relance et de résilience (RRF), entraîne par ailleurs une forte baisse des recettes européennes après 2026, même si cette évolution est globalement neutre sur le solde SEC puisque les dépenses correspondantes disparaissent également.

Ces évolutions permettent néanmoins une amélioration significative du **solde primaire**, qui passerait de -1,14 milliard d'euros en 2026 à -250 millions en 2031. Cette amélioration est cependant largement absorbée par l'augmentation du coût de la dette. **Les charges d'intérêts** passeraient ainsi de 470 millions d'euros en 2026 à 718 millions en 2031, soit une croissance annuelle moyenne de 8,83%. Leur poids dans les dépenses primaires passerait de 6,8% à 10,8%. La hausse des charges d'intérêts constitue donc un élément central de la trajectoire budgétaire : les efforts réalisés sur les dépenses primaires permettent de réduire le déficit, mais une part croissante de ces gains est absorbée par le coût du financement des déficits accumulés.

Cette dynamique se traduit par une progression continue de l'endettement. **La dette brute consolidée de Maastricht** passerait de 17,8 milliards d'euros en 2026 à 23,4 milliards en 2031, soit une croissance annuelle moyenne de 5,57%. Le ratio de dette rapportée aux recettes passerait de 307% en 2026 à près de 365% en 2031, ce qui témoigne d'une dégradation persistante de la soutenabilité de la dette. Même en tenant compte de l'amélioration du solde primaire et de l'hypothèse relativement favorable d'un solde SEC des organismes administratifs autonomes maintenu à 218 millions d'euros par an, **le déficit SEC consolidé** resterait de 512 millions d'euros en 2029 et de 685 millions en 2031. Le ratio du déficit SEC sur les recettes resterait en outre supérieur au seuil de 6% sur l'ensemble de la période, passant de 16,6% en 2026 à 10,7% en 2031.

Au total, les projections du CERPE mettent donc en évidence un **écart important entre l'objectif gouvernemental d'un retour à l'équilibre en 2029 et la trajectoire budgétaire actuellement projetée**. L'effort d'assainissement est réel, notamment grâce à la réduction des dépenses primaires, mais il ne suffit pas à résorber le déficit dans le délai annoncé. La question centrale pour les prochaines années sera dès lors de savoir si des mesures supplémentaires permettront d'accélérer l'amélioration du solde primaire et, surtout, de compenser la hausse rapide des charges d'intérêts. Sans effort supplémentaire du côté des dépenses ou amélioration significative de la dynamique des recettes, la Région resterait confrontée à une situation où la réduction du déficit ne permettrait pas encore d'enrayer l'augmentation de la dette, avec pour conséquence une diminution progressive de ses marges de manœuvre budgétaires.

Annexes

A. Mesures non reprises dans les perspectives budgétaires de la RBC

Il est important de rappeler que notre modèle repose initialement sur l'hypothèse d'une **politique inchangée**. Toutefois, comme expliqué dans le chapitre consacré aux « hypothèses de projection », nous avons exceptionnellement intégré une série de mesures prévues dans l'accord de gouvernement bruxellois et reprises dans les différents documents budgétaires, bien que certaines d'entre elles n'aient pas encore été définitivement adoptées.

Cette approche vise à refléter au mieux la trajectoire budgétaire potentielle de la Région de Bruxelles-Capitale et à contribuer à l'enrichissement du débat public. Nous avons dès lors retenu une approche volontairement **maximaliste**, en intégrant le plus grand nombre possible de mesures qui nous paraissent suffisamment détaillées, réalisables et indépendantes de décisions relevant d'autres niveaux de pouvoir. Lorsque cela était possible, leur impact financier a été estimé directement à l'aide de notre simulateur. Dans les autres cas, nous avons repris les estimations communiquées par le Gouvernement bruxellois dans les documents budgétaires.

Malgré cette approche maximaliste, certaines mesures n'ont pas été intégrées à nos projections. Leur exclusion repose sur plusieurs critères. Nous avons notamment écarté les mesures dont l'impact financier relève principalement d'un **effet retour**, c'est-à-dire d'un gain indirect résultant de la mise en œuvre d'autres mesures, celles dont le contenu ou les modalités de mise en œuvre ne sont pas suffisamment précisés, ainsi que celles dont la réalisation dépend de décisions prises par d'autres niveaux de pouvoir.

Le tableau ci-dessus présente ainsi les mesures prévues par l'accord de gouvernement mais non reprises dans notre projection, dès lors qu'elles sont susceptibles d'avoir un impact sur les finances de la Région de Bruxelles-Capitale à partir de 2027. Pour chacune d'entre elles, nous indiquons, sur la base des documents budgétaires disponibles, le rendement attendu à partir de 2027 par rapport à 2025.

Recettes (milliers EUR)

Intitulé	2027	2028	2029	Raison de la non reprise dans les perspectives
Meilleur recouvrement des recettes fiscales	+10.000	+15.000	+20.000	Effet retour
Fiscalité automobile : compensation électricité – vignette (100 euros)	+22.500	+30.000	+30.000	Dépend d'autres niveaux de pouvoir
Main morte	+15.000	+20.000	+25.000	Dépend d'autres niveaux de pouvoir
Corrections cadastrales	+8.000	+8.000	+18.000	Pas suffisamment d'informations disponibles
ETS 2		+37.000	+37.000	Pas suffisamment d'informations disponibles
Forfaitisation enfant à charge	+9.000	+9.000	+9.000	Pas suffisamment d'informations disponibles
Baisse dépenses fiscales et aides directes	+7.000	+7.000	+10.000	Pas suffisamment d'informations disponibles
Tarifs STIB	+15.000	+17.500	+20.000	Pas suffisamment d'informations disponibles
Mise en place d'une stratégie de croissance et de création d'emplois	+40.000	+60.000	+80.000	Effet retour

Dépenses (milliers EUR)

Intitulé	2027	2028	2029	Raison de la non reprise dans les perspectives
Réduction de l'absentéisme	-32.000	-37.000	-37.000	Effet retour
Neutralisation de l'effet cumulatif	-3.000	-6.000	-9.000	Pas suffisamment d'informations disponibles
Index 4.000 EUR	-9.000	-17.000	-26.000	Inestimable par manque d'informations suffisantes
Optimisation des ressources humaines dans toutes la Région	-15.000	-23.000	-30.000	Effet retour
Optimisation loyers	-4.000	-5.000	-6.000	Effet retour
BM comme agence TVA	0	-30.000	-30.000	Pas suffisamment d'informations disponibles
Citydev => prise de capital	-15.000	-15.000	-15.000	Pas suffisamment d'informations disponibles
CRU/CQD/Contrats de quartier	-3.000	-6.000	-24.000	Pas suffisamment d'informations disponibles
Accélération des permis de construction	-10.000	-20.000	-20.000	Effet retour
Paix fiscal (communes)	-15.000	-45.000	-50.000	Pas suffisamment d'informations disponibles
Immunisation santé	0	-10.000	-20.000	Pas suffisamment d'informations disponibles
FRBRTC	-6.400	-9.600	-9.600	Pas suffisamment d'informations disponibles

Pacte fiscal	0	-50.000	-50.000	Pas suffisamment d'informations disponibles
Masterplan bilinguisme	+5.000	+5.000	+5.000	Pas suffisamment d'informations disponibles
Décrochage scolaire	+5.000	+5.000	+5.000	Pas suffisamment d'informations disponibles
Stratégie de sécurité et propreté	+5.000	+10.000	+10.000	Pas suffisamment d'informations disponibles

B. Méthodologie des perspectives des dépenses de frais de fonctionnement et IT (dépenses ordinaires)

Les dépenses de fonctionnement et d'IT se retrouvent dans l'ensemble des missions de la RBC. Le gouvernement actuel a décidé d'imposer des économies linéaires sur celles-ci sur l'ensemble de la législature. Une série de mesures les concernant, ainsi que le montant des économies attendues, a été présentée. Nous avons donc tenté de les intégrer le plus précisément possible dans nos perspectives.

Pour ce faire, nous avons retenu les mesures qui nous paraissent réalisables ainsi que celles pour lesquelles nous disposons de suffisamment d'informations pour les implémenter. Nous n'avons en revanche pas retenu les mesures d'économies résultant d'effets retour ou dépendant de décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir.

Pour les dépenses de frais de fonctionnement et IT, nous avons donc intégré :

Tableau 45 : tableau d'économies frais de fonctionnement et IT

Économie en milliers EUR et par rapport à 2025.	2026	2027	2028	2029
Linéaires et générales sur les dépenses de fonctionnement et IT	17.250	27.600	38.000	50.000 ²²
Budget communication	2.000	4.000	6.000	8.000
Déphasage projets IT et Iristeam par TVA	10.000	20.000	25.000	30.000
Frais de consultance, coûts juridiques et études	50.000	55.000	67.000	67.000
Fusion Bosa	-5.000	0	10.000	10.000
Total des économies par an par rapport à 2025	74.250	106.600	146.000	165.000
Économies additionnelles annuelles	74.250	32.350	39.400	19.000

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Nous avons réparti les économies additionnelles annuelles que nous avons imputées aux dépenses dites de fonctionnement et d'IT en fonction de leur part respective dans le budget total des dépenses de fonctionnement et d'IT en 2026. Par exemple, si une dépense de fonctionnement de la mission 41 représentait **1,81%** des dépenses totales de fonctionnement et d'IT au budget 2026, alors, en 2027, une économie de **1,81% × 32.350 milliers EUR** lui était imputée, soit l'équivalent de **586 milliers EUR**. De cette manière, le montant total des économies est réparti en fonction de la part de chaque dépense.

Une fois l'économie imputée, nous faisons évoluer le socle restant selon le taux de croissance de l'indice des prix correspondant pour l'année considérée, afin d'obtenir un montant net. Cette méthode est appliquée de manière successive jusqu'en 2029 inclus.

Pour 2030 et 2031, nous n'appliquons plus d'économie, la législature actuelle arrivant à son terme. Les montants évoluent alors uniquement en fonction du taux de croissance de l'indice des prix à la consommation.

C. Méthodologie des perspectives des dépenses de personnels (salariales)

La même méthodologie a été appliquée aux dépenses de personnel, ou dépenses dites salariales, qui se retrouvent dans l'ensemble des missions de la RBC. Nous avons retenu les mesures qui nous semblent réalistes au regard des informations disponibles et qui ne reposent pas sur des effets retour potentiels.

²² Montant estimé d'économisé par le gouvernement par rapport à 2025.

Pour les dépenses de personnel, nous avons intégré :

Tableau 46: tableau d'économies dépenses de personnels

Économie en milliers EUR et par rapport à 2025.	2026	2027	2028	2029
Effet moratoire + effort premier année	50.000	75.000	100.000	125.000
Plafonnement des barèmes à 29 ans/révision barème supérieur	6.000	9.000	13.000	18.000
Rationalisation des primes et autres avantages		5.000	7.500	10.000
Fusion Bosa		5.000	8.000	10.000
Total des économies par an par rapport à 2025	56.000	94.000	128.500	163.000
Économies additionnelles annuelles	56.000	38.000	34.500	34.500

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

De la même manière que pour les dépenses de fonctionnement et d'IT, nous avons repris chaque dépense de personnel et calculé sa part dans le total des dépenses de personnel inscrites au budget 2026 initial. Ainsi, si une dépense de personnel représentait **9,46%** du total des dépenses de personnel en 2026 et que l'économie à réaliser sur l'ensemble des dépenses de personnel en 2028 s'élevait à **34.500 milliers EUR**, alors cette dépense était réduite de **9,46%** × **34.500 milliers EUR**, soit **3.265 milliers EUR** cette année-là.

Une fois l'économie réalisée, nous faisons évoluer le socle restant suivant le taux de croissance de l'indice santé correspondant, auquel nous ajoutons une dérive barémique de l'ordre de **0,5%**, afin de prendre en compte l'ancienneté du personnel dans les différentes tranches salariales.

Pour 2030 et 2031, nous n'appliquons plus d'économie, la législature actuelle arrivant à son terme. Les montants évoluent alors uniquement en fonction du taux de croissance de l'indice santé ajouté d'une dérive barémique de 0,5.

D. Tableau récapitulatif des perspectives budgétaires de la RBC

Tableau 47 : résumé des perspectives budgétaires de la RBC 2026-2031

Intitulé	2026 CERPE	2027	2028	2029	2030	2031
Recettes totales (hors produit d'emprunts à moins et plus d'un an)	5.798.300	5.966.159	6.042.830	6.188.510	6.264.825	6.400.544
Transferts du Pouvoir fédéral	1.842.974	1.943.098	1.962.407	1.999.166	2.029.457	2.059.786
Recettes fiscales	2.958.038	3.129.908	3.175.380	3.273.401	3.327.795	3.405.776
Transfert en provenance de l'Agglomération	311.351	323.519	334.855	345.601	356.032	366.360
Recettes en provenance de l'UE	201.517	63.236	52.136	45.507	22.402	34.005
<i>Dont emprunts à moins d'un an</i>	<i>2.426</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Recettes sur fonds organiques	455.329	484.307	491.214	496.197	499.020	503.162
<i>Dont emprunts à moins d'un an</i>	<i>133.526</i>	<i>133.526</i>	<i>133.526</i>	<i>133.526</i>	<i>133.526</i>	<i>133.526</i>
Autres	162.618	155.616	160.364	162.164	163.645	164.981
Produits d'emprunts à plus d'un an	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000
Dépenses primaires totales (hors dépenses de dette)	6.935.805	6.693.895	6.664.933	6.578.885	6.546.055	6.650.893
Mission 34. Chancellerie	87.562	82.482	80.871	78.955	80.373	81.804
Mission 35. Fonction publique	88.742	64.279	55.687	46.959	47.979	48.983
Mission 36. Finances, Budget et Fiscalité	1.245.405	1.313.626	1.387.381	1.428.489	1.585.118	1.599.699
<i>Dont dépenses de dette (intérêts et amortissements)</i>	<i>854.006</i>	<i>969.695</i>	<i>1.048.595</i>	<i>1.093.800</i>	<i>1.314.599</i>	<i>1.326.658</i>
Mission 37. Services IT	90.701	88.742	88.491	88.791	90.309	91.851
Mission 38. Régie foncière et achats de Biens & Services	70.060	55.444	48.385	44.630	45.417	46.213
Mission 39. Planifications régionales et relations extérieures	315.165	148.849	144.374	130.502	132.252	134.023
Mission 40. Affaires intérieures	1.074.040	1.099.360	1.121.363	1.142.416	1.164.226	1.186.449
Mission 41. Environnement et Énergie	488.054	485.733	494.943	469.186	476.822	484.820
<i>Dont dépenses de dette (intérêts et amortissements)</i>	<i>223</i>	<i>223</i>	<i>223</i>	<i>223</i>	<i>223</i>	<i>223</i>
Mission 42. Mobilité	1.623.012	1.635.411	1.563.653	1.479.412	1.500.176	1.520.690
Mission 43. Développement territorial & Logement	763.133	722.405	727.484	731.309	651.804	662.124
Mission 44. Économie et Économie sociale, Emploi et Recherche et Innovation	1.194.829	1.218.116	1.234.923	1.252.330	1.272.873	1.293.757
Mission 45. Social - Santé	749.332	769.364	786.194	799.931	813.530	827.360
Solde primaire	-1.137.505	-727.736	-622.103	-390.375	-281.230	-250.348
Charges d'intérêt totales	470.480	536.169	590.069	640.350	681.073	718.132
Solde net à financer	-1.609.841	-1.265.815	-1.216.675	-1.035.309	-966.965	-973.222
Opérations financières comprises dans les budgets (code 8) (7)	-394.382	-258.454	-252.862	-254.835	-31.428	-18.952
Solde de financement SEC (8) = (6)-(7)	-1.215.459	-1.007.362	-963.813	-780.474	-935.537	-954.270
Solde de financement SEC OAA (9)	218.484	218.484	218.484	218.484	218.484	218.484
Sous-utilisation (10)	35.000	35.000	35.000	50.000	49.750	50.547
Solde SEC RBC (11) = (8)+(9)+(10)	-961.975	-753.878	-710.329	-511.990	-667.302	-685.238
Dette consolidée (de Maastricht)	17.815.539	19.128.591	20.377.380	21.416.421	22.385.297	23.360.510

Sources : budgets RBC et calculs CERPE

Cahiers de recherche

2006

N°1 – 2006/1	N. Eyckmans, O. Meunier et M. Mignolet	La déduction des intérêts notionnels et son impact sur le coût du capital.
N°2 – 2006/2	R. Deschamps	Enseignement francophone : Qu'avons-nous fait du refinancement ?
N°3 – 2006/3	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2006 à 2016.
N°4 – 2006/4	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région Bruxelles-Capitale de 2006 à 2016.
N°5 – 2006/5	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2006 à 2016
N°6 – 2006/6	V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2006 à 2016.
N°7 – 2006/7	R. Deschamps	Le fédéralisme belge a-t-il de l'avenir.
N°8 – 2006/8	O. Meunier, M. Mignolet et M-E Mulquin	Les transferts interrégionaux en Belgique : discussion du « Manifeste pour une Flandre indépendante »
N°9 – 2006/9	J. Dubois et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets 2006 des entités fédérées.
N°10 – 2006/10	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Dépenses privées et publiques de recherche et développement : diagnostic et perspectives en vue de l'objectifs de Barcelone

2007

N°11 – 2007/1	O. Meunier, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Les transferts interrégionaux en Belgique : une approche historique
N°12 – 2007/2	O. Meunier et M. Mignolet	Mobilité des bases taxables à l'impôt des sociétés.
N°13 – 2007/3	N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Croissance du secteur industriel entre 1995 et 2004 : une comparaison Wallonie – Flandre
N°14 – 2007/4	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2007 à 2017.
N°15 – 2007/5	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2007 à 2017.
N°16 – 2007/6	V. Schmitz, C. Janssens, J. Dubois et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2007 à 2017.
N°17 – 2007/7	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2007 à 2017.
N°18 – 2007/8	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2007 des Entités fédérées.
N°19 – 2007/9	O. Meunier, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Les transferts interrégionaux en Belgique. Extrait de l'ouvrage intitulé « L'espace Wallonie-Bruxelles. Voyage au bout de la Belgique », sous la direction de B.Bayenet, H.Capron, P.Liégeois (De Boeck Université, 2007)
N°20 – 2007/10	R. Deschamps	Fédéralisme ou scission du pays
N°21 – 2007/11	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Premières expériences de projections macroéconomiques régionales à l'aide d'une démarche « top-down »

2008

N°22 – 2008/1	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Financement des Régions, clé IPP et démographie
N°23 – 2008/2	A. Joskin, N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Salaires et coût du travail : constat émergeant des données sectorielles régionales
N°24 – 2008/3	M. Lannoy, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Dépenses régionales de R&D : diagnostic et perspectives en vue de l' « objectif de Barcelone ».

N°25 – 2008/4	S. Collet, G. Weickmans et R. Deschamps	Les politiques d'emploi et de formation en Belgique : estimation du coût des politiques wallonnes et comparaisons interrégionales et intercommunautaires.
N°26 – 2008/5	N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Les Revenus Régionaux Bruts (RRB) en Belgique : un exercice d'évaluation sur la période 1995 à 2004.
N°7 – 2008/6	R. Deschamps	La politique de l'emploi et la négociation salariale dans l'Etat fédéral belge. Ce texte est paru dans l'ouvrage : « Réflexions sur le Fédéralisme Social – Gedachten over Sociaal Federalisme », Bea Cantillon ed, ACCO, février 2008.
N°28 – 2008/7	H. Laurent, O. Meunier et M. Mignolet	Quel instrument choisir pour relancer les investissements dans les régions en retard ?
N°29 – 2008/8	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2008 à 2018. Ce document a été présenté lors du 17e Congrès des Economistes belges de Langue française (Louvain-la-Neuve, 21 et 22 Novembre 2007).
N°30 – 2008/9	V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2008 à 2018.
N°31 – 2008/10	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles- Capitale de 2008 à 2018.
N°32 – 2008/11	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2008 à 2018.
N°33 – 2008/12	V. Schmitz et R. Deschamps	Financement et dépenses d'enseignement et de recherche fondamentale en Belgique – Evolutions et comparaisons communautaires.
N°34 – 2008/13	R. Deschamps	Enseignement francophone. On peut faire mieux, mais comment ?
N°35 – 2008/14	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2008 des Entités fédérées
2009		
N°36 – 2009/01	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	La croissance économique du secteur industriel entre 1995 et 2006 : une comparaison Wallonie - Flandre
N°37 – 2009/02	C. Ernaelsteen, M. Dejardin	La performance macroéconomique wallonne. Quelques points de repères
N°38 – 2009/03	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2009 à 2019
N°39 – 2009/04	V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2009 à 2019
N°40 – 2009/05	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles- Capitale de 2009 à 2019.
N°41 – 2009/06	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2009 à 2019.
N°42 – 2009/08 (version détaillée)	N. Chaidron, R. Deschamps, J. Dubois, C. Ernaelsteen, M. Mignolet, M-E. Mulquin, V. Schmitz et A. de Streel	Réformer le financement des Entités fédérées : le modèle CERPE.
N°42 – 2009/08 (version succincte)	N. Chaidron, R. Deschamps, J. Dubois, C. Ernaelsteen, M. Mignolet, M-E. Mulquin, V. Schmitz et A. de Streel	Réformer le financement des Entités fédérées : le modèle CERPE.
2010		
N°43 – 2010/01	V. Schmitz, E. Hermans, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2009 des Entités fédérées
N°44 – 2010/02	R. Deschamps	Proposition pour un Fédéralisme plus performant : Responsabilisation, coordination, coopération.
N°45 – 2010/03	E. Hermans, C. Janssens, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2010 à 2020.
N°46 – 2010/04	V. Schmitz, E. Hermans, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2010 à 2020.
N°47 – 2010/05	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles- Capitale de 2010 à 2020.
N°48 – 2010/06	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2010 à 2020.
N°49 – 2010/07	R. Deschamps	Un meilleur enseignement en Communauté française – Nous le pouvons si nous le voulons.

N°50 – 2010/08	P. Pousset, M-E. Mulquin et M. Mignolet	La croissance économique du secteur industriel entre 1995 et 2007 : une comparaison Wallonie – Flandre.
N°51 – 2010/09	E. Hermans, V. Schmitz, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2010 des Entités fédérées.
2011		
N°52 – 2011/01	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les Régions disposent d'une large autonomie fiscale : Inventaire des compétences et estimations chiffrées
N°53 – 2011/02	M. Lannoy, M.-E. Mulquin et M. Mignolet	Transferts interrégionaux et soldes nets à financer régionaux belges : quelques considérations arithmétiques et les réalités 2006-2010.
N°54 – 2011/03	E. Hermans, C. Janssens, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2011 à 2021.
N°55 – 2011/04	V. Schmitz, E. Hermans, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2011 à 2021.
N°56 – 2011/05	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles- Capitale de 2011 à 2021.
N°57 – 2011/06	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2011 à 2021.
N°58 – 2011/07	M.-E. Mulquin et K. Senger	Interregional transfers and economic convergence of regions.
N°59 – 2011/08	C. Ernaelsteen, M. Mignolet, M-E. Mulquin et P. Pousset	Les dynamiques de croissance régionale : Flandre et Wallonie font jeu égal. Que cachent ces observations ? - Analyse de la croissance du secteur marchand en Wallonie et en Flandre entre 2003 et 2008.
N°60 – 2011/09	E. Hermans, V. Schmitz, B. Scoreneau, A. de Streel et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2011 des Entités fédérées.
2013		
N°61 – 2013/01	B. Scoreneau, S. Thonet, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2012 des Entités fédérées.
N°62 – 2013/02	S. Thonet, B. Scoreneau, V. Schmitz et R. Deschamps	L'autonomie fiscale des Régions : Inventaire des compétences et estimations chiffrées.
N° 63 – 2013/03	B. Scoreneau, V. Schmitz et R. Deschamps	The structure of expenditure of the Regions and Communities in Belgium : a comparison 2002-2011 (in « The Return of the Deficit, Public Finance in Belgium over 2000-2010 »).
N°64 – 2013/04	S. Thonet, B. Scoreneau, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2013 des Entités fédérées.
N°65 – 2013/05	I. Clerbois, C. Ernaelsteen, P. Pousset, M. Dejardin et M. Mignolet (CERPE), S. Avanzo, J. Bouajaja, L. de Wind, S. Flament, P. Kestens, R. Plasman et I. Tojerow (DULBEA)	La 6ème réforme de l'Etat : Impact budgétaire du transfert de compétences et des nouvelles modalités de financement.
N°66 – 2013/06	S. Thonet, B. Scoreneau, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'État.
N°67 – 2013/07	V. Schmitz, S. Thonet, B. Scoreneau et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'État.
N°68 – 2013/08	B. Scoreneau, V. Schmitz, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'État.
N°69 – 2013/09	B. Scoreneau, V. Schmitz, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'État.
N°70 – 2013/10	C. Ernaelsteen, I. Clerbois, M. Dejardin et M. Mignolet	Dépenses privées et publiques de R&D en Belgique – Diagnostic en vue de l'objectif « Europe 2020 ».
N°71 – 2013/11	B. Scoreneau, V. Schmitz, S. Thonet et R. Deschamps	La 6ème réforme de l'État : Perspectives budgétaires de la Communauté française et des Régions wallonne et bruxelloise et enjeux pour leurs politiques budgétaires.
N°72 – 2013/12	C. Ernaelsteen, M. Romato	Disparités régionales d'inflation ressentie par les ménages en Belgique : constat pour la Belgique 2000-2011.
2014		

N°73 – 2014/01	V. Schmitz, R. Deschamps	Financement et dépenses d'enseignement et de recherche fondamentale en Belgique : évolution et comparaisons communautaires et internationales.
Hors-série - 2014	S. Avanzo, J. Bouajaja, I. Clerbois, L. de Wind, C. Ernaelsteen, S. Flament, E. Lecuivre, C. Podgornik, P. Pousset, V. Schmitz, S. Thonet, M. Dejardin, R. Deschamps, P. Kestens, M. Mignolet, R. Plasman et I. Tojerow	La 6ème réforme de l'Etat : Modalités nouvelles de financement, transfert de compétences et impact budgétaire
N°74 – 2014/02	R. Deschamps	Un meilleur enseignement : nous le pouvons si nous le voulons.
N°75 – 2014/03	I. Clerbois, C. Ernaelsteen, M. Dejardin, et M. Mignolet	Croissance économique wallonne sur la période 2009-2012 : une idiosyncrasie wallonne ?
N°76 – 2014/04	C. Podgornik, E. Lecuivre, S. Thonet et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2014 des Entités fédérées.
2015		
N°77 – 2015/01	C. Ernaelsteen, M.-E. Mulquin, M. Mignolet et M. Romato	Les transferts interrégionaux en Belgique : Questions méthodologiques et réalités 2007-2012.
N°78 – 2015/02	S. Thonet, E. Lecuivre, C. Podgornik et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2015 à 2025.
N°79 – 2015/03	E. Lecuivre, C. Podgornik, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2015 à 2025.
N°80 – 2015/04	C. Podgornik, E. Lecuivre, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles- Capitale de 2015 à 2025.
2016		
N°81 – 2016/01	S. Thonet, E. Lecuivre, C. Podgornik et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2015 des Entités fédérées.
N°82 – 2016/02	S. Thonet, E. Lecuivre, C. Podgornik et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2016 à 2026.
N°83 – 2016/03	E. Lecuivre, C. Podgornik, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2016 à 2026.
N°84 – 2016/04	C. Podgornik, E. Lecuivre, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles- Capitale de 2016 à 2026.
N°85 – 2016/05	F. Caruso, D. Delaunoy, C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M.-E. Mulquin	Revenus régionaux en Belgique et soldes régionaux de revenus en provenance du reste du monde
2017		
N°86 – 2017/01	C. Ernaelsteen, M.-E. Mulquin, M. Romato	Les recettes de l'IPP et leur ventilation régionale sur la période 2006-2014 : une stabilité mouvementée
N°87 – 2017/02	S. Thonet, E. Lecuivre, C. Kozicki Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2017 à 2027.
N°88 – 2017/03	E. Lecuivre, C. Kozicki, S. Thonet Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2017 à 2027.
N°89 – 2017/04	C. Kozicki, E. Lecuivre, S. Thonet Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles- Capitale de 2017 à 2027.
N°90 – 2017/05	E. Lecuivre et H. Bogaert	Les investissements publics belges dans le cadre budgétaire et comptable européen.
2018		
N°91 – 2018/01	I. Clerbois, C. Ernaelsteen, M. Dejardin	Dépenses privées et publiques de R&D en Belgique – Nouveau diagnostic en vue de l'objectif « Europe 2020 ».
N°92 – 2018/02	C. Kozicki, E. Lecuivre, D. Viroux Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2018 à 2028.
N°93 – 2018/03	E. Lecuivre, C. Kozicki, D. Viroux Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2018 à 2028.
N°94 – 2018/04	D. Viroux, C. Kozicki, E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles- Capitale de 2018 à 2028.
2019		
N°95 – 2019/01	M. Pourtois Sous la direction de H. Bogaert	Etude comparative du financement public des universités en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne

N°96 – 2019/02	C. Kozicki, E. Lecuivre, M. Pourtois, D. Van Hoolandt Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2019 à 2024.
N°97 – 2019/03	E. Lecuivre, C. Kozicki, M. Pourtois, D. Van Hoolandt Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie- Bruxelles de 2019 à 2024.
N°98 – 2019/04	M. Pourtois, C. Kozicki, E. Lecuivre, D. Van Hoolandt Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles- Capitale de 2019 à 2024.
2020		
N°99 – 2020/01	C. Kozicki, D. Van Hoolandt, S. Decrop, E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	L'impact du Covid-19 sur les perspectives budgétaires de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie- Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale.
2021		
N°100 – 2021/01	C. Kozicki, G. El Mahi, J. Voglaire, S. Decrop et E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2021 à 2026.
N°101 – 2021/02	G. El Mahi, C. Kozicki, J. Voglaire, S. Decrop, et E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie- Bruxelles de 2021 à 2026.
N°102 – 2021/03	J. Voglaire, S. Decrop, G. El Mahi, C. Kozicki et E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région Bruxelles- Capitale de 2021 à 2026
2022		
N°103 – 2022/01	E. Lecuivre et D. Van Hoolandt Sous la direction de H. Bogaert	L'impact de la 6ème réforme de l'Etat sur le financement des entités fédérées : Estimations dans le cadre des négociations et premières observations statistiques.
N°104 – 2022/02	G. El Mahi, C. Kozicki, E. Lecuivre et J. Voglaire Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie- Bruxelles de 2022 à 2027.
N°105 – 2022/03	S. Thonet Sous la direction de M. Mignolet et M. Dejardin	Les perspectives budgétaires du Pouvoir fédéral de 2022 à 2027
N°106 – 2022/04	C. Kozicki, G. El Mahi, J. Voglaire et E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2022 à 2027
N°107 – 2022/05	J. Voglaire, G. El Mahi, C. Kozicki et E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région Bruxelles- Capitale de 2022 à 2027
Hors-série – 2022/06	H. Bogaert, G. El Mahi, C. Kozicki, E. Lecuivre, J. Voglaire, M. Dejardin, M. Mignolet, C. Valenduc, M. Coppé, A. Dumont, C. Gérard, M. Lombet, S. Thonet, B. Bayenet, I. Tojerow, O. Bertrand, J. Carlier, M. Fontaine, T. Murphy, M. Pierrot, M. Bourgeois, X. Miny	Étude des implications financières, institutionnelles et opérationnelles du transfert vers la Région de Bruxelles-Capitale des compétences communautaires dans le cadre d'une possible 7ème réforme de l'État
2023		
N°108 – 2023/01	C. Valenduc	La fiscalité locale en Belgique : externalités contraignantes et autonomie fiscale
N°109 – 2023/02	S. Thonet Sous la direction de M. Mignolet et M. Dejardin	Les perspectives budgétaires du Pouvoir fédéral de 2023 à 2028
N°110 – 2023/03	G. El Mahi, C. Kozicki, E. Lecuivre et F. Meuwissen Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie- Bruxelles de 2023 à 2028
N°111 – 2023/04	C. Kozicki, G. El Mahi, E. Lecuivre et F. Meuwissen Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2023 à 2028
N°112 – 2023/05	F. Meuwissen, G. El Mahi, C. Kozicki et E. Lecuivre	Les perspectives budgétaires de la Région Bruxelles- Capitale de 2023 à 2028

2024		
N°113 – 2024/01	N.Nerinckx, L. Collot, C. Franc et E.Lecuire Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2024 à 2029.
N°114 – 2024/02	L. Collot, C. Franc, E. Lecuire et N.Nerinckx Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2024 à 2029.
N°115 – 2024/03	C. Franc, L. Collot, E. Lecuire et N. Nerinckx Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2024 à 2029.
N°116 – 2024/04	N.Nerinckx, L. Collot, C. Franc et E.Lecuire Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2024 à 2029.
N°117 – 2024/05	L. Collot, C. Franc, E. Lecuire et N.Nerinckx Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire commune de 2024 à 2029.
N°118 – 2024/06	E. Lecuire, J.-M. Paul et H. Bogaert Avec la collaboration de A. Dufays et C. Caytan	MaSala : Simulateur de la masse salariale dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles – Méthodologie, perspectives et scénarios
2025		
N°119 – 2025/01	L. Broquet Sous la direction de H. Bogaert	Note exploratoire sur la responsabilisation budgétaire de l'entité I, des Régions et des Communautés
N°120 – 2025/02	N. Nerinckx, G. Carlier, N. Paulus et E. Lecuire Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2025 à 2030
N°121 – 2025/03	N. Nerinckx, G. Carlier, N. Paulus et E. Lecuire Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région Wallonne de 2025 à 2030
2026		
N°122 – 2026/01	G. Carlier Sous la direction de H. Bogaert	Finances publiques de la Région Bruxelles-Capitale : trajectoire et dérapage budgétaire (2010-2024)
N°123 – 2026/02	N. Nerinckx Sous la direction de H. Bogaert	Fédération Wallonie-Bruxelles : quand la baisse démographique pèse sur les finances
N°124 – 2026/03	N. Paulus Sous la direction de H. Bogaert	L'impact des agences de notation sur les taux d'intérêt du gouvernement fédéral belge : Analyse empirique
N°125 – 2026/04	S.Thonet et N.Paulus Sous la direction de M. Mignolet, M.Hungerbühler et H. Bogaert	Le nouveau cadre budgétaire européen : analyse de la trajectoire belge et des enjeux méthodologiques
N°126 – 2026/05	N. Nerinckx, G. Carlier, S. Coppenolle, E. Lecuire Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2026 à 2031.
N°127 – 2026/06	G. Carlier, S. Coppenolle, N.Nerinckx, E. Lecuire Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2026 à 2031.
N°128 – 2026/07	S. Coppenolle, G. Carlier, N. Nerinckx, E. Lecuire Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région Wallonne de 2026 à 2031
N°129 – 2026/08	S. Thonet Sous la direction de M. Mignolet et M.Hungerbühler	Les perspectives budgétaires du Pouvoir fédéral de 2026 à 2031